Frontière·s

Revue d'Archéologie, Histoire & Histoire de l'Art

OPEN ACCESS

Juin 2021



Nº 4. *Investir la frontière*

Frontière·s
Revue d'archéologie, histoire et histoire de l'art

Publiée avec le soutien de
la Maison de l'Orient et de la Méditerranée Jean Pouilloux
dans le cadre de la pépinière de revues Prairial

N° 4
Investir la frontière

dir. Marine LÉPÉE et Gaëlle PERROT

LYON
JUIN 2021



Frontière·s
MSH – Lyon – Saint-Étienne
14 avenue Berthelot
69363 LYON CEDEX 07

ISSN 2534-7535

frontiere-s@msh-lse.fr

Pour soumettre un article et consulter l'appel en cours :
https://publications-prairial.fr/frontiere-s

Direction du numéro
Marine LÉPÉE (ArAr – IASA-UNIL) et Gaëlle PERROT (CCJ – HiSoMA)

Auteurs
Margault COSTE (Université de Perpignan Via Domitia, FRAMESPA UMR 5136, GHS)
Michaël GIRARDIN (Université du Littoral – Côte d'Opale, HLLI UR 4030)
Anthony REVELLE (University of Michigan, Ann Arbor)
Laura DÉCHERY (EHESS, AnHiMA UMR 8210)
Audrey FERLUT (HiSoMA, UMR 5189)
Clément BELLAMY (CReAAH UMR 6566)
Flore LEROSIER (Université de Tours, CeTHiS EA 6298)

Photo de couverture :
Autel aux *Matronae Aufaniae* découvert à Bonn (AE 1930 19). Date : 164 apr. J. C. Université d'Osnabrück, département Alte Geschichte Osnabrück.
Source : https://commons.wikimedia.org/wiki/File:AE_1930,19_Vorderansicht.jpg
(Heiko Fischer, CC BY-SA 4.0)



Sommaire du numéro

Dossier thématique
Investir la frontière

Varia

Comptes-rendus



Dossier thématique

Investir la frontière




cc
BY NC SA

Acteurs et formes d'investissement de la frontière de 1258 entre le Fenouillèdes et le Roussillon-Conflent

Milieu XIIIe siècle-milieu XVe siècle

Actors and forms of investment of the 1258 border between Fenouillèdes and Roussillon-Conflent
Mid-13th century to mid-15th century

DOI : 10.35562/frontieres.581

Margault Coste
Doctorante, Université de Perpignan Via Domitia, Groupe d'Histoire Sociale (GHS), FRAMESPA (UMR 5136)

Résumé. *La frontière instaurée en 1258 par le traité de Corbeil entre le Fenouillèdes, dans le royaume de France, et le Roussillon et le Conflent, territoires de la Couronne d'Aragon, apparaît, à l'aune des sources de la pratique notariale et des sources normatives roussillonnaises, comme un espace investi autant par les populations frontalières que par les pouvoirs centraux. Cet investissement se traduit par des pratiques socio-économiques (notamment commerciales et pastorales) transfrontalières, normatives, juridiques, militaires, défensives par lesquelles les frontaliers se sont véritablement approprié leur territoire. Autant de pratiques qui ont marqué durablement les mentalités et le paysage localement. La frontière est ici considérée comme une entité territoriale vivante et pérenne. Cet article entend présenter les acteurs qui investissent la frontière et montrer par quelles actions ils s'approprient l'espace frontalier.*

Mots-clés : époque médiévale, Roussillon, Fenouillèdes, frontière, territoire, commerce, sources juridiques, histoire économique et sociale

Abstract. *In the light of the Roussillonese notarial and normative sources, the border established by the Treaty of Corbeil in 1258 between the Fenouillèdes, in the Kingdom of France, and the Roussillon and the Conflent, territories of the Crown of Aragon, appears as a space as well invested by the border dwellers as by the central powers. This investment results in cross-border socio-economical (such as trading and pastoralism), normative, legal, military and defensive practices by which the border dwellers appropriated their territory. As many practices which marked the mentalities and the landscape in the long term. In this study the border is considered as a living and lasting territorial entity. This article aims to present the actors who invest the border and to show how they act to invest the border space.*

Keywords: medieval period, Roussillon, Fenouillèdes, frontier, territory, trade, juridical sources, economic and social history

Le traité de Corbeil, conclu en 1258 entre Jacques Ier d'Aragon et Louis IX, instaure une frontière entre le Languedoc et les territoires « nord-catalans » de la Couronne d'Aragon, dont le tracé se superpose à des limites anciennes : celles de la vicomté de Fenouillèdes, au nord, et des comtés de Roussillon et de Cerdagne, au sud. Ici donc, pas de front pionnier ni de frontière de conquête ; la frontière de 1258 est plutôt l'esquisse d'une frontière entre États[1], en cours d'unification politique, juridique et territoriale. Cette limite reste en place jusqu'à la signature du traité des Pyrénées en 1659. De 1258 à 1659[2], les forteresses et tours de guet érigées des Corbières au Conflent se font désormais face, symbolisant la présence de l'autorité royale aux confins des royaumes limitrophes[3]. Au même titre que ces ouvrages militaires, des roches gravées et des bornes construites probablement à l'époque moderne matérialisent le tracé frontalier. De la seconde moitié du xixe siècle jusqu'aux dernières décennies, archéologues et historiens se sont d'ailleurs intéressés à la frontière de 1258, à travers les faits militaires[4] et les formes matérielles de son investissement[5] (fig. 1).

Mais l'étude « au ras du sol »[6] que nous avons menée récemment sur la portion centrale[7] de la frontière de 1258, entre Roussillon-Conflent et Fenouillèdes du xiiie siècle au milieu du xve siècle[8], a révélé que cet espace était autant investi par les pouvoirs centraux que par les acteurs socio-économiques qui s'approprient la frontière pour en faire une zone de contacts et d'échanges. Par « investir la frontière », nous entendons : la parcourir, circuler à travers, la traverser de part en part dans le cadre de pratiques quotidiennes, mais aussi pour transgresser les normes des royaumes limitrophes ; c'est encore y stationner, pour y faire appliquer les normes ou pour combattre des ennemis venus de l'autre côté, et c'est enfin lui conférer une matérialité permettant de s'approprier cet espace et de le doter d'une valeur symbolique. Les registres notariés de deux bourgs frontaliers du Roussillon qui nous ont fourni la plus grande partie de notre documentation[9] montrent que les frontaliers entretiennent encore, plus de deux cents ans après la mise en place de la frontière, des relations économiques et sociales anciennes, et cela en temps de paix comme en temps de guerre. Or, ces pratiques quotidiennes (le commerce, les mariages, les migrations saisonnières, etc.), qui conduisent les frontaliers à franchir la frontière, à en faire un espace vivant, ou encore, à borner leur territoire, montrent qu'ils sont impliqués au premier chef dans les processus d'appropriation de leur territoire. Sur le territoire de la frontière, le pastoralisme, le commerce transfrontalier du bois et celui de la laine engendrent des dynamiques plus fortes que d'autres pratiques transfrontalières. Ce dynamisme se traduit notamment par des franchissements réguliers de la frontière, en des points précis, mentionnés dans les textes. Ces pratiques socio-économiques qui nécessitent d'emprunter des axes de communication tendent à modifier l'aspect linéaire de la frontière pour en faire une zone poreuse, une « membrane vivante »[10], entre deux espaces complémentaires. Par ailleurs, l'appropriation du territoire frontalier passe également par le bornage – qu'il résulte de la confection de véritables bornes-frontière ou de l'attribution d'un rôle de borne à un élément naturel – qui reflète la volonté, localement, de signifier concrètement le tracé frontalier : de le matérialiser. En outre, si la frontière est le lieu de représentation de l'autorité centrale et de l'application de ses normes, elle est réciproquement le lieu d'outrepassement de ces normes. Ainsi, les gardes-frontière comme les fraudeurs et les voleurs en fuite investissent la frontière par des actions antagonistes, qui mettent en lumière des dynamiques centre-périphérie, et dévoilent l'existence d'une coopération entre les pouvoirs limitrophes pour le règlement de certaines affaires judiciaires.

1 Guilleré 2009.
2 La frontière de 1258 devient toutefois temporairement caduque de 1463 à 1493, trois décennies durant lesquelles le Roussillon est annexé au royaume de France, avant d'être rendu à Ferdinand Ier d'Aragon.
3 Ces ouvrages de défense et de surveillance sont pour la plupart antérieurs à 1258, à l'instar des châteaux dits « cathares », érigés dans les Corbières, qui sont modernisés à partir de cette date et intégrés au dispositif de défense français. C'est le cas du château de Quéribus, par exemple, qui connaît une série de travaux au xiiie siècle et au xive siècle pour améliorer ses capacités défensives (Bayrou 2004).
4 Alart 1854, p. 392-400.
5 Sur le bornage de la frontière, voir Pratx 1907, p. 464-484. Concernant les ouvrages défensifs, voir notamment Pous 1973 ; Bayrou 2004.
6 Expression que nous empruntons à Jacques Revel, précurseur de la diffusion de la *microstoria* italienne en France (Revel 1989, p. I-XXXIII).
7 Notre espace d'étude est borné d'est en ouest entre les limites de Tautavel (Roussillon) et de Maury (Fenouillèdes), et celles entre Mosset (Conflent) et Rabouillet (Fenouillèdes). De part et d'autre de la frontière se font face 31 localités, regroupant *villae* et *loci*.
8 Coste 2019a (inédit). Nous livrons ici une partie des résultats de recherche du master.
9 L'approche « au ras du sol » de la vie sur la frontière de 1258 a nécessité de s'emparer des sources écrites permettant d'étudier l'espace frontalier, les dynamiques transfrontalières et leurs acteurs à l'échelle micro-locale. Or, les sources de la pratique notariale nous ont paru les mieux à même pour traiter le sujet sous l'angle de l'histoire économique et sociale. Nous nous sommes en particulier appuyée sur les registres notariés des deux bourgs frontaliers, Ille-sur-Têt et Millas (Pyrénées-Orientales), pour lesquels une documentation abondante et inédite est conservée pour le Moyen Âge. Cette documentation nous a permis de couvrir la quasi-totalité de notre période d'étude. Le corpus d'actes notariés réunit un millier d'actes enregistrés dans ces localités entre 1299 et la date de 1463 qui clôt notre étude. Quelques registres notariés de Perpignan suppléent au manque de documentation dans l'espace frontalier pour le xiiie siècle et ont fourni des actes enregistrés entre 1263 et 1299.
10 Toubert 1997, p. 23.



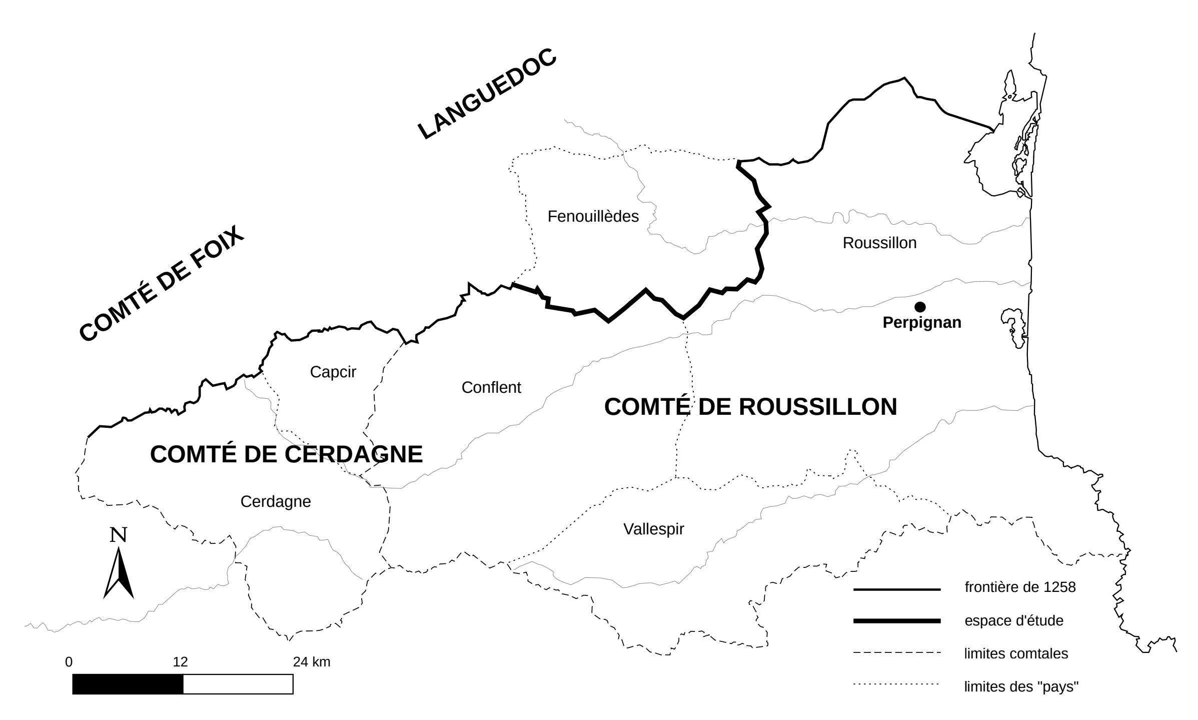


Figure 1. Carte de la frontière de 1258 entre les comtés de Roussillon et de Cerdagne et le Languedoc
Fonds de carte : d-maps.com ; DAO : M. Coste

Cette histoire socio-économique des pratiques de la frontière de 1258, éclairée à l'aune d'une documentation croisant sources notariales et sources normatives[11], est sans précédent. Mais des travaux antérieurs, comme ceux d'A. Catafau sur les frontières des comtés de Roussillon et de Cerdagne[12] et de F. Sabaté, sur la construction et la représentation des limites de la Catalogne[13], nous ont permis de nous risquer à une étude d'anthropologie historique du fait frontalier. La frontière est ici considérée comme un territoire vivant, une zone de passages et d'échanges. Dès lors, cet article entend présenter les acteurs qui parcourent cet espace et les différentes formes d'appropriation de la frontière de 1258, à travers certaines pratiques socio-économiques et normatives, dans un premier temps, et militaires et défensives, dans un second temps.

L'appropriation de la frontière de 1258 par ses contemporains

L'échelle d'observation micro-locale et les sources notariales mettent particulièrement en évidence les acteurs de l'espace frontalier et leurs manières d'investir cette frontière dont ils connaissent le tracé. Ainsi, la frontière connaît plusieurs formes d'appropriation par ses contemporains : matérielles et humaines.

L'appropriation par des pratiques socio-économiques

Les registres notariés d'Ille-sur-Têt ont permis de mettre en évidence cinq principaux types de commerces transfrontaliers : celui de la laine, du fer et du bois, des bêtes et des céréales. Tous ces échanges engendrent des franchissements de frontière, mais certains, plus que d'autres, révèlent des manières particulières d'investir cet espace.

C'est le cas du commerce transfrontalier du bois. Certains cols de montagne, à l'instar du col *del Tribe* situé entre le Conflent et le Fenouillèdes, constituent des points de dépôt des charges de bois, où les transporteurs catalans prennent le relais des transporteurs occitans pour acheminer la marchandise vers son lieu de

11 Également utilisées pour notre étude afin de permettre une étude multiscalaire de la vie sur la frontière, ces sources sont conservées aux ADPO dans la sous-série 1B de la Procuration royale des comtés de Roussillon et de Cerdagne. Les documents de cette sous-série sur lesquels nous nous sommes appuyée sont des actes de saisie, des nominations de gardes sur la frontière, des criées publiques, parfois édités.

12 Catafau 2010, p. 213-234 ; Catafau 2012, p. 19-30.

13 Sabaté i Curull 2016, p. 21-62 ; Sabaté i Curull 2017, p. 185-218.



destination en Roussillon (ou en Conflent). L'utilisation du col *del Tribe* comme point de rupture de charge est attestée par un acte de reconnaissance de dette de 1298 dans lequel le débiteur, originaire de Rabouillet (Fenouillèdes), promet de déposer les quinze charges de poutres de bois que lui a achetées un homme de Rodès (Conflent) « *in collo de Tribe, infra terminos domini regis* »[14].Depuis le Fenouillèdes, le transport des grumes s'effectue, sinon en totalité, au moins jusqu'au franchissement de la frontière, sur des chemins de débardage également utilisés pour la transhumance des troupeaux entre le Languedoc et le Roussillon. Le bois débité en Fenouillèdes pour être commercialisé en Roussillon pouvait en particulier être transporté sur la *tira del Rei*, qui croisait la frontière au col *del Tribe*[15].

Dans le cadre des pratiques pastorales, justement, l'investissement de la frontière est assez intense. En plus d'être un axe de circulation, elle est une zone partagée entre les éleveurs frontaliers lorsque ces derniers se voient concéder des droits de pacage dans le royaume voisin. C'est le cas des bergers de Durban auxquels les autorités royales aragonaises accordent des sauf-conduits leur permettant d'aller faire paître leur bétail dans les pâturages royaux du Conflent[16]. Les baux à cheptel (en catalan, *parceries*) sont un tout autre type de source qui révèle également la frontière comme un espace de partage pour le pastoralisme. Dans les contrats de *parceries* qui nous sont parvenus, les frontaliers prévoient de partager la gestion, les fruits et le croît d'un troupeau[17]. Ce type d'association témoigne de leur capacité à s'unir pour tirer parti des avantages de l'espace frontalier. Parmi les activités dérivées de l'élevage, la vente transfrontalière de laine sous forme de toisons (ou *vellera*) donne lieu à des pratiques caractéristiques. La spécificité de ce mode de vente est qu'il implique une saisonnalité et une répétition des franchissements de la frontière, de la part des vendeurs du Fenouillèdes qui viennent en Roussillon faire enregistrer les ventes de manière anticipée[18], et des acheteurs pour aller sélectionner les toisons directement sur pied, en Fenouillèdes, généralement au mois de mai, au moment de la tonte[19].

La frontière, lieu de la norme et de sa transgression

L'utilisation croisée des sources de la pratique et de la norme présente la frontière comme le lieu d'application des normes émises par les autorités catalano-aragonaises. Les registres de la Procuration royale des comtés de Roussillon et de Cerdagne consignent en effet des criées publiques destinées à faire appliquer une politique protectionniste ou à interdire l'exportation de certaines marchandises stratégiques, des actes de saisie et des nominations de gardes chargés de saisir les *coses vedades*, exportées du domaine royal sans autorisation. Parmi ces « marchandises interdites », citons les roncins de guerre (valant au moins trente florins d'or d'Aragon[20]), les armes, les monnaies, les métaux et toutes sortes d'objets métalliques, de même que les grains

14 ADPO, 3E3/76, octobre 1298.

15 Comps 2009, p. 79-86.

16 En 1424 une affaire s'élève cependant contre le viguier du Conflent qui n'a pas respecté les privilèges royaux dont jouissent ces bergers. Voir ADPO, 1B226, f°147v°-148r°, 9 août 1424).

17 L'acte suivant présente un partage de troupeau entre un homme de Finestret (Conflent) et un autre de Montallba (Fenouillèdes) : *« Ego Guillem Sabaterii de Finestreto trado et concedo in prec[aria] Raymundo Guarcia de Montealbano sexdecim oves mers lanutas [de presenti] die ad V annos continuos et completos et de inde tantum quo[…] et tibi placuerit, hoc pacto quod tu teneatis depacere et nutrire dictas XVI oves tuis propriis expensis et tenearis michi dare quolibet anno medietatem lana et caseorum et tenearis eciam in reddere in fine dicti temporis octo oves de dictis medietatem agnorum tam femellorum quam masculorum quos Deo dante habueri-mus de dictis sexdecim cum medietate integriter dictorum XVI ovium, residuum vero penes te retinans pro in-dustria et laboribus tuis. Est tamen actum si de dictis fructibus vel ovibus morerentur quod haberes michi dare medietate eium pellium. Et ego Raymundus Guarcia hoc laudo et juro et obligo mea etc.* » (ADPO, 3E3/87, 13 décembre 1350).

18 C'est-à-dire que les acheteurs s'acquittent du prix de la marchandise avant de la percevoir. Ce mode de transaction fondé sur le système du crédit est pratique courante au Moyen Âge. Signalons toutefois que dans le contexte transfrontalier les ventes anticipées instaurent, en plus d'un lien économique, une relation de confiance entre des contractants relevant de juridictions différentes. En cas de non-respect des termes du contrat, des clauses spécifiques au contexte transfrontalier permettaient d'engager des poursuites aussi bien devant un tribunal du royaume de France que du royaume d'Aragon. C'est ainsi que pour une dette contractée en Roussillon par deux individus originaires du Fenouillèdes auprès d'un homme du Fenouillèdes, les débiteurs reconnaissent à leur créditeur la possibilité de « *recurrere ad quascumque curias volueritis tam regni Ffrancie quam regni Aragonum* » (ADPO, 3E3/178, f°61v°-62v°, 22 décembre 1405). Pour un contrat passé en Roussillon, il était également possible pour un Roussillonnais lésé de saisir la justice du royaume voisin et de soumettre des individus du Fenouillèdes à la contrainte des « *sigillorum regiorum Carcassone, de Cauderiis, de Limosio, de Biterris, Tholose et Montis Regalis ac parvi Montispesulani ac nundinarum campanie et brie nec non omnibus quibuscumque curiis tam ecclesiasticis quam secularibus tocius regni Ffrancie et extra* » (ADPO, 3E1/1214, f°256v°-257r°, 26 mai 1407).

19 Donnons à titre d'exemple cet acte de reconnaissance dette de deux hommes du Fenouillèdes à un homme d'Ille en raison de la vente de toisons de laine : « *Quod ego Simon Servientis de Pulcro Stare, terre Fe-nol[edesii] et pro eo, etc nos Arnaldus Servientis frater eius, dicti loci, et Guilelmus Stephani de Pleus, simul in unum per nos etc, renunciantes etc. Et illico autentice etc et confitemur nos, debere tibi, Guilelmo Strada de Insula, quadraginta vellera lane bona etc, cum turnis, de lesta quinquaginta sex animalium lanutorum, racione vendicionis etc, de quo etc renuncio etc. Solvere in mense madii primi venientis, dampnum etc. Et obligamus nostra quibus nostrum pro toto et insolidum etc.* » (ADPO, 3E3/80, 15 novembre 1333).

20 Une criée de 1424 précise en effet que le roncin « *a comuna stimacio vale trenta florins d'or d'Arago o mes* » (ADPO, 1B226, f°153v°, 1424).

et les légumineuses[21]. La liste de ces marchandises n'est pas exhaustive et leur circulation est interdite seulement en temps de guerre, de crises économique et frumentaire ; pendant les périodes d'accalmie et de paix, les interdictions peuvent être levées. Une enquête de 1372 sur le contrôle des biens exportés des comtés de Roussillon et de Cerdagne pendant le règne de Jacques II de Majorque (1276-1311) informe en effet que « *fuit facta inhibicio de non abstraendis bladis et aliis rebus proibitis a terra ista sine licencia* » et que les notaires de la Procuration royale alors en activité avaient délivré « *plurima albara de licencia* » pour certaines personnes qui voulaient emporter dans le royaume de France des blés et des fèves[22]. Mais des cinq marchandises commercées entre les frontaliers, le fer est celle dont la circulation est la plus contrôlée. En témoigne la criée de 1393 interdisant de vendre et d'acheter, dans les comtés de Roussillon et de Cerdagne, du fer provenant de la mouline de Sainte-Colombe-sur-Guette (en pays de Sault), sous prétexte qu'il est de mauvaise qualité[23].

Entre la période majorquine et aragonaise, les instances dont relèvent les gardes des comtés de Roussillon et de Cerdagne évoluent. Après 1348, Pierre le Cérémonieux (1344-1387) crée la maîtrise des ports et des passages royaux qu'il fusionne avec l'office *de les coses vedades* (« des choses prohibées ») en place en 1258[24]. Afin de stabiliser les limites des territoires nouvellement annexés[25], le monarque aragonais mène une politique de surreprésentation du pouvoir central aux frontières des comtés de Roussillon et de Cerdagne, qui se traduit par un renforcement du contrôle de la circulation des marchandises à des points stratégiques de la frontière tels que des passages permettant la communication avec le Fenouillèdes (*pas*). L'enquête de 1372 déjà évoquée atteste que sous les règnes de Sanche de Majorque (1311-1324) et de Jacques III de Majorque (1324-1344) des gardes étaient postés dans les villes frontalières d'Ille, de Montner, d'Estagel, de Tautavel et de Salses et qu'ils stationnaient aussi parfois à l'intérieur des localités de Reglella, Montner, Casesnoves, Ille, Néfiach et Millas pour repérer les ventes illicites de céréales et arrêter les fraudeurs à l'extérieur de ces lieux. En outre la surveillance s'effectuait dans des villes portuaires ainsi que dans des lieux stratégiques de la plaine du Roussillon[26]. Sous le règne d'Alphonse le Magnanime (1416-1458) un garde est nommé pour surveiller quatre cols reliant le Fenouillèdes et le Conflent[27], dont le col *del Tribe*, situé sur la *tira del Rei*, déjà cité comme point de dépôt de bois.

Si elle est le lieu de la norme, la frontière est aussi le lieu de la transgression des lois de l'État central. Transgresser la norme constitue ainsi une autre manière de s'approprier l'espace frontalier. Cependant les textes conservent peu de traces de fraudes et de délits pour notre espace d'étude. Une affaire de fraude de monnaie survenue à l'été 1451 concerne un Lombard prénommé Simon, arrêté par un garde alors qu'il tentait de fuir le Roussillon au pas d'Estagel, en emportant avec lui diverses monnaies (doubles d'or de Castille, florins d'or, réaux d'argent) sans autorisation[28]. Plus à l'est, au *pas* de Salses, est connue une autre affaire de contrebande de monnaie survenue en 1392, impliquant un juif converti qui se fit saisir les cent un écus qu'il cachait sous sa jupe[29]. En tant que lieu de l'*out-law*[30], la frontière attire aussi les voleurs. En 1459, un homme originaire de Sournia (en Fenouillèdes) est incarcéré à Ille (Roussillon), sans jugement, pour un vol commis dans la juridiction de Rabouillet, en Fenouillèdes[31]. D'après la lettre adressée par le juge de Rabouillet au vicomte d'Ille, il se serait enfui pendant la nuit avec une mule et une esclave, emportant son butin *in regnum Cathalonie*. Cette affaire révèle l'existence d'une coopération entre les autorités judiciaires du Roussillon et du Fenouillèdes, puisque le juge requiert que le voleur soit transféré dans sa prison et jugé à Rabouillet. La frontière est donc investie aussi bien par les détracteurs que par les représentants de la loi, qui, par leur présence physique, contribuent à matérialiser le tracé frontalier.

21 Il s'agit de marchandises parmi d'autres, énumérées dans une criée de 1412. Voir ADPO, 1B202, f°3v°, 10 mars 1412.

22 Voir ADPO, 1B130, f°23r°-24r°, 1372.

23 « *E lo qual ferra no es bon ne mercader, ans sia trobat avol e falcz e adjudicat par aquell.* » (ADPO, 1B153, f°117r°, 2 septembre 1393). Il s'agissait en fait d'une mesure protectionniste visant à éviter la concurrence avec les fers catalans.

24 Pinto 2005, p. 41-59.

25 En 1344 Pierre le Cérémonieux annexe les comtés de Roussillon et de Cerdagne, marquant ainsi la fin de la domination des rois de Majorque sur ces territoires et le début de la période de domination aragonaise.

26 Dans la plaine, les gardes sont postés à des points de débarquement des marchandises transportées par voie fluviale (étangs de Saint-Laurent-de-la-Salanque et de Salses) et sur la côte, à des points de rupture de charge où les marchandises peuvent être exportées par voie maritime (ports de Canet et d'Argelès). Voir ADPO, 1B130, f°23r°-f°24r°, 1372.

27 Voir ADPO, 1B209, f°27r°, 10 juin 1416.

28 Voir ADPO, 1B405, f°19v°-20r°, 8, 12 et 26 août 1451. Pour l'édition de la source, voir Coste 2019b, p. 42-44.

29 Catafau 1995a.

30 Toubert 1997, p. 231.

31 Voir ADPO, 1E665, 1459.



Repères et bornage

Les sources notariales montrent que la frontière est de mieux en mieux perçue et que les Roussillonnais s'identifient aussi de mieux en mieux à leur territoire au cours du xve siècle. En ce sens, le fait de matérialiser la frontière constitue véritablement une manière de l'investir, puisque la rendre visible dans le paysage permet d'en accroître la perception et le sens pour les populations locales. À la différence des frontières de l'est du royaume de France, celle qui nous occupe n'est pas jalonnée de bornes au Moyen Âge et elle n'est pas fixée non plus sur le cours d'un fleuve[32]. Toutefois, d'un côté comme de l'autre, les médiévaux vivent en lisière d'une frontière dont ils connaissent le tracé parce qu'il leur est signifié aussi bien par les gardes évoqués précédemment que par des éléments naturels et topographiques. Dans notre espace d'étude, un olivier multi-séculaire aurait, d'après les histoires locales, servi de borne-frontière entre Montner et Latour-de-France, bien avant qu'un seigneur aragonais et un seigneur français ne décident de graver leur blason, à quelques mètres de là, sur la « Roque d'en Talou », pour délimiter leurs domaines[33]. À la limite entre Néfiach et Caladroi des fourches patibulaires, ou bois de justice, signalaient l'entrée dans une nouvelle juridiction[34]. Mais les marqueurs les plus évidents de la frontière sont sans doute les bornes maçonnées « à chaux et à sable » qui se dressent dans les garrigues du Fenouillèdes, l'une sur la limite entre Bélesta et Ille, l'autre au sommet du *Puig Pedrous*, entre Montalba et Rodès. S'il est peu probable que les gens du Moyen Âge aient connu ces bornes[35], celles-ci ont peut-être été érigées à des emplacements qui constituaient déjà des repères pour les médiévaux. En plus des bornes et des roches gravées, tours de guet et châteaux jalonnent la frontière, ponctuellement, et rappellent qu'elle est aussi un espace approprié militairement par les populations et, avec plus ou moins d'intensité, par les autorités centrales.

Militarisation de la frontière et défense des populations

Le paysage et l'archéologie constituent deux sources particulièrement éclairantes sur l'histoire militaire de la frontière de 1258 et sur les stratégies politiques qui sont à l'origine de cette appropriation militaire de l'espace frontalier ou, au contraire, de sa désertion.

Un investissement militaire asymétrique

Un inventaire de la répartition des sites de surveillance et de défense qui jalonnent la frontière permet de se rendre compte de l'emprise des ouvrages militaires sur le territoire.

En Fenouillèdes :

- château de Rabouillet
- château d'Arsa
- château de Corbos
- château de Sournia
- château de Campoussy
- château de Palmes
- tour et château de Roquevert
- château de Sequera
- château de Montalba
- château de Bélesta
- château de Caladroi
- château de Cuxous
- tour de Triniach
- château de Latour-de-France

En Conflent et Roussillon :

- village fortifié et château de Mosset
- tour de Mascarda (Mosset)
- château de Paracolls (Molig)
- château de Molig

32 Guenée 1986, p. 11-33.

33 Cette roche porte d'un côté la croix pattée des Rois d'Aragon et côté français le blason de la famille de Montesquieu (du Lauragais), seigneurs de Latour-de-France.

34 Elles sont signalées sur la carte de Cassini. Toutefois les fourches patibulaires ne sont pas spécifiques aux frontières entre États (Sabaté i Curull 2015).

35 La question de leur datation reste en effet irrésolue.



- château d'Eus
- château de Rodès
- église fortifiée de Ropidera
- château de Bénévent (Casesnoves)
- ville fortifiée d'Ille
- village et église fortifiés de Reglella
- château de Força Real
- château de Tautavel
- tour *del Far*

En Roussillon et en Conflent, châteaux et tours frontaliers fonctionnent en réseau avec les sites défensifs de l'intérieur des terres, de la côte et de la frontière avec la principauté de Catalogne. Dès 1346, Pierre le Cérémonieux, attentif à l'efficacité du système de défense des comtés de Roussillon et de Cerdagne, fait dresser des inventaires et des listes des châteaux et des tours de défense de son nouveau territoire[36]. À partir de 1384, il établit des ordonnances sur les signaux à lancer en cas d'attaque de « *gents d'armes estranyes* » et l'ordre dans lequel les différents sites défensifs devront les relayer[37], rétablissant l'usage des signaux de feu qui avait été abandonné au XIIIe siècle. Ainsi, le premier château attaqué devait envoyer un signal en allumant un – ou plusieurs, en fonction du nombre de centaines d'ennemis aperçus – feu, « *faro* » au château de Perpignan, qui devait transmettre le même signal jusqu'à la tour de Madeloch, à Collioure, laquelle communiquait l'alerte en Catalogne. Sur la frontière avec le royaume de France, le signal était transmis d'ouest en est de Rodès, au château de Força Real – le « fort royal », symbole de la présence du pouvoir aux portes du royaume – puis à la tour *del Far* (Tautavel), au château de Salvaterre (Opoul), jusqu'à celui de Salses. Un signal devait être envoyé par centaine d'hommes aperçus. Toutefois, sur l'ensemble des tours à signaux construites par les rois de Majorque, « seules les tours-frontières comme celle de Madeloch et *El Far* furent restaurées et agrandies »[38] par Pierre le Cérémonieux. Tous ces ouvrages défensifs sont commandés par des gardes et des châtelains dont le service est attesté par les sources de la Procuration royale. En cas de danger imminent, des gardes nommés momentanément, sans affectation particulière à un site défensif peuvent aussi faire la veille ; leur mission s'apparente à de l'espionnage. En 1374, alors que les troupes de Jacques IV de Majorque menacent d'envahir le Roussillon, le châtelain de Collioure envoie deux espions sur la frontière, à Estagel, observer et recueillir des informations sur les troupes majorquines[39].

Les sources roussillonnaises nous privent en revanche de toute information concernant les politiques royales sur l'organisation du réseau défensif en Fenouillèdes. Les études archéologiques d'A. de Pous montrent que les sites défensifs de ce territoire sont antérieurs au XIIIe siècle et qu'après 1258 les « petites tours […], perdues au centre d'un pays unifié, n'eurent plus rien à signaler aux châteaux, dont beaucoup furent également désertés »[40]. Si chaque localité frontalière du Fenouillèdes possède son château, certains faits d'armes permettent de douter de leur capacité défensive. En effet, le siège de Montalba par quelques mercenaires échappés des Grandes Compagnies en 1364[41] pose des questions sur les ressources humaines et matérielles de la seigneurie et sur l'état du château en matière défensive. À cette date Seguer de Peyrepertuse en est le seigneur, mais réside-t-il dans son château ? Sachant les Peyrepertuse tournés vers le sud de la frontière[42], il est permis de douter de leur présence continue en Fenouillèdes. Ces châteaux, à l'instar de celui de Montalba, assuraient donc probablement davantage une fonction résidentielle pour des seigneurs présents ponctuellement dans leur seigneurie. Certains, de type *corral fort* (fortification pastorale), servaient de refuge aux populations et aux troupeaux en cas d'attaque[43]. En outre l'archéologue dénombre seulement deux tours à signaux frontalières : l'une à Triniach (Latour-de-France) et l'autre à Roquevert. Malgré leur position avantageuse, « n'étant pas situées aux points voulus pour se relier rapidement avec Carcassonne, siège de la Sénéchaussée »[44], elles ne sont plus utilisées après 1258. Les relais privilégiés sont les châteaux des Corbières : Peyrepertuse, Quéribus, Padern, Aguilar, Nouvelles, Ségure. En grande majorité, les frontaliers du Fenouillèdes avaient donc un réseau défensif inopérant ou défaillant. Sans doute devaient-ils compter sur les signaux émis de l'autre côté de la frontière pour être avertis des menaces. L'asymétrie du réseau de surveil-

36 La première liste des châteaux est dressée en 1346. Elle est actualisée en 1360 et en 1369, date à laquelle sont mentionnées trente forteresses. Voir ADPO, 1B350, f°40, 1346 ; ADPO, 1B16, 1360 et ADPO, 1B163, 1369. Concernant le détail du contenu de ces listes, voir Pous 1949, p. 17.
37 Voir ADPO, 1B145, f°12, 1384.
38 Pous 1949, p. 39.
39 Alart 1868, p. 119-120.
40 Pous 1949, p. 39.
41 Le récit du siège est raconté par Alart 1854.
42 Certains membres de cette famille furent officiers des rois de Majorque puis d'Aragon.
43 Le château d'Arsa en est un exemple (Pous 1973, p. 71).
44 Pous 1949, p. 49.



lance de part et d'autre de la frontière suggère l'idée que les frontaliers se confondaient en une seule et même communauté, partageant une mentalité particulière, forgée par la nécessité d'affronter les mêmes menaces, les mêmes ennemis, en somme les mêmes « malheurs découlant de la situation frontalière »[45].

La guerre et ses conséquences

La seconde moitié du xive siècle est une période de troubles (guerres, épidémies de peste, famines, etc.) dans les royaumes limitrophes. À l'échelle locale, la frontière devient une zone hostile qui subit plus ou moins directement les conséquences de ces calamités. Cette période débute en 1344 par l'annexion des comtés de Roussillon et de Cerdagne à la Couronne aragonaise, qui inaugure trois décennies de conflits et engendre des clivages au sein même de ces territoires, avec des partisans des rois de Majorque en Conflent et en Cerdagne et des Roussillonnais qui, majoritairement, soutiennent le roi d'Aragon. Avec l'arrivée de la peste en 1348, la crise s'accentue et se généralise à l'ensemble de l'espace frontalier. Les conséquences de la peste sont aggravées par les incursions des mercenaires des Grandes Compagnies qui traversent le Languedoc puis le Roussillon pour aller combattre en Castille au milieu du xive siècle. À leur arrivée en Conflent en mai 1364, un détachement de routiers assiège Tarerach, après avoir fait de même à Montalba (Fenouillèdes). Cet évènement est sans doute la meilleure illustration du concept « d'investissement de la frontière » par ses habitants, pour leur défense. De l'espionnage des assiégeants à l'attaque armée, la levée du siège a été permise grâce à l'offensive organisée par les habitants de Vinça (Conflent) qui se sont employés comme sentinelles et comme soldats dans l'ost[46]. Parmi les habitants mobilisés pour défendre la frontière, le livre des comptes des consuls de Vinça mentionne deux hommes mandatés pour se poster à Montalba et compter le nombre d'assaillants afin de préparer l'offensive[47], et un autre, payé deux sous pour avoir été voir où étaient les Compagnies[48]. En Roussillon ces incursions se répètent jusqu'au début du xve siècle et apportent à chaque fois leur lot d'exactions, de pillages et de désolation[49]. En juin 1364, dans un acte de quittance, un clerc fait allusion à des bovins « que, naguère, les mauvaises gens qui sont à Montalba, qui faisaient garnison sur cette terre, avaient pris »[50]. La conjugaison de la peste et des incursions a des conséquences durables sur le paysage de l'espace frontalier, encore visibles à travers les nombreux villages abandonnés du Conflent, du Roussillon et du Fenouillèdes. Le sentiment d'insécurité et l'affaiblissement démographique ont raison des petits noyaux villageois les plus exposés, comme Casesnoves, Reglella (en Roussillon) ou Ropidera (en Conflent) qui se dépeuplent progressivement à la faveur de bourgs fortifiés comme Rodès, Ille et Millas.

Durant ces périodes tumultueuses, et bien qu'elle devienne une zone hostile en raison des faits d'armes qui s'y déroulent, la frontière est surinvestie par les populations. Elle ne devient jamais un *no man's land*. Au contraire, les sources réunies pour la seconde moitié du xive siècle montrent que les habitants du Fenouillèdes fréquentent plus qu'auparavant les notaires d'Ille pour régler des affaires internes au Fenouillèdes, principalement pour des ventes de biens immobiliers, mais aussi pour des ventes de cens et de revenus. Entre 1343 et 1390, en effet, les deux notaires illois alors en activité enregistrent vingt-trois documents dans lesquels les contractants sont uniquement des gens du Fenouillèdes. Cela représente 7,25 % des actes à caractère transfrontalier de notre corpus, enregistrés durant cette période[51]. Or, cette situation (deux contractants du Fenouillèdes devant un notaire roussillonnais) concerne 3,12 % du corpus pour la période postérieure et seulement 2,37 % pour la période antérieure. L'augmentation de la fréquentation des notaires du sud par les gens du nord de la frontière pour régler leurs propres affaires entre 1343 et 1390 suggère une pénurie de notaires en Fenouillèdes pendant les périodes de troubles. Ce fait est en tout cas confirmé pour la période postérieure, puisqu'en 1435 le curé de Trévillach inscrit à la fin de l'acte qu'il vient d'enregistrer que celui-ci a été écrit de sa main « *ab voluntat del dit mossen Huch Trobat prevera lo cal mes vengut pregar al castel de Trivillach per pendre aquest contrachte per defallensa de notari quin tots aquests llochs no sen troba* »[52].

En Roussillon, les gens du Fenouillèdes semblent donc trouver à la fois des services (notamment ceux des notaires) mais aussi des débouchés économiques pour leurs ressources, cela même en période de troubles. Certes, durant la période 1343-1390 les liens économiques transfrontaliers sont affaiblis, mais ils ne sont pas interrompus. On observe encore des échanges de bêtes, de laine, de bois et de céréales. Les notaires enregistrent quatre contrats de mariage entre des filles du Fenouillèdes et des Roussillonnais, soixante-six actes

45 Catafau 1995b, p. 53.
46 Alart s.d., t. I, p. 225-226.
47 « […] *trameyren per spies a Montalba per saber canta companya avia a Teresach* » (Alart s.d., t. I, p. 250).
48 Alart s.d., t. I, p. 251.
49 Catafau 1995b.
50 « *illud bestiarum bovinum quod nuper iste male gentes que sunt in Monte Albano que garnifficant terram istam ceperant* » (ADPO, 3E3/111, f°69rv°, 8 juin 1364).
51 Entre 1344 et 1390 nous avons collecté 317 actes à caractère transfrontalier (soit 32 % du corpus).
52 ADPO, 1E188, 9 mai 1435.



de ventes transfrontalières, trente-six testaments d'Illois qui lèguent à des membres de leur famille qui vivent en Fenouillèdes ou à des paroisses de cette terre. Une relation de complémentarité, héritée, néanmoins nécessaire, est donc établie entre les deux régions limitrophes et les liens « traditionnels », économiques et sociaux, se maintiennent entre les populations qui continuent de franchir la frontière, du nord vers le sud, malgré les risques que cela représente.

Conclusion

« Née du besoin de distinguer et de circonscrire, la frontière finit ainsi par créer des zones d'uniformisation transfrontalière, qui lui permettent de remplir au mieux sa fonction osmotique »[53]. L'image de « frontière-pont » continuellement investie par les populations limitrophes en dépit des dangers et assurant cette fonction osmotique entre deux espaces complémentaires semble bien correspondre à la frontière de 1258. Aux différents modes d'occupation et d'appropriation de l'espace frontalier présentés jusqu'alors, s'ajoute ainsi un investissement immatériel de la frontière en tant que terreau propice au développement d'une culture propre : une « culture de la frontière » partagée entre les frontaliers, née de leur interaction avec le milieu qu'ils habitent et qu'ils pratiquent quotidiennement. Un espace périphérique, théâtre des conflits géopolitiques impulsés par le centre politique.

L'approche d'anthropologie historique, rendue possible par l'utilisation de sources de la pratique notariale, a permis de renouveler le regard jusqu'alors porté sur la frontière de 1258 et de mettre en évidence le rôle des sociétés humaines et des pratiques réalisées à l'échelle micro-locale dans les processus de construction des frontières et des identités frontalières. Le modèle de frontière anthropisée émergeant de cette étude est comparable à la frontière liguro-provençale étudiée par M. Cassioli du XIIe au XVIIe siècle[54].

Malgré l'abandon de son rôle de limite politique interétatique avec la signature du traité des Pyrénées en 1659, la frontière de 1258 ne meurt pas ; elle acquiert une nouvelle signification et partant une nouvelle fonction de frontière linguistique et identitaire entre Occitanie et pays catalans. Son histoire pérenne depuis sept cent soixante ans s'explique par la composante immatérielle, culturelle, dont elle est porteuse depuis le Moyen Âge et qui en fait un objet patrimonial investi de nos jours à travers diverses actions culturelles[55] et pratiques individuelles (randonnées pédestres et équestres). La matérialité conférée par les autorités centrales, notamment aragonaises, pour en faire un lieu de représentation du pouvoir et d'application des normes, par le biais d'ouvrages défensifs et de surveillance et l'implantation de gardes en des points stratégiques du tracé, a servi d'ancrage aux représentations individuelles et collectives qui attribuent à la frontière sa signification actuelle. Du Moyen Âge à nos jours, la frontière de 1258 séparant le Fenouillèdes du Roussillon et du Conflent demeure donc un espace investi, aussi bien par l'autorité centrale au Moyen Âge que par les acteurs du territoire, médiévaux et contemporains. Leurs pratiques (commerciales, pastorales, défensives autrefois ; culturelles aujourd'hui) font de la frontière un espace vivant, toujours porteur de sens[56].

53 Toubert 1997, p. 231.

54 Cassioli 2018.

55 En raison de sa richesse historique, patrimoniale et paysagère le territoire de la frontière de 1258 a été choisi comme fil conducteur pour l'éco-itinéraire des « Balcons nord du Canigó » mis en place par le Syndicat mixte Canigó Grand Site en 2020 dans le cadre du projet européen de mise en valeur des montagnes emblématiques méditerranéennes. En outre, l'exposition « Vivre à la frontière entre France et Aragon du XIIIe au XVIIe siècle à l'est des Pyrénées » présentée au Château-Musée de Bélesta (66) depuis le printemps 2020 explore l'espace frontalier au travers des pratiques quotidiennes des médiévaux en invitant le grand public à se questionner sur l'apparente linéarité des frontières et sur les acteurs de la construction et de la déconstruction des frontières dans les Pyrénées de l'est du Moyen Âge à l'époque moderne.

56 Thèse en préparation intitulée *Frontera, frontières. Entre deux Royaumes ? Limites politiques et identités territoriales dans les comtés de Roussillon et de Cerdagne au Moyen Âge (XIIe-XVe siècles)*, sous la direction de Claude Denjean, professeure à l'Université de Perpignan.



Bibliographie

Liste des abréviations

ADPO : Archives départementales des Pyrénées-Orientales

Source ancienne

Alart J.-B. (s.d.), Archives de Vinça, manuscrit, 2 vol. , fonds de la médiathèque de Perpignan, disponible sur : http://mediatheque-patrimoine.perpignan.fr/view.php?titn=0339357&men=3&lg=FR.

Travaux

Alart J.-B. 1854, « Apparition des routiers dans le Conflent (1364) », *Bulletin de la SASL des Pyrénées-Orientales* 9, p. 392-400.

Alart J.-B. 1868, *Notices historiques sur les communes du Roussillon, Première série*, Perpignan.

Bayrou L. (dir.) 2004, *Entre Languedoc et Roussillon : 1258-1659, fortifier une frontière ? : esquisse d'une étude des fortifications de l'ancienne frontière fixée par le Traité de Corbeil (1258) entre le Languedoc et le Roussillon et leur évolution jusqu'au Traité des Pyrénées (1642-1659)*, Canet.

Cassioli M. 2018, *Frontiera e transito : la Val Nervia tra Liguria e Provenza (secoli xii-xvii)*, Bologne.

Catafau A. 1995a, « Fouille corporelle au Pas de Salses contre la sortie en contrebande de monnaies interdites en 1392 », *La Pallofe* 37, p. 28-32

Catafau A. 1995b, « "Prière pour la défense des gens et de la terre de cette frontière" (1388) », *Frontières* 4, p. 47-54.

Catafau A. 2010, « Frontières, invasions et peuplement dans les Pyrénées de l'est à la fin du Moyen Âge », *in* J.F. Utrilla Utrilla, G. Navarro Espinach (éd.), *Espacios de Montaña : Las relaciones transpirenaicas en la Edad Media, Actas del Seminario Internacional celebrado en la Universidad de Zaragoza (7-8 mai 2009) y Trabajos del grupo RESOPYR IV*, Saragosse, p. 213-234.

Catafau A. 2012, « La frontière, une "calamité féconde" pour les Comtés nord-catalans au Moyen Âge », *in* G. Dorel-Ferré (dir.), *"Comme une étoffe déchirée" Les Catalognes avant et après le traité des Pyrénées*, Canet, p. 19-30.

Comps J.-P. 2009, « Chemins de transhumance : Vers la "montagne" de Mosset », *Archéo 66, Bulletin de l'Association archéologique des Pyrénées-Orientales* 24, p. 79-86.

Coste M. 2019a, *Vivre sur la frontière de 1258 entre Roussillon-Conflent et Fenouillèdes (v. 1220-1230–v. 1463)*, Mémoire de master, Université de Perpignan Via Domitia (inédit).

Coste M. 2019b, « Une saisie de monnaies au pas d'Estagel en 1451 », *La Paloffe* 58, p. 42-44.

Guenée B. 1986, « Des limites féodales aux frontières politiques », *in* P. Nora (dir.), *Les lieux de mémoire, II. La nation*, Paris, p. 11-33.

Guillere C. (dir.) 2009, *Le Traité de Corbeil (11 mai 1258) : actes des journées d'études de Paris-Corbeil (14 et 15 mai 2008)*, Paris.

Pinto A. 2005, « La maîtrise des ports et des passages terrestres à la fin du Moyen Âge », *in* G. Larguier (dir.), *Douanes, états et frontières dans l'Est des Pyrénées de l'Antiquité à nos jours*, Perpignan, p. 41-59.

Pous A. de 1949, *Les tours à signaux des vicomtés de Castelnou et de Fonollède au xi*e *siècle*, Paris.

Pous A. de 1973, *Le Pays et la vicomté féodale de Fenollède du viii*e *au xiv*e *siècle*, Paris.



Pratx M. 1907, « Mégalithes et bornes frontières entre le bas pays de Fenouillet et le Roussillon », *in Congrès archéologique de France, LXXIIIe session tenue à Carcassonne et Perpignan en 1906 par la Société Française d'Archéologie,* Paris-Caen, p. 464-484.

Revel J. 1989, « L'Histoire au ras du sol », *in* G. Levi, *Le Pouvoir au village. Histoire d'un exorciste dans le Piémont du xviie siècle*, Paris, p. I-XXXIII.

Sabate i Curull F. 2015, « Les fourches patibulaires en Catalogne au bas Moyen Âge », *Criminocorpus*, « Les fourches patibulaires du Moyen Âge à l'Époque moderne. Approche interdisciplinaire, Communications », disponible sur : http://criminocorpus.revues.org/3062 [consulté en décembre 2020].

Sabate i Curull F. 2016, « Changements de frontières et perception de l'altérité en Catalogne (xiie-xive siècles) », *in* S. Péquignot et P. Savy (dir.), *Annexer ? : les déplacements de frontières à la fin du Moyen Âge*, Rennes, p. 21-62.

Sabate i Curull F. 2017, « La frontière catalane (xe-xiie siècles) : perception, altérité, pouvoir et mémoire », *in* N. Baron, S. Boisselier, F. Clément et F. Sabaté (dir.), *Ériger et borner diocèses et principautés au Moyen Âge*, Villeneuve-d'Ascq, p. 185-218.

Toubert P. 1997, « L'historien, sur la frontière », *in* A. Burguière, J. Goy, M.-J. Tits-Dieuaide (dir.), *L'histoire grande ouverte : hommages à Emmanuel Le Roy Ladurie*, Paris, p. 221-232.

Pouvoir, jeux d'argent et liminarité. L'impôt antique, théâtre de la souveraineté

Power, gambling and liminarity. Ancient taxation, a staging of sovereignty

DOI : 10.35562/frontieres.591

Michaël Girardin

Maître de conférences, Université du Littoral – Côte d'Opale, HLLI (UR 4030)

Résumé. *L'impôt antique est prélevé en position de liminarité : les droits de passage aux frontières, ponts, gués, portes de villes, etc. ; les impôts personnels à l'occasion de la nouvelle récolte ; les revenus des temples à l'occasion du franchissement de la frontière du sacré. Cette caractéristique contraint les pouvoirs à investir en frontière afin d'investir la frontière, pour s'imposer aux sujets qui les y rencontrent. En payant, le fidèle (dans le cas de la fiscalité « religieuse ») ou le sujet (dans le cas de la fiscalité « politique ») manifeste sa reconnaissance de l'autorité, la légitimité de celle-ci à posséder cet espace, enfin sa soumission. Le paiement fiscal s'avère ainsi une porte d'entrée intéressante pour concevoir l'affirmation de domination matérialisée par les pouvoirs dans les zones frontalières car, bien au-delà de ses enjeux financiers et comptables, et sans tenir compte de ses enjeux économiques, l'impôt est une affaire politique, sociale et, dans de nombreux cas dans l'Antiquité, religieuse.*

Mots-clés : Haut-Empire romain, Judée, impôt, taxe, frontière, douane, théâtralité politique

Abstract. *Ancient taxes were perceived in liminarity position: tolls were seized in borders, bridges, fords, city gates, etc.; personal taxes during the harvest period; temple revenues while crossing the borders of the sacred. This characteristic imposed the powers to invest at the borders in order to invest the border, and to impose themselves to the individuals. While paying, the faithful ones (in the case of 'religious' taxation) or the subjects (in the case of 'political' taxation) manifested their acknowledgment of the authority, the legitimacy of authority to possess the place, and last but not least, their submission. Fiscal payment proves itself to be an interesting tool for understanding the affirmation of domination materialized by powers at border zones. Far beyond financial and accounting issues and without taking count of economic issues, taxes are political, social and, in numerous cases in Antiquity, religious matters.*

Keywords: Early Empire, Judaea, tax, duty, frontier, customs, political theatricality

La multiplicité des définitions proposées même chez les juristes pour les termes « impôt » et « fiscalité » révèle la complexité à définir un objet qui, par essence, est social plutôt que matériel[1]. Si l'économie antique a laissé des traces, la fiscalité est pour ainsi dire évanescente, à peine discernable parfois dans une documentation comptable dont la nature peut susciter le débat[2]. Au risque de la caricature, on peut presque dire que les

1 Voir à ce sujet Girardin 2021, chap. I. On y compare plusieurs définitions de juristes et on y examine des analyses de fiscalistes démontrant l'impossibilité, en tout cas pour le droit français, à définir ces concepts.

2 L'historien de la fiscalité peut aisément adapter à son objet d'étude cette remarque de Scheid 1999, p. 381 : « Paradoxalement l'une des principales difficultés de l'histoire des religions de l'antiquité réside dans l'insuffisance des sources. Problème paradoxal, lorsqu'on considère les milliers d'inscriptions, de textes littéraires et d'images à sujet religieux, ou les lieux de culte identifiés par centaines, mais cette abondance est trompeuse. » De la même manière, le nombre des sources fiscales, au demeurant plus faible que celui de la documentation religieuse, ne permet pas de préjuger de la solidité de nos connaissances. D'un côté, parce que la plupart

collecteurs sont davantage connus par leur réputation (notamment néotestamentaire) que par leurs pratiques[3] ; les impôts plutôt documentés au temps de leurs contestations, abolitions ou dégrèvements ; les aspects les plus ordinaires ont majoritairement disparu. On ne peut pourtant que gagner à tâcher de se représenter ce qui faisait le quotidien des acteurs historiques et l'on ne saurait se représenter la frontière sans se figurer l'expression du pouvoir que le fisc y incarne. Aujourd'hui comme hier, le douanier est sans doute le premier visage que l'étranger rencontre en franchissant la frontière ; le bureau des douanes et le droit qui lui est demandé sont les premiers contacts qu'il noue avec l'autorité dont il traverse le territoire. Loin d'être une question bassement matérielle et pragmatique, la fiscalité met en scène les jeux de pouvoir et l'autoreprésentation des entités politiques. Signalons que ces termes de « pouvoir » et d'« entités politiques » seront ici considérés au sens large, car les autorités « religieuses » dans l'Antiquité, et particulièrement en Orient, correspondent souvent à cette nomenclature.

Si la fiscalité constitue en premier lieu un outil de financement collectif parmi d'autres[4], elle se charge d'enjeux bien plus larges, de sorte qu'elle est devenue davantage un instrument politique qu'un outil économique[5]. Cela est une évidence que le vocabulaire suffit à rendre visible[6]. Mais autant la « frontière » est une donnée difficile à définir pour l'Antiquité, autant la notion de « douane » peut s'avérer inappropriée pour des langues qui les confondent avec les octrois et les péages sous un même vocable, τέλος en grec ou *portorium* en latin. Ces termes eux-mêmes ne désignent pas toujours des droits de passage ; ainsi le μετοίκιον athénien, ce paiement personnel qui pèse sur les métèques, est un τέλος[7]. Nos critères ne sont pas toujours adéquats pour considérer le champ fiscal, en particulier dans l'Antiquité.

Au fond, ce que l'on pourrait soutenir, c'est que les jeux d'argent liés au pouvoir sont essentiellement une affaire de liminarité, c'est-à-dire de situation d'interface, de contact, de franchissement d'une frontière plus ou moins clairement déterminée, géographique, temporelle, idéologique, voire symbolique. Au lieu de multiplier les substantifs dans nos efforts pour considérer l'ensemble du phénomène fiscal, on pourrait proposer l'appellation nouvelle de « paiement liminaire » pour désigner tout prélèvement de nature fiscale, qu'il qualifie les droits de passage prélevés à toutes sortes de « frontières » naturelles ou politiques, aussi bien que les prélèvements personnels et nominatifs. Entendu ainsi, le concept révèle même la porosité entre le religieux et le politique, entre l'offrande et l'impôt. Car l'offrande est autant un paiement obligatoire (non contraint[8]) positionné à la limite entre profane et sacré, que l'impôt est un paiement obligatoire (non contraint) situé sur des zones ou à des périodes de transition : non seulement au franchissement d'une limite, mais également à l'époque de la récolte qui jalonne la vie des sociétés essentiellement agricoles. Que l'un soit prétendu volontaire et l'autre obligatoire n'est qu'une donnée relative, car l'offrande répond en général à une attente d'un pouvoir religieux qui a précisé en amont les modalités du don (car l'on n'offre pas n'importe quoi, n'importe

des sources sont des comptes (sur papyrus, sur parchemin, sur tesson de céramique, sur pierre, etc.) et que leur nombre n'est pas un gage de la quantité d'informations qu'elles nous fournissent. D'un autre côté, parce que les données normatives (règlements, lois, rescrits, édits, proclamations, etc.), et littéraires (en raison de leurs biais rhétoriques et de leur orientation assez fréquemment antifiscale ou, au contraire, proche du pouvoir) ne sont que partiellement le reflet de la pratique. Les deux limites majeures, en outre, proviennent de la nature des sources. D'abord, parce qu'elles sont profondément diversifiées et d'usages variés, ensuite parce qu'elles n'ont pas été écrites pour le public historien du xx[e] siècle. Les documents comptables sont à l'usage pratique et souvent exclusif des agents du fisc (régulièrement destinés à être effacés puis réutilisés, le hasard seul nous les a fait conserver) ; les reçus sont à l'usage pratique des contribuables ; les proclamations et lois sont des documents de nature politique se préoccupant peu de la fiscalité au-delà de ses conséquences économiques (prospérité ou appauvrissement), politiques (adhésion populaire, évergétisme, oppression) et juridiques (justice ou injustice). Enfin, parce que la nature des sources fait souvent débat et qu'en toute rigueur, si l'on voulait être prudent, il faudrait souvent se passer d'exploiter la documentation comptable antique pour examiner les questions fiscales, tant l'interprétation demeure loin de faire consensus. On prendra un exemple avec les ostraca iduméens du iv[e] siècle av. J.-C. : s'ils sont considérés comme fiscaux par Lemaire 1996 ; 2002 ; 2015 ; 2017, Porten et Yardeni 2007 ; 2014-présent préfèrent les interpréter comme les comptes d'une compagnie privée. À l'occasion d'une recension du IV[e] volume du *Textbook* parue dans la *Review of Biblical Literature*, le présent auteur a soutenu l'interprétation fiscale de Lemaire, mais il concède que le débat reste ouvert. Pour toutes ces raisons, et quoique la remarque puisse paraître excessive à première vue, celle-ci reflète la réalité de l'incapacité pour l'historien de connaître avec une appréciable précision la réalité fiscale antique, comparativement aux questions économiques que l'archéologie permet plus aisément d'appréhender.

3 Cela dit sans vouloir caricaturer, car l'examen de leur documentation, pour peu qu'on la reconnaisse comme fiscale, peut être riche pour retrouver leurs pratiques. Voir par exemple France 2015 ; Girardin 2019 ; Rossi 2020.

4 La thèse citée à la note 1, montre la pluralité des choix de financement afiscal des groupes divers du judaïsme du tournant de notre ère.

5 Voir à ce propos le travail remarquable du pionnier des études financières en France, Jèze 1928.

6 Voir en particulier Agron 2000, qui montre les jeux sémantiques en la matière, soulignant par exemple que les pouvoirs lèvent des « contributions » et abaissent des « impôts ».

7 Migeotte 2008, p. 328 n. 18.

8 Les deux critères (contrainte et obligation) sont souvent confondus dans le langage courant mais soigneusement distingués en philosophie et, plus important ici, en droit fiscal. La contrainte implique l'usage de la force ; l'obligation est le fait pour le contribuable de se soumettre lui-même. Devant l'obligation, le payeur ne peut guère ne pas payer ; face à la contrainte, il y est forcé contre son gré. Si l'obligation fait partie de toute définition de l'impôt et peut être prise en compte pour considérer un bon nombre des rites et offrandes antiques, il faut admettre qu'il est excessivement rare que la troupe soit mobilisée pour contraindre les payeurs.



quand, n'importe comment, à Dieu ou aux dieux) et qui le réceptionne comme la matérialisation d'une soumission du donateur au récipiendaire. Quant à la fiscalité proprement dite, elle est souvent perçue sans recours à la force, régulièrement sans besoin de justification, et parfois même avec la participation volontaire, voire zélée, des contribuables[9]. Ainsi que l'écrivait P. Bang en 2015, l'imposition est toujours le résultat d'un processus négocié[10]. Les logiques sont semblables entre les dons réalisés dans la sphère religieuse et ceux réalisés dans la sphère politique[11]. Tous ont en commun de matérialiser une situation liminaire.

Se peut-il alors que la liminarité soit l'un des éléments caractéristiques du paiement fiscal ? Qu'au lieu de chercher à définir l'impôt selon les critères systématiquement incertains de sa nature, de sa nomenclature, de son assiette, de sa liquidation, le critère de la liminarité de sa périodisation et/ou de sa localisation pourrait à lui seul permettre de reconnaître un versement comme fiscal ? Que la liminarité du paiement fiscal, enfin, si elle était reconnue comme un élément de son identification, pourrait être exploitée pour examiner la théâtralité politique dans l'Antiquité ?

Liminarité et théâtralité fiscale

Il existe deux raisons pour lesquelles le poste de douane ne doit pouvoir être évité. Premièrement, parce que s'il s'avérait qu'un itinéraire libre existait, le transit s'amoindrirait rapidement sur la route taxée. Le pouvoir a donc besoin d'investir financièrement en frontière (en investissant structurellement la frontière) pour maximiser les revenus en minimisant les chances pour les voyageurs d'éviter le paiement. Deuxièmement, parce que le bureau est un lieu de contrôle et d'affirmation de l'autorité ; il est un lieu de pouvoir, comme l'a montré J. France[12]. Placé aux points stratégiques qui permettent le contrôle du territoire et des voies importantes, il vise à manifester au voyageur la domination territoriale de l'entité politique. On peut citer ici P. Bourdieu, qui disait qu'« on se découvre comme sujet en se découvrant comme imposable, contribuable »[13]. L'objectif n'est donc pas seulement financier, il est également représentationnel.

La nécessité de la visibilité du poste de douane explique pour partie ses dimensions, qui peuvent être importantes. En effet, si beaucoup d'artistes ont représenté la fameuse « vocation de saint Matthieu », l'appel de ce disciple par Jésus alors qu'il était assis au bureau de l'impôt (ἐπὶ τὸ τελώνιον, Mt 9,9), de manière simple, figurant celui-ci sous la forme d'une table posée sur le bord de la route, voire d'une simple tenture, on peut s'intéresser aux postes de douane connus ailleurs dans le monde gréco-romain pour mettre un peu de perspective. Le bureau est un lieu d'affichage, aussi plusieurs règlements fiscaux ont-ils été retrouvés à Palmyre, à Éphèse, à Caunos, à Myra, en Lydie, à Lambèse, également en Égypte à Coptos ou ailleurs sous forme de fragments. La présence ordinaire de « tarifs » est attestée par une anecdote de la *Vie d'Apollonios* de Philostrate (1,20). L'exemple du τελώνιον de Porolissum en Dacie est intéressant pour fournir une idée des proportions, car il disposait d'une cour centrale à ciel ouvert entourée d'une colonnade et de portiques. Il était constitué de deux pièces de 20 et 30 m², ainsi que d'un étage et d'une aire de stationnement[14]. Une autre *statio*, celle de Palmyre, était entourée d'une clôture mesurant, selon la *lex portorii*, 40 pieds de côté, soit environ 12 mètres[15]. Bien sûr, la taille de ces bureaux n'est sans doute pas représentative de l'ensemble des *stationes* du monde romain, surtout si l'on pense que dans plusieurs cas, comme cela est attesté à Palmyre en Syrie[16] ou à Aphrodisias en Carie[17], devaient se trouver parallèlement des bureaux des *portoria* municipaux et des *portoria* impériaux. Enfin, D. Frangié-Joly a proposé récemment l'hypothèse d'un véritable réseau de forteresses servant entre autres au prélèvement fiscal dans la vallée du Jourdain à l'époque hellénistique[18]. La douane est donc bien une transformation du paysage et une appropriation du territoire. Immédiatement, le payeur potentiel ne peut manquer de la trouver et de l'identifier ; l'impôt se montre et se donne à voir.

9 En droit fiscal, le « zèle fiscal » est interprété de deux manières : comme un élément de civisme et d'engagement pour la collectivité, ou comme un instrument utile au payeur, puisqu'il est souvent nécessaire d'être inscrit au registre du fisc pour devenir éligible à une charge publique. En matière d'offrandes religieuses, les deux perspectives peuvent aisément se repérer également.

10 Bang 2015, p. 539: « *taxation is always the result of a negotiated process* ».

11 Voir Girardin 2021.

12 France 2010 ; France et Nelis-Clément 2014. Voir aussi Kritzinger 2015, p. 34.

13 Bourdieu 2012, p. 343.

14 France et Nelis-Clément 2014, p. 197-198 et 203-204.

15 Kritzinger 2015, p. 18.

16 Matthews 1984, p. 158 et 172-173 ; France 1999, p. 100-101. Les *portoria* municipaux grevant les biens de consommation courante, on en déduit en général que les marchandises de luxe en transit doivent être taxées par des *portoria* impériaux.

17 Sur Aphrodisias, voir le rescrit d'Hadrien en 119 de notre ère qui interdit aux *publicani* de percevoir le τέλος sur le fer et les clous, ces recettes devant revenir à la cité : IGR 4,33. Voir Kritzinger 2018, p. 117.

18 Frangié-Joly 2015.



Cette théâtralité se repère également dans la papyrologie. Concernant la Judée romaine, par exemple, des documents comptables découverts au wadi Murabbaʿât en 1953 et probablement fiscaux[19], datant de la fin du Ier siècle ou du début du IIe siècle de notre ère, sont rédigés en grec, langue étrangère à une grande partie de la population. L'emploi du grec, selon la Mishna, cette compilation rabbinique du début du IIIe siècle, était alors réservé aux relations avec le pouvoir. La langue choisie indique donc une proximité entre cette documentation et le pouvoir romain. Plus intéressant, les nombreux sémitismes repérables permettent d'affirmer que même les scribes de l'impôt en Judée romaine ne maîtrisaient que très mal le grec : ils ne connaissaient parfois qu'un minimum « professionnel », des sigles, des symboles alphanumériques et l'alphabet. Il semble donc que ce soit uniquement pour leur activité qu'ils employaient cette graphie, transcrivant parfois même des termes sémitiques qui révèlent que leur langue ordinaire était araméenne. Plutôt que de parler de grec, on pourrait qualifier cet usage de l'écrit de « grec fiscal », un jargon professionnel qui matérialisait l'importance politique de leur fonction[20].

En plus de cette langue professionnelle, de cette pratique de l'écrit fiscal, les agents du bureau dont on possède ainsi la documentation ont tenu à jour des archives qui paraissent imposantes, laissant retrouver des comptes d'entrées quotidiennes et des bilans réguliers, construits selon un modèle de mise en page particulièrement remarquable[21]. Le professionnalisme n'est pas seulement le corollaire du souci d'efficacité et de l'expérience des agents, il fait également partie de la théâtralité du pouvoir qui s'impose au contribuable, dans toute sa complexité. Il ne faut pas oublier que le voyageur, pour faire valoir ses droits en cas d'erreur ou d'abus de pouvoir, se retrouverait *de facto* contraint à décoder cette documentation rédigée dans un jargon professionnel dissimulé par un alphabet étranger. Le bureau de la collecte se trouve dès lors constituer l'une des principales scènes de ce vivant théâtre de l'impôt[22].

Théâtralité de la frontière du sacré

Si, comme on le voit, franchir une frontière revient à rencontrer le pouvoir et si c'est bien dans ces espaces liminaires que celui-ci s'impose au voyageur (au sens propre comme au sens figuré), il ne faut pas oublier que la frontière est poreuse, dans l'Antiquité, entre politique et religion. Même si l'on voulait être puriste en s'appuyant sur les définitions de la langue française, la possibilité d'une fiscalité non politique ne serait pas incongrue : le droit français, en effet, permet les prélèvements « parafiscaux », c'est-à-dire « perçus dans un intérêt économique ou social, au profit d'une personne morale de droit public ou privé autre que l'État, les collectivités territoriales et leurs établissements publics administratifs »[23]. Mais il n'est pas besoin d'en arriver là pour admettre que les temples prélevaient de véritables impôts, qu'ils soient « déguisés en offrande » comme l'écrivait avec bonheur J. Vélissaropoulos[24], ou plus clairement affirmés, voire couplés avec les impôts de la caisse publique[25]. Or, il est intéressant de constater que ce sont les mêmes ressorts qui soutiennent la fiscalité « religieuse » et la fiscalité « politique ».

On comptera comme partie intégrante de la fiscalité « religieuse » le sacrifice, car, même si son produit ne revient pas toujours (quoique souvent) au trésor du sanctuaire ou du moins comme revenu en nature pour les desservants, le fidèle n'en a pas moins fourni son bien sous l'obligation, selon les consignes et en marque de soumission à l'autorité que le sanctuaire représente à ses yeux. Après tout, la divinité est libre de disposer comme elle l'entend du bien qu'elle demande à ses fidèles, cela ne change en rien la nature de leur don[26]. De surcroît, le sacrifice et l'offrande sont intrinsèquement liés. Dans le judaïsme ancien, la dîme du bétail a vocation à être sacrifiée sur l'autel[27]. Les offrandes envoyées depuis la diaspora ont pour but de financer les sacri-

19 Girardin 2019, p. 12-19.
20 Girardin 2018.
21 Pour s'en faire une idée, voir Girardin 2020, p. 133-135 (avec photographies) et surtout Girardin 2019, p. 14-15.
22 Toute métaphore a ses limites et celle-ci n'échappe sans doute pas à cette règle. Elle a cependant également ses avantages, qui ont été développés ailleurs. Voir Girardin 2020, p. 131-146.
23 Article 4 de l'ordonnance du 2 janvier 1959. Le recours aux travaux de fiscalistes contemporains est indispensable pour ne pas tomber dans l'impression générale quand on étudie les questions fiscales d'une période où les limites étaient plus que floues entre ces concepts.
24 Vélissaropoulos 1980, p. 230.
25 On renverra le lecteur à Marcellesi et Pont à paraître.
26 Aimé et Rochedy 2019, p. 1, cherchant en juristes fiscalistes à définir l'impôt, en viennent à résumer la chose ainsi : « en espèces ou en nature, l'impôt diminue, de façon définitive, la richesse globale de son débiteur » De telles conclusions quant à la nature de l'impôt laissent le champ libre à l'examen de tout paiement obligatoire entraînant une perte financière définitive pour le payeur, sans que le critère de la destination du paiement ait à être pris en compte.
27 Lévitique 27.32.



fices[28] et la *terumah*, payée par les habitants de la terre d'Israël, a la même fonction[29]. Il est donc anachronique de vouloir diviser en catégories modernes tout ce qui semble, dans la pensée du judaïsme antique en tout cas, réuni dans la grande famille des « dons d'hommage », qui permettent que le mot hébreu *minḥah*, par exemple, qualifie autant le tribut à un occupant étranger qu'un sacrifice à Dieu[30]. Une telle recherche mériterait d'être menée concernant les autres langues anciennes, mais en l'état, on peut soutenir qu'*a minima* dans le cadre de certaines sociétés antiques, il n'y a aucune raison de distinguer l'impôt, l'offrande, le sacrifice.

Or, le sacrifice révèle avec une force toute particulière cette importance de la liminarité dans l'interaction entre pouvoir et fiscalité. Tout comme le Grand Roi achéménide recevait un versement obligatoire nommé « la table du roi »[31], de même ce qui est sacrifié est toujours un animal ou une production représentative du pays soumis à la divinité[32]. De même, les animaux sacrifiés sont toujours des animaux domestiques[33]. J. Soler explique par la logique du don et du contre-don le fait que ce soit toujours de la nourriture qui est sacrifiée : comme la nourriture permet la vie et peut en être la figuration, il s'agit d'offrir une vie contre une vie[34]. Le système sacrificiel reste « calqué sur le versement au souverain du tribut en nature »[35] et théâtralise l'immense différence entre les deux êtres en contact. Le banquet sacrificiel, dans le judaïsme en particulier, construit très clairement un mélange étonnant de proximité et de distance entre l'homme et la divinité, qui prend part au banquet, mais ailleurs, autrement, et en consommant des portions différentes[36].

Dans ce rapport, l'homme, ne pouvant s'élever au niveau du sacré qui, par définition, est « à part »[37], passe par l'intermédiaire d'un autre être vivant. Comme il ne peut voir Dieu et vivre encore (selon Exode 33.20), le médiateur meurt en prix de son sacrilège, pour s'être approché, lui profane, de la sphère du sacré[38]. Sa mort permet la connexion entre les deux mondes. L'animal n'en devient pas saint, mais, selon les termes de la religion romaine, il est *sacer*, c'est-à-dire consacré par la main de l'homme[39]. Les prêtres, professionnels des choses sacrées, sont les représentants de la communauté dans sa relation avec la divinité, portant ainsi la responsabilité de la réussite ou de l'échec du rite[40]. C'est leur proximité avec le sanctuaire qui construit leur position sociale. Ils sont nécessairement en état continuel de pureté, car s'ils montaient à l'autel impurs, ils en viendraient à le souiller[41]. Le système sacrificiel donne donc un ordre et une hiérarchie à la société. Ceci, à l'exception du sacrifice pascal, offert par chaque Israélite sans l'entremise du temple[42].

S'il est impossible de présenter ici l'ensemble des attestations, il devient clair qu'une part non négligeable, en tout cas, des versements obligatoires revenant aux sanctuaires antiques se justifie par la position de liminarité du prêtre et/ou du sanctuaire, à l'interface entre le fidèle et la divinité, entre le profane et le sacré ainsi théâtralisé. C'est en raison du caractère liminaire du temple et du sacrificateur que le paiement est réalisé, voire exigé du fidèle/payeur. La liminarité, tout comme l'impôt, caractérise les paiements religieux, les explique et sert même à les justifier auprès des débiteurs. La théâtralité de l'offrande peut éventuellement permettre d'expliquer le consentement au paiement.

Compétition théâtrale entre sacré et profane

Et puisque ce sont les mêmes ressorts que l'on retrouve dans la fiscalité « politique » et dans la fiscalité « religieuse », il peut apparaître une véritable compétition entre les deux affirmations de pouvoir. En particulier dans le judaïsme ancien, qui se divise sur la question de la légitimité du pouvoir romain sur la terre d'Israël, la question de l'impôt est devenue une question majeure. Peut-on à la fois payer les impôts du temple et payer l'impôt romain, être soumis à Dieu et à César ? Ne faut-il pas choisir son camp ? La question fiscale

28 Philon, *Légation à Caius*, 156-157 et 291.
29 Mishna, *Shekalim*, 4.1-4.
30 Voir Girardin 2021, chap. I.
31 Briant 1989 ; Capdetrey 2013.
32 Marx 1994, p. 31 et 60-61.
33 Eilberg-Schwartz 1990, p. 122-124; Amadasi Guzzo 1993, p. 102; Testart 1993, p. 27-29.
34 Soler 2006, p. 128 et 164.
35 Debray 2001, p. 55.
36 Marx 1992.
37 Durkheim 2013, p. 454.
38 Hubert et Mauss 2015, p. 109-110.
39 Scheid 2005, p. 52.
40 Caillois 1950, p. 58 ; Hubert et Mauss 2015, p. 30-31. Notons, avec Baslez 2001, p. 40, que le prêtre est aussi « le seul agent de la mémoire collective » d'Israël, donc détenteur à plusieurs titres de son statut d'élite. Gardien de l'écrit, il est le seul apte à transmettre les gestes et les rituels ainsi qu'à les expliquer.
41 Mishna, *Pesahim*, 7.6 ; Mishna, *Zebahim*, 2.1 ; 12.1 ; *Document de Damas*, A 11, 18-22 ; *Document de Damas*, B 7-C 8 ; 4Q266, 5 ; 4Q267, 5 ; 4Q273, 2.4. Voir Vermes 2011, p. 148-149.
42 Exode 12.3. Voir Rost 1981, p. 43-44. Si l'on en croit Mishna, *Zebahim*, 2.1, tout sacrifice non pascal offert sans l'entremise d'un prêtre est invalide.

devient une pierre de touche de l'identité juive, instrumentalisée par tous les camps pour soutenir toutes les options[43]. Par son prélèvement, César paraît menacer la prééminence de Dieu, ce qui laisse à voir que les deux sphères ne sont guère séparées dans la cosmogonie juive de l'époque ; que l'offrande et le tribut ne semblent pas appartenir à deux domaines distincts, mais à une même réalité.

Dans ce contexte, la construction narrative des versements fiscaux devient particulièrement intéressante, car elle manifeste théâtralement la très grande supériorité de Dieu sur César aux yeux des auteurs. Ainsi, la Mishna (IIIe siècle) puis le Talmud de Babylone (Ve siècle) développent-ils des séquences narratives de plus en plus grandioses pour présenter le paiement des offrandes destinées au temple de Jérusalem, disparu des siècles plus tôt[44]. En faisant du paiement des prémices, par exemple, un temps de fête, de spontanéité et d'unité du peuple sous la direction de Dieu (Mishna, *Bikkurim*, III), les rabbins réécrivent l'histoire des impôts du temple qui, dans les faits, semblent avoir rencontré beaucoup de réticences, de fraudes, d'évitements[45]. Concernant l'impôt romain, il est presque invisible dans cette documentation. César, dans la mémoire consciemment réécrite, fait dès lors pâle figure et son prélèvement, ordinaire aux temps historiques, paraît dérisoire à l'échelle divine des temps. La mise en récit de l'impôt participe de cette mise en scène, valorisante ou dévalorisante, voire rendant le pouvoir omniprésent ou totalement invisible.

Il ne faut pourtant pas céder à la caricature, car le pouvoir gréco-romain a su investir la frontière entre le peuple juif et sa divinité, s'installer dans cette zone liminaire et s'y faire reconnaître. De Pompée à Hadrien, on serait en peine de trouver un maître de Rome qui n'aurait pas légiféré concernant le judaïsme, en général positivement. Plusieurs grands hommes des époques hellénistique et romaine ont même offert un holocauste au temple[46], de sorte que le système sacrificiel devient un médiateur entre eux et les Juifs. De l'autre côté, les Juifs offrent quotidiennement deux holocaustes à Dieu pour la protection de la famille impériale, ce qui est une forme de culte impérial placée au cœur du rituel, dans ce temple qui constitue l'interface du monde divin[47]. Le pouvoir a donc su investir la frontière entre profane et sacré, avant que les aléas de l'histoire entraînent la destruction du temple puis, dans la mémoire juive, que le sacré renforce cette frontière à l'exclusion du pouvoir romain.

Au-delà de la réécriture par les sources, qui participent par leurs projets rédactionnels de cette mise en scène de l'impôt comme un vivant théâtre où se rencontrent de nombreux acteurs, la réalité elle-même du prélèvement et de ses conséquences sur les rapports entre le particulier et le pouvoir, entre le politique et le religieux, entre le profane et le sacré, est elle-même une affaire de théâtralité. Le pouvoir, dans cet exemple, a cherché à être vu, en occupant un espace fondamental pour le contrôle de la région ; il en a été symboliquement chassé lors de la mise en récit de l'histoire. Par le contrôle de cette « frontière » (ou plus exactement cette interface) entre le peuple juif et son dieu, laquelle constitue l'un des éléments les plus identitaires de ce peuple qui se définit comme le peuple que Dieu s'est choisi, le pouvoir romain a su dominer la Judée et même s'inscrire dans une interprétation de l'ordre cosmique établi par le plan divin. Et par sa participation aux paiements obligatoires réalisés dans cette zone liminaire, en en établissant même de nouveaux qui ne lui revenaient pas, mais qui nécessitaient qu'au temple les offrants pensent à César, le pouvoir romain a su s'installer dans la relation entre les Juifs et Dieu, comme intermédiaire choisi pour diriger le peuple de Dieu. Les Romains ont exploité une relation complexe entre pouvoir, jeu d'argent et liminarité, qui favorisait leur acceptabilité dans la région.

Conclusion

L'impôt se prélève en situation de liminarité et c'est l'un des éléments qui en font toute la force symbolique. Payé à l'occasion du franchissement d'une frontière ou d'une limite, il constitue l'acte de soumission de l'individu au pouvoir qui s'affirme. Ce pouvoir peut être politique autant que religieux, tout comme la frontière peut être physique, géographique, politique ou sacrée. Adopter ces critères permet de comparer bien des éléments souvent examinés séparément et qui, pourtant, sont fort semblables. Quoi de différent entre les offrandes versées sans aucune spontanéité à un temple et les impôts ? Les mauvais payeurs, les payeurs par habitude, les payeurs zélés, sont des acteurs que l'on retrouve dans tous les paiements liminaires. Les règles

43 Girardin 2021, chap. VII à X.
44 Voir Girardin (à paraître a).
45 Girardin 2021, chap. III.
46 Par exemple : le sacrifice d'Alexandre en Jos., *AJ*, XI, 336 (sans doute fictif, mais révélateur de l'acceptabilité du sacrifice d'étrangers comme marqueur d'alliance avec le peuple juif) ; d'Héliodore en 2 M 3.35 ; d'Antiochos VII, *AJ*, XIII, 242-243 ; de Marcus Agrippa, *AJ*, XVI, 14 et Philon, *Légation à Caius*, 296 ; de Vitellius, *AJ*, XVIII, 121. Concernant le sacrifice d'Antiochos VII et la possibilité de négociations antérieures préparant la reddition de Jérusalem, voir Girardin (à paraître b).
47 Hadas-Lebel 1990, p. 323; Pucci Ben Zeev 1998, p. 471-481.



et justifications, les ressorts sociologiques et souvent même les conséquences sont comparables. Et s'il faut une preuve qu'entre ces diverses natures de paiements il existe une identité commune, c'est bien le fait que le judaïsme a pensé son système financier orienté vers le temple mis en danger par le système fiscal romain, qui peut nous l'apporter. Il est peut-être anachronique de vouloir séparer dans des cases des paiements qui, pour les Anciens, font partie d'une même réalité, que le judaïsme présente comme des « dons d'hommage ». Pour couvrir ce champ, on propose d'examiner le concept de « paiement liminaire ».

Les très brèves remarques et les exemples succincts présentés ici ne prétendent pas couvrir la question bien entendu ; il s'agit surtout d'une démonstration programmatique, soulignant l'importance de l'étude de la théâtralité fiscale et de son affirmation en zone frontalière. En investissant en frontière, le pouvoir investit structurellement la frontière et, symboliquement, s'impose à l'individu qu'il impose.

Bibliographie

Liste des abréviations

IGR : *Inscriptiones graecae ad res romanas pertinentes*

AJ : *Antiquités Juives*

Mt : Évangile selon Matthieu

Sources anciennes

Discoveries in the Judaean Desert, aa. vv., Oxford, Clarendon Press, 1955-2009 (40 volumes).

Flavius Josèphe, *Antiquités Juives. Livres XII à XX*, éd. et trad. anglaise R. Marcus, A. Wikgren, L.H. Feldman, Cambridge, Harvard University Press, 1943-1965.

Inscriptiones graecae ad res romanas pertinentes, éd. et trad. R. Cagnat, Paris, Leroux, 1908-1927.

La Bible. Traduction Œcuménique, Paris, Cerf, 2010.

L'Écrit de Damas, éd. et trad. D. Hamidović, Paris-Louvain, Peeters, 2011.

Philon d'Alexandrie, *Légation à Caius*, éd. et trad. A. Pelletier, Paris, Cerf, 1976.

Philostrate, *Vie d'Apollonios de Tyane*, éd. et trad. P. Grimal dans *Romans grecs et latins*, Paris, Collection Bibliothèque de la Pléiade, Gallimard, 1958.

The Mishnah, trad. H. Danby, Oxford, Oxford University Press, 1933.

Lex Portorii Asiae, éd. et trad. M. Cottier, M.H. Crawford, C.V. Crowther, J.-L. Ferrary, B.M. Levick, O. Salomies et M. Wörrle, dans *The Customs Law of Asia*, Oxford, New York, Oxford University Press, 2008.

Travaux

Aimé C. et Rochedy M. 2019, *Droit fiscal 2019*, Paris.

Agron L. 2000, *Histoire du vocabulaire fiscal*, Paris.

Amadasi Guzzo M.G. 1993, « Sacrifici e banchetti : Bibbia ebraica e iscrizioni puniche », *in* C. Grottanelli et N.F. Parise (éd.), *Sacrificio e società nel mondo antico*, Rome-Bari, p. 97-112.

Bang P.F. 2015, « Tributary empires and the New Fiscal Sociology: some comparative reflections », *in* A. Monson et W. Scheidel (éd.), *Fiscal Regimes and the Political Economy of Premodern States*, Cambridge, p. 537-556.

Baslez M.F. 2001, « Le Temple de Jérusalem comme lieu de mémoire : à propos de la bibliothèque de Néhémie », *Trans.* 21, p. 31-42.

Bourdieu P. 2012, *Sur l'État : cours au Collège de France (1989-1992)*, Paris.

Briant P. 1989, « Table du roi, tribut et redistribution chez les Achéménides », *in* P. Briant et C. Herrenschmidt (éd.), *Le tribut dans l'Empire Perse*, Louvain, p. 35-44.

Caillois R. 1950, *L'homme et le sacré*, Paris.

Capdetrey L. 2013, « La "Table du roi" : une institution hellénistique ? », *in* C. Grandjean, C. Hugoniot et B. Lior (éd.), *Le banquet du monarque dans le monde antique*, Rennes, p. 173-198.

Debray R. 2001, *Dieu, un itinéraire*, Paris.

Durkheim E. 2013, *Les formes élémentaires de la vie religieuse* (7e éd.), Paris.

Eilberg-Schwartz H. 1990, *The Savage in Judaism. An Anthopology of Israelite Religion and Ancient Judaism*, Bloomington-Indianapolis.

France J. 1999, « Les revenus douaniers des communautés municipales dans le monde romain (République et Haut-Empire) », *in Il Capitolo delle entrate nelle finanze municipali in Occidente ed in Oriente*, Rome, p. 95-113.

France J. 2010, « Les stations du Quarantième des Gaules, manifestations du pouvoir », *Bulletin d'études préhistoriques et archéologiques alpines* 21, p. 291-298.



France J. 2015, « Administration and Taxation in the tariff of Zraia (Numidia) », *in* P. Kritzinger, F. Schleicher et T. Stickler (éd.), *Studien zum römischen Zollwesen*, Duisbourg, p. 111-140.

France J. et Nelis-Clément J. 2014, « Tout en bas de l'empire. Les stations militaires et douanières, lieux de contrôle et de représentation du pouvoir », *in* J. France et J. Nelis-Clément (éd.), *La* statio. *Archéologie d'un lieu de pouvoir dans l'empire romain*, Bordeaux, p. 117-245.

Frangié-Joly D. 2015, « The Fort of Umm Hadar (Historical and Archaeological Research) », *Aram* 27 (1-2), p. 105-123.

Girardin M. 2018, « The Use of Greek in Judaea: New Linguistic Habits for Individuals and the Roman Administration », *in* N. Monnier (éd.), *Languages for Specific Purposes in History*, Newcastle-upon-Tyne, p. 18-34.

Girardin M. 2019, « Dans le quotidien du collecteur : l'impôt romain d'après l'archive de Murabbaʿât », *Revue de Qumrân* 113, p. 11-49.

Girardin M. 2020, *La fiscalité dans le judaïsme ancien (vi*e *s. av. J.-C. – ii*e *s. apr. J.-C.)*, Paris, 2020.

Girardin M. 2021, *L'offrande et le tribut. Histoire politique de la fiscalité en Judée hellénistique et romaine (200 av. J.-C. – 135 apr. J.-C.)*, Bordeaux.

Girardin M. (à paraître a), « La mémoire magnifiée du culte dans les judaïsmes d'après 70 », *in* D. Ackermann, Y. Lafond et A. Vincent (éd.), *Pratiques religieuses, mémoire et identités dans le monde gréco-romain*, Rennes.

Girardin M. (à paraître b), « Antiochos VII et les Juifs : suzerain, ennemi, protecteur du culte », *in* C. Feyel et L. Graslin-Thomé (éd.), *Les derniers Séleucides et leur territoire*, Nancy, p. 335-356.

Hadas-Lebel M. 1990, *Jérusalem contre Rome*, Paris.

Hubert H. et Mauss M. 2015, *Essai sur la nature et la fonction du sacrifice*, Paris.

Jèze G. 1928, *Aspect politique des problèmes financiers*, Paris.

Kritzinger P. 2015, « Das römische Zollsystem bis in das 3. Jh. n. Chr. », *in* P. Kritzinger, F. Schleicher et T. Stickler (éd.), *Studien zum römischen Zollwesen*, Duisbourg, p. 11-55.

Kritzinger P. 2018, « Das römische Steuersystem in der Kaiserzeit : Überlegungen zur Begrifflichkeit und zum Einzug », *Marburger Beiträge zur Antiken Handels-, Wirtschafts und Sozialgeschichte* 36, p. 89-143.

Lemaire A. 1996, *Nouvelles Inscriptions araméennes d'Idumée*, Paris.

Lemaire A. 2002, *Nouvelles inscriptions araméennes d'Idumée*, vol. II, Paris.

Lemaire A. 2015, *Levantine Epigraphy and History in the Achaemenid Period (539-332 BCE)*, Oxford.

Lemaire A. 2017, « The Idumaean Ostraca as Evidence of Local Imperial Administration », *in* B. Jacobs, W.F.M. Henkelman et M.W. Stolper (éd.), *Die Verwaltung im Achämenidenreich. Imperiale Muster und Strukturen*, Wiesbaden, p. 469-488.

Marcellesi M.-C. et Pont A.-V. (dir) (à paraître), *Religion et fiscalité dans l'Antiquité*, Paris.

Marx A. 1992, « Familiarité et transcendance. La fonction du sacrifice d'après l'Ancien Testament », *in* A. Schenker (éd.), *Studien zu Opfer und Kult im Alten Testament*, Tubingue, p. 1-14.

Marx A. 1994, *Les offrandes végétales dans l'Ancien Testament. Du tribut d'hommage au repas eschatologique*, Leyde-New York-Cologne.

Matthews J.F. 1984, « The Tax Law of Palmyra: Evidence for Economic History in a City of the Roman East », *Journal of Roman Studies* 74, p. 157-180.

Migeotte L. 2008, « Les ressources financières des cités et des sanctuaires grecs : questions de terminologie et de classement », *Romance Philology* 82, p. 321-331.

Porten B. et Yardeni A. 2007, « Makkedah and the Storehouse in the Idumean Ostraca », *in* Y. Levin (éd.), *A Time of Change*, New York, p. 125-170.



Porten B. et Yardeni A. 2014-présent, *Textbook of Aramaic Ostraca from Idumea*, Winona Lake, 4 vol.

Pucci Ben Zeev M. 1998, *Jewish Rights in the Roman World*, Tubingue.

Rossi L. 2020, *La fiscalité douanière dans l'Égypte romaine. Les documents de la pratique*, Paris.

Rost L. 1981, *Studien zum Opfer im Alten Israel*, Stuttgart-Berlin-Cologne-Mayence.

Scheid J. 1999, « Aspects religieux de la municipalisation. Quelques réflexions générales », *in* M. Dondin-Payre et M.-T. Raepsaet-Charlier (éd.), *Cités, municipes, colonies. Les processus de municipalisation en Gaule et en Germanie sous le Haut Empire romain*, Paris, p. 381-423.

Scheid J. 2005, *Quand faire, c'est croire. Les rites sacrificiels des Romains*, Paris.

Soler J. 2006, *Sacrifices et interdits alimentaires dans la Bible*, Paris.

Testart A. 1993, *Des dons et des dieux*, Paris.

Vélissaropoulos J. 1980, *Les Nauclères grecs. Recherche sur les institutions maritimes en Grèce et dans l'Orient hellénisé*, Genève.

Vermes G. 2011, *The Complete Dead Sea Scrolls in English* (7e éd.), Londres.



De l’autre côté de la barrière. Franchir la frontière entre l’homme et l’animal avec le *Roman de Renart*

On the other side of the barrier. Crossing the border between Man and Animal within the Roman de Renart

DOI : 10.35562/frontieres.599

Anthony Revelle

PhD Candidate in French, Romance Languages & Literatures Department, LSA / University of Michigan, Ann Arbor

Résumé. *Ces dernières années ont vu se développer de manière exponentielle les travaux sur la frontière entre l’homme et l’animal, vieille question désormais soumise au prisme du posthumanisme. Métaphysique, cette frontière est également matérielle, car toute frontière suppose une appropriation humaine de l’espace. Or que se passe-t-il quand c’est l’animal qui franchit la frontière, qui investit les lieux qui lui ont été barrés par la clôture, et quand l’être humain imagine lui aussi ce qui se passe derrière la barrière – dans le territoire sensoriel de la vie animale ? Dans cet article, j’interroge la césure instable entre l’humain et la bête et ses modes de spatialisation, à travers l’investissement croisé de l’humain dans le territoire animal et de l’animal dans l’espace humain. Je pars pour cela du* Roman de Renart*, qui met en scène une galerie d’animaux anthropomorphisés évoluant alternativement entre territoire sauvage et espaces domestiqués et passant constamment de traits humains à animaliers. Je propose d’aborder des textes théoriques contemporains sur l’animalité sous l’angle de la littérature médiévale et, suivant l’invitation des auteurs du* Renart*, de voir notre monde par les yeux d’une bête. À rebours d’une démarche d’objectivité surplombante, j’envisage l’écriture de l’animalité non comme dépassement, mais comme réinvestissement de la frontière entre l’humain et l’animal, par imagination et désappropriation de l’espace.*

Mots-clés : époque médiévale, Europe occidentale, Renart, monde sauvage, *animal studies*, anthropocentrisme, territoire, ancien français, littérature médiévale

Abstract. *Over the last years, the human-animal border came under increasing scrutiny, in a context of rising posthumanist concerns. Since every border implies a human appropriation of space, the metaphysical human-animal border materializes itself in the closure. But what happens when nonhuman animals cross the border, when they invade a space that was forbidden to them by the closure, and when humans themselves imagine what is going on across the border – in the sensorial territory of animal life? This article interrogates the instable caesura between the human and the beast and its modes of spatialization, through the entangled incursions of the human into the animal territory and the animal into the human space. I depart from the* Roman de Renart*, an Old French romance staging a gallery of anthropomorphized animals evolving alternatively through wilderness and domesticated spaces, while they constantly switch between human and bestial features and behaviors. I offer to read theory under the angle of medieval literature and, following the* Renart*’s authors’ invitation, to perceive the world through the eyes of a beast. Against an overhanging posture of objectivity, I propose an alternative conception of animality as reappropriation of the human-animal border, through literary imagination and self-displacement.*

Keywords: medieval period, Western Europe, Renart, wilderness, *animal studies*, anthropocentrism, territory, medieval French, medieval literature



Un renard poussé par la faim, un poulailler regorgeant d'une volaille bien nourrie, une barrière à franchir. Cette saynète médiévale, toujours familière dans le monde rural d'aujourd'hui, met en scène la confrontation entre le monde façonné par l'homme et les êtres qui se tiennent au-dehors de celui-ci, c'est-à-dire l'opposition entre la sauvagerie et la domestication, séparées par une barrière qui fait office de bien pauvre frontière entre les deux. La ruse de l'animal, déjouant l'intelligence humaine, la lui fera franchir.

Dans *L'Ouvert : De l'homme et de l'animal*, G. Agamben met en relief l'existence d'une césure entre humanité et animalité, une césure qui s'illustre dans la manière par laquelle nous pensons l'espace. Dans un chapitre consacré à la pensée du baron d'Uexküll, G. Agamben met en valeur la distinction théorisée par celui-ci entre *Umgebung* et *Umwelt*. L'*Umgebung* représente l'espace objectif dans lequel on voit un être se mouvoir, tandis que l'*Umwelt* désigne le monde-environnement constitué par des séries d'éléments que G. Agamben qualifie de « marques » ou de « porteurs de sens », qui sont les seules choses qui intéressent l'animal[1]. Cette distinction peut être reformulée comme l'espace objectif de l'humain rationnel, celui de l'observation scientifique, contre l'espace sensoriel, subjectif, vécu, des animaux non humains. Mais ce qu'Uexküll démontre est que chaque être vivant habite un monde différent selon ses propres perceptions, ce qui s'applique aux êtres humains également. Par conséquent, la prétention humaine à dominer le monde par la raison se trouve remise en cause. La notion d'*Umwelt* nous invite à décentrer notre regard sur le monde qui nous entoure, l'*Umgebung* – notre espace objectif et rationnel – n'étant qu'un *Umwelt* parmi tant d'autres, une manière d'être au monde parmi d'autres.

Cette volonté de rompre avec l'anthropocentrisme est au fondement des *critical animal studies*, et questionne le rôle de la littérature dans notre manière de voir et de percevoir, de décrire notre environnement et de lui donner sens, particulièrement dès lors qu'il s'agit d'imaginer la vie de l'Autre, l'animal non humain – un mouvement qui affecte particulièrement la recherche sur les époques prémodernes, tel le Moyen Âge[2]. Je propose d'interroger la frontière instable entre l'homme et la bête à travers son inscription dans l'espace, en m'appuyant sur la lecture de certains passages du *Roman de Renart*, une compilation médiévale de textes qui met en scène des animaux anthropomorphisés évoluant sans cesse entre monde sauvage (la *wilderness* des anglophones) et espaces domestiqués, rationalisés par intervention humaine. Ce mouvement trouve écho jusque dans le comportement des personnages eux-mêmes, alternant constamment entre réactions humaines et animales.

Le *Roman de Renart* n'est pas l'œuvre d'un auteur unique, mais un agrégat d'histoires satiriques écrites par divers auteurs, principalement pendant les XIIe et XIIIe siècles. Le *Roman* tient sa cohérence de schémas narratifs répétés, d'une forte intertextualité, et d'une galerie de personnages récurrents, dont le protagoniste, soit le fameux Renart. Si les histoires de Renart puisent leur origine dans l'univers des fables d'Ésope, avec sa cohorte de personnages aux qualités morales prédéterminées (le rusé renard, le loup vorace, etc.), elles élaborent néanmoins des arcs narratifs plus complexes, empruntant des éléments à d'autres genres littéraires (le roman de chevalerie, la poésie courtoise, la *disputatio* académique), et résistent à toute entreprise de moralisation.

Dans son introduction pour l'édition de la Pléiade du *Roman*, A. Strubel souligne que l'anthropomorphisme n'y est jamais une donnée stable ni juste une métaphore, mais une métamorphose précaire et constamment renouvelée, un passage de frontière brouillant la limite entre humanité et animalité[3]. Cette question de l'anthropomorphisme dans le *Renart* divise la critique depuis des décennies. Pour G. Bianciotto, « on ne peut véritablement parler d'anthropomorphisme […] que si la transformation est complète »[4]. Ainsi, le *Renart* imprime plusieurs niveaux de réalités animales et humaines sur ses personnages, sans nécessairement en produire une image cohérente[5]. Plus récemment, L.-P. Bergot a mis en valeur les limites de la terminologie critique et la nécessité de distinguer ce qui relève de l'éthologie et ce qui relève de la physionomie : un personnage du *Roman* peut ainsi adopter un comportement humain sans que sa morphologie animale ne change – il n'est donc pas question d'anthropomorphisme à proprement parler[6]. La question du franchissement, du seuil, nous intéressera particulièrement ici, en ce qui concerne non pas la nature des personnages, mais la coexistence de réalités contraires, changeantes, dynamiques, au-dedans et au-dehors des personnages, qui vient s'inscrire jusque dans la géographie du *Roman*.

1 Agamben 2016, p. 66-69.
2 Pour un état de la recherche médiévale sur l'animal, voir Foehr-Janssens 2018. Sur les métamorphoses entre humain et animal, l'intersection des hiérarchies du social et du vivant, et les usages politiques et littéraires de l'animalité au Moyen Âge, voir Griffin 2015 et McCracken 2017.
3 Strubel *et al.* 1998, p. XXXVII.
4 Bianciotto 1973, p. 41.
5 Bianciotto 1973, p. 42 ; au sujet de ce débat sur l'anthropomorphisme et le zoomorphisme dans le *Renart*, voir aussi Charbonnier 1985 et Batany 1989.
6 Bergot 2016, p. 2-3.



Le *Roman de Renart* est d'abord une satire de la société féodale, un royaume animal dominé par les carnivores, qui ne remplace pas le monde humain, mais coexiste avec celui-ci, de manière essentiellement conflictuelle. Entre ces deux mondes, Renart endosse le rôle de médiateur, navigant entre des paysages façonnés par l'homme et les seigneuries des bêtes, abusant de la naïveté des humains comme des animaux pour atteindre ses objectifs, à l'aide de son langage trompeur et de toutes sortes d'artifices, comme faire le mort. La figure du *goupil* tricheur lui a valu d'être qualifié de « prince de l'entre-monde » par R. Bellon, ou, de manière moins poétique, d'être « cils qui le mont conchie » (v. 92), celui qui conchie le monde entier – tout autant les humains que les bêtes[7].

Cet article interroge la manière dont des auteurs médiévaux imaginent la présence subjective d'une bête et sa perception propre d'un paysage, et ce que le *Roman de Renart* nous dit, à nous lecteurs modernes, de la coexistence conflictuelle de l'humanité et de l'animalité dans l'espace comme dans l'individu lui-même. C'est cette faille qui, d'après G. Agamben, est le conflit politique décisif gouvernant notre culture. Finalement, l'espace objectif du texte sera confronté à la notion de territoire, telle que définie par J. Baudrillard, dans le but d'ébaucher des pistes de réflexion sur l'écriture de l'animalité.

D'une ouverture à l'autre

Le point de départ habituel des aventures de Renart est la nécessité de se nourrir.

> Il y a quelques temps de cela, Renart vivait en paix dans son palais de Malpertuis : il avait renoncé à guerroyer, et il ne voulait plus vivre du métier qu'il avait fait jusque-là. Si souvent il avait accaparé le bien d'autrui à tort et de manière indue, que le haïssaient bien plus de gens qu'il n'y a de fêtes dans une année ; et les animaux étaient tout aussi nombreux à le faire, je crois. Voilà ce qui est arrivé, en ce temps-là, un vendredi matin : Renart est sorti de sa tanière à reculons, le cul en premier, la tête ensuite. (v. 1-14)[8].

Jadis estoit Renars en pais
En Malpertuis en son palais :
Lassiet aavoit le guerroier,
Ne voloit mais de tel mestier
Vivre con il avoit vescu.
Tant avoit de l'autrui eü
Par male raison et a tort
Que bien le haoient de mort
Plus de gens qu'il n'a en l'an festes,
Et autretant, ce cuic, de bestes.
Or avint il jadis ensi,
Par un matin d'un venredi :
Issi Renars de sa taisniere,
Le cul avant, le chief derriere.

Maupertuis est successivement décrit comme palais et comme tanière. Le lexique fait de Renart un seigneur féodal (« en son palais ») tout en jouant du décalage entre la notion de palais, ou château, et le fait que l'endroit se nomme Maupertuis, étymologiquement le mauvais trou, avant d'être requalifié en tanière lorsque Renart décide de le quitter. Le seigneur de Maupertuis devient alors un animal sortant à reculons de son repaire : ce mouvement de transition, du palais à la tanière, vient illustrer la définition de l'anthropomorphisme par A. Strubel comme une alternance constante entre animalité et humanité, avec le changement simultané de statut (du seigneur à l'animal) et de langage, dès lors que l'auteur nous fait passer d'un palais au derrière de la bête. La position bien peu seigneuriale de Renart quittant Maupertuis dit quelque chose de son rapport au monde : ce qu'il exhibe d'abord au monde extérieur est son derrière, « le cul avant », dans un effet comique destiné à contraster avec l'image du seigneur en paix chez lui. Cette image avait été troublée d'emblée par le fait que le *goupil* est décrit comme un voleur haï d'autant d'hommes et de bêtes qu'il y a de fêtes dans le calendrier, fort nombreuses au Moyen Âge. Déjà, le contraste entre « guerroier », fonction noble et chevaleresque, et le fait que cela consiste ici à voler autrui souligne la double nature de Renart, noble et hors-la-loi, tout à la fois intégré dans la société féodale et sauvage. De même, le fait que Renart soit connu pour ses

7 Bellon 1996, p. 395 ; Strubel *et al.* 1998, « Le Jugement de Renart », p. 5. Traduction de Dominique Boutet. Pour tous les autres extraits cités, la traduction est d'Armand Strubel.

8 Strubel *et al.* 1998, « Le Pèlerinage de Renart », p. 149.



« talents » de voleur aussi bien dans le monde humain que dans celui des bêtes souligne sa position de trait d'union entre ces deux catégories.

Ce type d'effet comique est répété dans le *Renart* : toujours dans le même récit, alors que Renart décide d'aller à Rome pour confesser ses péchés au Pape (projet qui avortera), il rencontre Belin le bélier et le convainc de le joindre dans son pèlerinage pour éviter de finir comme l'agneau pascal. C'est l'occasion pour l'auteur d'insérer, dans la bouche de Belin, un discours sur l'exploitation sexuelle du bélier, forcé par le paysan de saillir toutes les brebis, avec comme seule récompense d'être mangé à Pâques et écorché pour faire des bottes (v. 186-198)[9]. Le jeu permanent entre caractéristiques humaines et animales décourage toute tentative de clarifier la position des bêtes dans le *continuum* humain-animal. Les animaux qui parlent ne sont ni des humains déguisés sous des peaux de bêtes ni des animaux simplement dotés du don de la parole ; ils font activement des choses « humaines », comme partir en pèlerinage ou être seigneur en un palais. Ils sont donc simultanément humains *et* animaux.

Une alternance de caractéristiques humaines et animales implique néanmoins un seuil, un espace de franchissement d'où l'effet comique peut être déclenché – effet qui peut être discursif (comme chez Belin) ou matérialisé. La sortie du palais-tanière représente une frontière en soi, entre le refuge du seigneur en paix et le monde qui honnit l'animal voleur, mais aussi entre respectabilité et trivialité. Et ce qui pousse Renart à franchir la frontière symbolique entre le seigneur et la bête, c'est la faim. Dès qu'il quitte Maupertuis, Renart doit trouver de la nourriture et cette situation le met en contact direct avec le monde humain, et tout particulièrement avec l'environnement façonné par l'homme. Alors que les auteurs du *Roman* mettent en scène une bipartition du monde animal entre les bêtes sauvages et les animaux domestiqués, Renart se nourrit des domestiqués[10]. Il n'est pas vraiment un chasseur, et sa « guerre » consiste largement à s'emparer des animaux nourris par les humains pour leurs propres besoins. En d'autres termes, il pille les poulaillers.

Ce qui nous intéresse ici est la géographie particulière dévoilée par les séjours de Renart dans les paysages modelés par l'homme – une géographie envisagée à hauteur de *goupil*. Pour mettre en scène ce que peuvent être les activités d'un renard (dans une approche anthropocentrique), les auteurs du *Roman* doivent imaginer comment un renard conçoit l'espace et s'y meut. Par conséquent, les châteaux et ermitages chers aux romans de chevalerie, comme symboles de la civilisation féodale, sont remplacés par d'opulentes fermes, par des abbayes et des basses-cours bien garnies. Dans « Le Partage des proies », Renart vagabonde à travers la campagne à la recherche de nourriture, jusqu'à découvrir la maison d'un riche paysan :

> Le lieu était richement garni de tous les biens que la terre prodigue, vaches, bœufs, brebis, lait, œufs, nourriture de toute espèce, poules et chapons ; il y en avait à foison. Renart a là ce qu'il désire, du moins s'il arrive à rentrer ! Mais je crois, et j'en ai l'intime conviction, qu'il risque de languir dehors, car la clôture entourait complètement le jardin et la maison, avec des pieux pointus, gros et longs (v. 93-106)[11].

La maison sist joste un plassié,
Qui estoit richement garnie
De tout le bien que terre crie,
Si con de vauchez et de bues,
De brebis et de lait et d'ues,
D'unez et d'autrez norreçons,
De gelinez et de chapons ;
De ciaus i avoit il planté.
Or a Renars sa volenté,
Renars, s'il puet entrer dedens
Mais je cuit et croi par mes dens
Qu'il fera par dehors sejor,
Car cloz estoit trestous entor
Et li jardins et la maisons
De pueys agus, de gros et lons.

La basse-cour pleine de volaille provoque la convoitise du *goupil*, mais la barrière délimite l'espace comme inaccessible, une frontière à franchir entre sa propre appartenance au monde sauvage et un espace anthropique. Il y a une attention particulière portée à la composition de la barrière, sa disposition en pieux pointus et longs, et le narrateur jure que Renart ne peut la franchir. Nous avons ensuite cinquante vers décrivant la frustration du *goupil* regardant sa proie qu'il ne peut atteindre, jusqu'à ce qu'il fasse une découverte :

9 Strubel *et al.* 1998, « Le Pèlerinage de Renart », p. 153-154.
10 Sur la question de la domesticité dans *Renart*, voir Zemmour 2001.
11 Strubel *et al.* 1998, « Le Partage des proies », p. 649.



> À force de courir à droite, à gauche, Renart le roux, cette maudite engeance, finit par découvrir dans la clôture – pur hasard ! – un pieu usé par la pourriture, là où passait le caniveau d'évacuation des eaux de pluie du jardin ; par ce passage, il s'est faufilé à l'intérieur de l'enclos, tout doucement, en jurant par ses dents qu'il fera bientôt craquer ses mâchoires – peu importe pour qui sera le préjudice ! – avec un chapon ou une poule. (v. 152-163)[12].

Tant va a destre et a senestre
Renars li rous, li maleïs,
Que par devers le plasseïs
Trova un pel par aventure
Qui ert usés de poreture,
Par la ou li regors couroit
Dou jardin quant pleü avoit ;
Par la s'en est entrés dedans
Tout souef, et jure ses dens
Qu'a cui que il doie nuire
Fera il ja ses grenons bruire
Ou de capon ou de geline.

Renart est capable de surmonter l'obstacle construit par le paysan à la fois par la ruse et par la souplesse de son corps ; intelligence et caractéristiques physiques de l'animal se combinent pour permettre la progression de l'histoire. Renart promet de faire craquer sa mâchoire sur une volaille malgré le fait que le narrateur a juré qu'il ne parviendrait pas à entrer et le narrateur le jure sur ses dents, ce qui est occulté dans la traduction moderne de A. Strubel (« Mais je cuis et crois par mes dents », v. 102). Cette étrange action de jurer sur ses dents que le renard ne mettra pas les siennes sur une volaille induit un parallèle entre la mâchoire du *goupil* et celle du narrateur, à travers une insistance particulière sur ce qu'ont en commun le *goupil* et son conteur humain : des dents, mais aussi un appétit, un carnivorisme partagé, la consommation des volailles. La circulation de caractéristiques bestiales s'opère non seulement à l'intérieur du texte, mais aussi dans la relation qu'entretient le narrateur avec le récit, et s'étend à l'audience du texte. Le regard du lecteur est placé à hauteur de celui du renard et il est invité à le suivre à travers le trou formé par le conduit d'évacuation, un lieu fait de pourriture et vraisemblablement boueux. Un autre narrateur, celui du « Puits », souligne ainsi que Renart est un séducteur, mais que personne ne finit avec des braies propres après avoir pris part à ses aventures (v. 27)[13]. Renart entraîne chacun dans la saleté, incluant les humains qui écrivent, écoutent ou lisent ses histoires, comme à travers le trou dans lequel nous le suivons. Parce que les histoires de Renart commencent habituellement par le départ de Maupertuis, le « mauvais trou », ses aventures consistent en grande partie à se glisser d'une ouverture à l'autre, d'une brèche à l'autre.

La tentative faite par le narrateur de revisiter un paysage rural à travers les yeux et les centres d'intérêt d'un *goupil* renvoie à notre distinction entre *Umgebung* et *Umwelt*. Regarder par les yeux de Renart signifie quitter notre *Umgebung* (ou tout du moins essayer) dans le but de pénétrer l'*Umwelt* du *goupil*, ou plutôt ce qu'un auteur du Moyen Âge peut imaginer de l'*Umwelt* d'un renard. Bien qu'il soit aisé de souligner l'anthropocentrisme de la vision qu'a l'auteur du regard de l'animal, le fait est que le *Roman de Renart* nous donne un point de vue sensiblement différent de l'environnement de son époque par rapport aux autres genres littéraires. Ce point de vue n'en est pas moins subjectif, car *Renart* dépeint un monde rural abondant, dépourvu de paysans pauvres, d'ouvriers et d'artisans agricoles par exemple, mais à un niveau différent de celui du regard humain, à la fois physiquement et symboliquement.

G. Agamben écrit que le plus petit et le plus insignifiant détail pour nous peut être porteur de signification pour un autre être[14]. Il en va ainsi de Renart, découvrant la partie pourrie de la barrière qui lui permet d'entrer dans un espace qui lui est interdit, trouvant la faille d'une construction humaine censée exclure les animaux qui ne sont pas sujets à la domestication et qui par conséquent échappent à la logique économique de l'exploitation animale par les humains. Renart s'approprie ce que les acteurs économiques considèrent comme leur propriété (la volaille) et il réintroduit de la sauvagerie dans un espace qui a été délimité pour l'exclure, en structure économique rationnelle conçue pour produire nourriture et valeur monétaire. La frontière entre animaux sauvages et domestiques est faillible, car elle ne peut être totalement hermétique. C'est précisément un phénomène naturel, le ruissellement et l'évacuation des eaux vers l'extérieur, qui ouvre une faille dans laquelle le *goupil* peut s'engouffrer. Par le pourrissement puis l'effraction de Renart, le sauvage réinvestit la frontière avec le domestique. Il la rend perméable à la prédation extérieure et au détournement d'une activité économique (l'élevage) par une bête.

12 Strubel *et al.* 1998, « Le Partage des proies », p. 651.
13 « *De lui n'a nuls corroies ointes* » (Strubel *et al.* 1998, « Le Puits », p. 164).
14 Agamben 2016, p. 68.



Le conflit comme mode de partage : la classe et l'espèce

Sans surprise, voler ce que les humains considèrent comme leur propriété conduit fréquemment Renart au conflit direct avec eux. Dans « Le Partage des proies », la compétition pour la nourriture prend une tournure particulièrement violente quand Renart, caché dans un arbre, humilie le paysan en déféquant sur sa tête avant de tirer avantage de sa confusion en le noyant dans la rivière[15]. Est-ce à dire que cet évènement marque une inversion de la domination de l'humain sur le non humain, une revanche ? On peut aussi faire une lecture sociologique de la scatologie. F. Montorsi souligne l'association entre la paysannerie et les matières fécales dans les romans médiévaux ; une volonté d'humilier les paysans *en général* se dégage donc de ce type d'épisode[16]. Renart est avant tout un seigneur dans le monde animal. Les humains qu'il combat sont généralement ou sujets de l'aristocratie ou rivaux de celle-ci, qu'ils soient laboureurs, marchands ou clercs. Au-delà de la blague scatologique, déféquer sur la tête du paysan permet à l'auteur d'établir une complicité entre le personnage animal et l'audience aristocratique du récit, rejouant la brutalité des hiérarchies sociales.

Dans un autre récit, « Renart et les anguilles », Renart dupe des marchands sur un chariot transportant des anguilles. Renart fait le mort sur la route et les marchands le ramassent dans l'espoir de vendre sa peau[17]. Avec ses crocs, il ouvre un panier rempli d'anguilles et en mange tant qu'il peut. Une fois rassasié, il parle pour la première fois du récit, remerciant ironiquement les marchands et leur offrant de garder le reste, tandis qu'il s'enfuit avec des anguilles enroulées autour du cou[18]. Motivés par leur cupidité, les marchands font ce que le renard attend naturellement d'eux : le récit naturalise ainsi leur appétit de classe pour l'argent, avec pour but l'humiliation des roturiers. Le langage se déploie quand la faim est satisfaite, et de retour à Maupertuis (désormais décrit comme une tour, v. 165), Renart donne les anguilles à sa famille. Elles sont écorchées puis rôties, contrastant avec celles qu'il a dévorées crues dans le chariot[19]. L'alternance de consommation de viande cuite et de chair crue marque la double nature de Renart, comme un double procédé, l'anthropomorphisation du *goupil* et le devenir-animal du seigneur hanté par la faim. La consommation de viande représente un point de bascule, une frontière mouvante, selon la manière dont la viande est consommée[20].

La multiplication des frontières entre l'humain et l'animal dans le *Roman*, qu'elles soient matérielles, discursives, ou liées au mode d'alimentation, vient simultanément intensifier et brouiller la césure définie par G. Agamben[21]. Plus les modes de partage de l'humain et de l'animal se diversifient, plus il devient difficile d'établir une barrière étanche entre animalité et humanité, d'autant plus que d'autres modes de partage viennent la parasiter. Il en va ainsi des hiérarchies sociales et féodales (Renart reste un seigneur supérieur aux paysans, même s'il est un animal) ou de la distinction, absolument capitale dans le *Roman*, entre bêtes et animaux domestiques, mais aussi entre carnivores et proies, entre créatures bonnes à être mangées (comme les anguilles ou la volaille) et créatures avec qui les humains peuvent s'identifier, voire rivaliser, tel Renart.

Circonscrire le territoire

L'alternance de caractéristiques humaines et animales chez Renart implique un mouvement circulaire : Renart part toujours du même point, Maupertuis, et y retourne à la fin de ses aventures. Il ne s'en éloigne jamais très loin, et ses allées et venues circonscrivent ce qu'il convient d'appeler son territoire. Or, pour Baudrillard, le territoire est lié à la notion de métamorphose. Dans un territoire, rien ne meurt, rien ne disparaît, mais tout est transformé ; apparaissant à nos yeux insaisissable et changeant, le sujet y est en fait absent, car tout y est échangeable et échangé[22]. Ainsi les signes de l'humanité et de l'animalité circulent de manière fluide dans les métamorphoses incessantes de Renart, que les marchands comme le lecteur ne peuvent tout à fait capturer. *Le Roman de Renart* structure une opposition entre l'espace clairement délimité et revendiqué par

15 Strubel *et al.* 1998, « Le Partage des proies », p. 672-675.
16 Montorsi 2011, p. 52-54.
17 Strubel *et al.* 1998, « Renart et les anguilles », p. 308-309.
18 Strubel *et al.* 1998, « Renart et les anguilles », p. 309-310.
19 « *Or est Renars dedens sa tor…* » (Strubel *et al.* 1998, « Renart et les anguilles », p. 311).
20 Bellon 1996, p. 401 ; sur l'instabilité ontologique de l'être en perpétuelle métamorphose dans un contexte de prédation et de carnivorisme, voir la lecture faite de C. Malabou par Ravindranathan et Traisnel 2016, p. 33.
21 Sur la question de la multiplicité des limites entre humain et animal, et ses implications philosophiques, voir aussi Derrida 2006, p. 53.
22 Baudrillard 1981, p. 201-202.



les humains, à la fois matérialisé et symbolisé par la clôture, et le territoire du renard qui ne reconnaît ni la cartographie ni la propriété humaine.

La différence entre l'espace et le territoire tient au fait que le territoire ne peut être approprié tandis qu'un espace est le lieu où l'appropriation se déroule[23]. La clôture n'est rien de plus qu'un obstacle pour Renart, qu'il surmonte. La distinction entre espace et territoire fait écho à l'opposition entre *Umgebung* et *Umwelt*, avec l'insistance sur l'*Umwelt* comme une forme d'écosystème dont le fonctionnement interne coïncide rarement avec ce que l'on appelle « l'aménagement du territoire » – en réalité, l'appropriation et la délimitation d'espaces gagnés sur le territoire sauvage. La différence majeure, en mon sens, tient à ce que, pour Uexküll et G. Agamben, l'*Umgebung* n'est rien de plus qu'un *Umwelt* humain placé au-dessus des autres écosystèmes par anthropocentrisme, tandis que J. Baudrillard met en avant la notion de perte et même de nostalgie des humains pour le territoire perdu[24]. Ce faisant, ce-dernier réinstaure la clôture entre humains et animaux, bien qu'il situe la plénitude du côté animal, en attribuant aux animaux quelque chose que les humains n'ont plus. Ne pourrait-on cependant pas faire une lecture du distinguo territoire/espace autre que sous l'angle quelque peu romantique de la nostalgie pour l'Eden perdu ? En lisant J. Baudrillard sous l'angle de *Renart*, et non l'inverse, une conception alternative de l'écriture de l'animalité se fait jour, non comme nostalgie (passive, si ce n'est passéiste), mais comme désappropriation de l'espace, comme ouverture d'une brèche entre espace et territoire qui nous permette d'y naviguer. Non comme transcendance, car il ne s'agit pas de sauter par-dessus la clôture, mais de s'y faufiler par en dessous, par effraction, en profitant du processus de dégradation naturelle, des dommages causés par la nature au projet occidental de séparation étanche entre humanité et animalité.

Conclusion

Au-delà de la question du territoire physique et de l'écosystème, les textes composant le *Roman* déploient leur propre territorialité textuelle, à travers l'intertextualité qui établit leur cohérence, les lieux communs qu'ils déploient, mais aussi par les métamorphoses incessantes qu'ils convoquent, tout en présentant un environnement relativement stable, bien circonscrit. Dans le monde de Renart, le renard ruse, les poulets sont dévorés, les roturiers humiliés, et les arcs narratifs jouent de la répétition, chaque disruption menant fatalement à la restauration d'un certain ordre, où la chaîne alimentaire reflète et naturalise les hiérarchies sociales. Pourtant, le recours à des personnages qui évoluent de manière fluide entre animalité et humanité, entre territoire et espace, porte un potentiel bien plus subversif pour la pensée critique que le discours social des récits ne le laisse apparaître. Comme les textes du *Roman* nous le rappellent constamment, Renart est avant tout le seigneur de *Maupertuis*, le maître souterrain d'un mauvais trou dans le sol, avec toutes les connotations dérangeantes que cela implique pour une société chrétienne puis occidentale qui valorise la pureté, la clarté, la propreté, la lumière et la transcendance dont se joue le *Roman*.

23 Baudrillard 1981, p. 202.
24 Baudrillard 1981, p. 203.



Bibliographie

Source ancienne

Strubel A., Bellon R., Boutet D. et Lefèvre S. (éd.) 1998, *Le Roman de Renart*, Paris.

Travaux

Agamben G. 2016, *L'ouvert : de l'homme et de l'animal* (2e éd.), Paris.

Batany J. 1989, *Scènes et coulisses du « Roman de Renart »*, Paris.

Baudrillard J. 1981, *Simulacres et simulation*, Paris.

Bellon R. 1996, « Lévi-Strauss en Renardie. Manières de table, cru et cuit dans le *Roman de Renart* », *in Banquets et manières de table au Moyen Âge*, Aix-en-Provence, p. 393-407.

Bergot L.-P. 2016, « Le problème de l'anthropomorphisme dans le *Roman de Renart* : approche cognitive », Communication au 141e Congrès national des sociétés historiques et scientifiques « L'animal et l'homme », disponible sur : https://www.academia.edu/27167684/2016_04_14_Le_probl_%C3_%A8me_de_lanthropomorphisme_dans_le_Roman_de_Renart_approche_cognitive_ [consulté en février 2021].

Bianciotto G. 1973, « Renart et son cheval », *in Études de langue et de littérature du Moyen Âge offertes à Félix Lecoy par ses collègues, ses élèves et ses amis*, Paris, p. 27-42.

Charbonnier E. 1985, « Animalité et anthropomorphisme », *in* L. Harf-Lancner (dir.), *Métamorphose et bestiaire fantastique au Moyen Âge*, Paris, p. 165-184.

Derrida J. 2006, *L'animal que donc je suis*, Paris.

Foehr-Janssens Y. 2018, « *Animal Studies* et littérature médiévale : fictions politiques de la domestication », *French Studies* 72/4, p. 572-589.

Griffin M. 2015, *Transforming Tales: Rewriting Metamorphosis in Medieval French Literature*, Oxford.

McCracken P. 2017, *In the Skin of a Beast: Sovereignty and Animality in Medieval France*, Chicago.

Montorsi F. 2011, « Quelques pistes de réflexion pour une étude scatologique », *Questes* 21, p. 35-54.

Ravindranathan T. et Traisnel A. 2016, *Donner le change : l'impensé animal*, Paris.

Zemmour C. 2001, « Le *Roman de Renart* : l'écriture d'une domestication illusoire », *Reinardus. Yearbook of the International Reynard Society* 14, p. 287-310.



Le littoral du Latium méridional et de la Campanie septentrionale entre le IXe et le IIIe s.av. J.-C.*

Un paysage propice aux contacts et aux échanges

The coastal region of southern Latium and northern Campania between the 9th and 3rd centuries BC

An environnement conducive to contacts and exchanges

DOI : 10.35562/frontieres.608

Laura Déchery

Doctorante, EHESS, Centre AnHiMA, UMR 8210

*** Cet article est le résultat d'une communication proposée lors de la Première rencontre des doctorants et jeunes docteurs sur l'Italie préromaine « Du Bronze récent à la romanisation (XIVe-IVe av. n.è.) », qui s'est tenue les 1er et 2 juin 2017 à Paris.**

Résumé. *Nous traitons ici des contacts et des réseaux d'échanges dans le Latium méridional et la Campanie septentrionale entre le IXe et le IIIe s. av. J.-C. Depuis le dernier quart du XXe s., plusieurs études menées dans ces espaces littoraux ont permis de mettre en lumière le dynamisme des échanges culturels et commerciaux dans cette région de rencontre de divers peuples méditerranéens. Ainsi l'association du régime des courants et des vents de la mer tyrrhénienne avec les particularités d'un littoral marécageux permet l'installation de nombreux mouillages et abris nécessaires pour le cabotage le long de la côte. Les navires qui s'y arrêtent peuvent alors profiter de produits locaux tels que le sel ou le vin. Un réseau dense de communication mariant voies fluviales, routes et chemins terrestres permet également d'intégrer dans cette économie les ressources de l'arrière-pays, comme le bois et la poix. Les sanctuaires semblent jouer un rôle particulier dans ce système complexe d'échanges : tout d'abord en tant que marqueurs du territoire mais aussi comme lieux de rencontre et d'asile où les commerçants peuvent profiter d'une protection divine pour leurs activités et leur voyage.*

Mots-clés : Italie archaïque, République romaine, Latium, Campanie, littoral, cabotage, relations, acquisition de ressources naturelle, science économique, réseaux, sanctuaire

Abstract. *This article presents an overview of the contact and exchange networks in the southern Latium and northern Campania between the 9th and the 3rd centuries BC. Since the end of the 20th century, several studies conducted in these coastal areas have revealed the vitality of cultural and commercial exchange in this region frequented by several Mediterranean peoples. The Tyrrhenian streams and winds combined with coastal lagoons generate many possibilities for mooring and shelter during cabotage along the coast. These stops allow the crew of the ship to benefit from local goods such as salt and wine. At the same time, a dense communication network of rivers and roads*

of various sizes enables the integration of hinterland resources, like wood and pitch, to this economy. This complex system of exchange seems to attribute a particular role to sanctuaries: they are used to mark the territory but serve also as meeting places and asylums where merchants can profit from divine protection for their activities and their journey.

Keywords: Archaic Italy, Roman Republic, Latium, Campania, littoral zone, coast, coastal navigation, relations, natural resource procurement, economics, networks, sanctuary

L'étude des contacts et des échanges en Italie préromaine nous amène naturellement à nous intéresser aux zones côtières qui jouent un rôle clé dans l'histoire de la péninsule. Si une telle affirmation s'applique à l'ensemble de la Méditerranée[1], elle prend toutefois une signification particulière dans le cas de l'Italie, en raison de ses caractéristiques géographiques. Cette péninsule étroite et longiligne pénètre loin dans la mer, la scindant presque en deux parties (Méditerranée occidentale et Méditerranée orientale), en créant surtout une ligne côtière d'environ 7 600 km. L'utilisation des voies maritimes, plus rapides et moins coûteuses, prenait une importance particulière en Italie préromaine. La haute chaîne montagneuse des Apennins, parcourant la péninsule sur presque toute sa longueur, rendait en effet les traversées est-ouest difficiles.

Nous étudierons ici, en particulier, la bande côtière du Latium méridional et de la Campanie septentrionale (fig. 1), souvent délaissée par les chercheurs au profit des zones littorales voisines contrôlées par les Étrusques et les Grecs. De récentes fouilles néerlandaises et italiennes, menées sur les sites de Satricum, Castrum Inui et Minturnes en particulier, ont permis de combler quelques-unes de ces lacunes. Ces nouvelles études remettent en lumière cette zone de croisement des axes de navigation en mer Tyrrhénienne[2] et expliquent en partie le grand intérêt que les Romains y ont porté. En effet, les terres côtières du Latium méridional et de la Campanie septentrionale – occupées par les Latins, les Volsques et les Ausones/Aurunques[3] – figurent parmi les premières à avoir été conquises par Rome, Satricum devenant une colonie romaine dès 385 av. J.-C., d'après Tite-Live[4].

Si l'accent sera mis sur les époques archaïque et républicaine, quelques retours ponctuels sur les siècles précédents seront nécessaires afin d'étudier la logique présidant la mise en place des agglomérations et des ports archaïques. Cette approche diachronique permettra ainsi de mieux appréhender l'évolution sur la longue durée des côtes du Latium et de la Campanie en intégrant la période charnière de la conquête romaine.

C'est la notion du paysage des contacts et des échanges qui se trouve au cœur de cette étude. Elle a été inspirée par la définition que F. de Polignac fait du paysage maritime dans son article publié en 2016 dans l'ouvrage collectif Identité régionale, identités civiques autour des Détroits des Dardanelles et du Bosphore[5]. Il rappelle que « définir un paysage ne consiste pas à énoncer les composantes naturelles ou les aménagements humains qui jalonnent un espace donné »[6]. Dans sa perspective, ce sont les données culturelles qui valorisent et interprètent ces éléments. Ainsi le « paysage maritime » n'est pas synonyme d'un « espace maritime », car ce dernier peut inclure de nombreux aménagements qui n'ont pas de caractère maritime à proprement parler[7].

D'une façon similaire, nous pouvons définir un paysage des contacts et des échanges par les éléments géographiques, politiques et culturels qui interviennent dans le fonctionnement des réseaux de communication. Si le paysage maritime en représente une grande partie, d'autres éléments jouent aussi un rôle : l'arrière-pays des ports, les espaces de rencontre, ainsi que les sanctuaires, maritimes ou non.

Je présenterai ici les composantes principales du paysage des échanges des côtes du Latium méridional et de la Campanie septentrionale au gré de trois grands axes d'étude. Les deux premiers suivent la distinction soulignée par le géographe Y. Karmon dans son article publié en 1985 sur les composantes géographiques des ports de la Méditerranée antique[8]. Ainsi, je distinguerai les caractéristiques physiques – la ligne côtière, les courants et les vagues – des caractéristiques géographiques qui dépendent, quant à elles, des conditions poli-

1 Les études mettant en évidence l'importance des communications maritimes et le rôle des établissements côtiers en Méditerranée antique sont nombreuses. Depuis la publication de la thèse de F. Braudel en 1949, la vision d'une uniformité méditerranéenne sur une longue durée s'est complexifiée. Parmi les publications plus récentes, plusieurs traitent de notions particulièrement utiles pour la présente étude sur le littoral latial et campanien : la notion d'*emporion* étudiée par A. Bresson et P. Rouillard (Bresson et Rouillard 1993), l'idée d'une Méditerranée fragmentée en microrégions (Horden et Purcell 2000) mais aussi la théorie de réseaux et d'interconnectivité présentée par I. Malkin (Malkin 2018).

2 G. Cifani (Cifani 2020) met en évidence l'hybridation entre les cultures étrusque, italiques et grecque qui en résulte dans le *Latium vetus* dès l'âge du Bronze. Voir aussi l'article de S. Chevalier publié en 2020 (Chevalier 2020) pour une analyse théorique du fonctionnement des littoraux comme interfaces propices aux circulations et à la mixité.

3 Bourdin 2012, p. 143-160.

4 Tite-Live, *Histoire romaine*, VI, 16, 6.

5 Dana et Prêteux 2016.

6 De Polignac 2016, p. 241.

7 De Polignac 2016.

8 Karmon 1985.



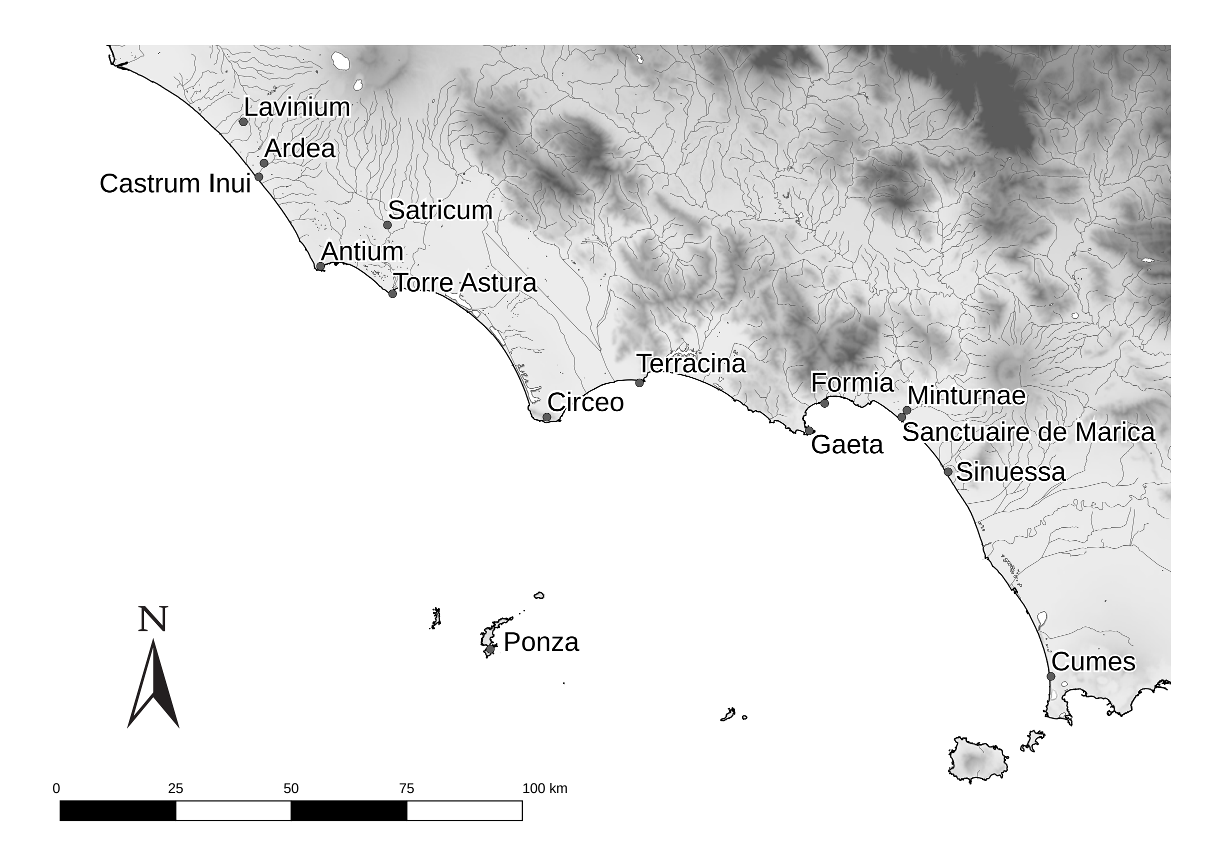


Figure 1. Carte générale de la zone d'étude et de son réseau hydrographique
DAO : L. Déchery ; réalisée avec l'aide de la Plateforme Géomatique de l'EHESS à partir du MNT fourni par l'Institut national de géophysique et vulcanologie d'Italie : Tarquini *et al.* 2007 ; Tarquini *et al.* 2012

tiques et économiques, ainsi que des avancées technologiques. Je terminerai en m'arrêtant sur le cas des sanctuaires qui jouent un rôle particulier dans des zones de contact comme les côtes du Latium et de la Campanie.

Caractéristiques physiques

Les côtes du Latium méridional et de la Campanie septentrionale sont caractérisées par les dispositions naturelles du littoral de la région, mais aussi par celles plus générales de la mer Méditerranée.

Les conditions de navigation en Méditerranée

La Méditerranée peut paraître, au premier regard, une mer paisible et accueillante. Néanmoins, comme le signale P. Pomey dans son ouvrage La navigation dans l'Antiquité, cela n'a pas toujours été le cas. Jusqu'au vie s. av. J.-C., la Méditerranée était encore une mer à conquérir[9].

Comme la quasi-totalité de la Méditerranée, la mer Tyrrhénienne est épargnée, par les marées importantes[10]. Cette particularité facilite la construction et l'entretien des ports, ainsi que l'accostage des navires. Les courants dominants dans la Méditerranée occidentale partent du détroit de Gibraltar et suivent une trajectoire circulaire dans le sens inverse des aiguilles d'une montre. Dans le cas de la mer Tyrrhénienne, cela implique un courant partant des côtes septentrionales de la Sicile, remontant le long de la péninsule italienne jusqu'au Midi de la France, se dirigeant enfin vers Gibraltar[11] (fig. 2).

Néanmoins, en ces temps de navigation à voile, les courants avaient moins d'impact que les vents pour déterminer les routes à emprunter. Les célèbres conseils d'Hésiode dans Les Travaux et les jours[12] nous rappellent que l'été et éventuellement le printemps sont des saisons propices aux voyages maritimes. En effet,

9 Pomey 1997, p. 18-20.
10 Karmon 1985, p. 1 ; Rickman 1985, p. 106.
11 Rickman 1985, p. 106.
12 Hésiode, *Les Travaux et les jours*, 618-632 et 663-684.

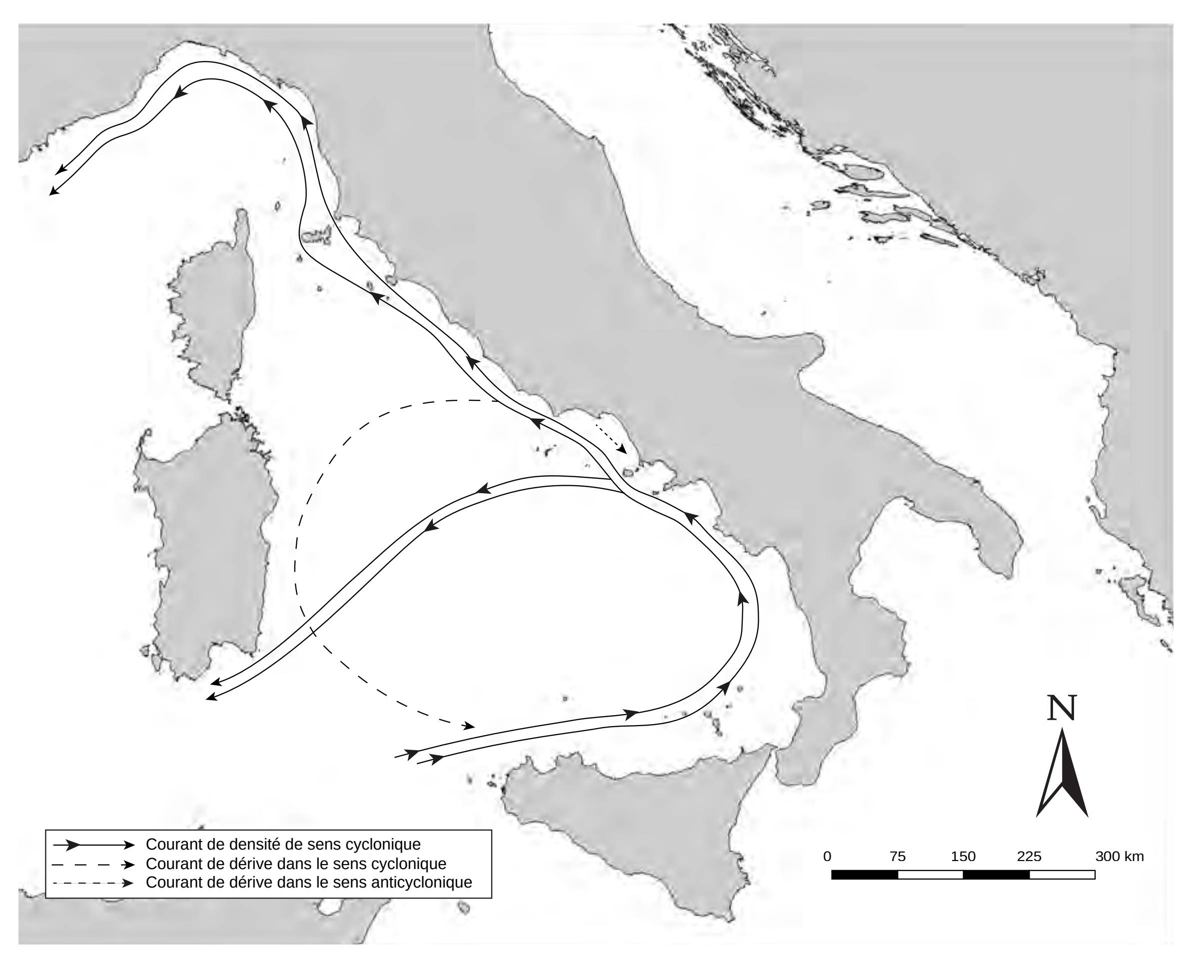


Figure 2. Carte des principaux courants de la mer tyrrhénienne
DAO : L. Déchery

les anticyclones d'été amènent une période de calme relatif alors que les dépressions qui créent de fréquentes tempêtes rendent les hivers très instables[13]. Ce caractère agité de la mer Méditerranéenne explique aussi la présence de nombreux ports qui pouvaient fournir un abri en cas de besoin.

Les promontoires et lagunes, ainsi que les embouchures des rivières sur les côtes du Latium méridional et de la Campanie septentrionale, fournissent des conditions favorables pour l'installation de ports abrités des tempêtes. Afin de traverser en sécurité l'espace de la mer Tyrrhénienne, il fallait donc tenir compte des vents dominants (fig. 3) : la Tramontane venant du nord et le Libeccio qui souffle de l'ouest[14].

Comme on pourrait s'y attendre, les ports se développent souvent sur ces parties du littoral naturellement protégées des vagues qui pouvaient atteindre jusqu'à 7 mètres de haut[15], afin de préserver les aménagements portuaires et les navires. Tels sont par exemple les cas des ports de Circé et de Gaète qui se sont installés sur le côté est d'un promontoire. D'autres, comme Terracine et Antium, compensent l'absence de ces prédispositions naturelles par la création d'une entrée artificielle à l'époque romaine[16]. Nous constatons ainsi que les entrées des ports sur ces côtes étaient installées, de façon naturelle ou par des aménagements complémentaires, à l'est ou au sud-ouest pour une meilleure protection.

13 Pomey 1997, p. 25-27 ; Arnaud 2005, p. 16-20 et 26-27.
14 Pomey 1997, p. 26.
15 Rickman 1985, p. 107.
16 Rickman 1985, p. 107. Il est d'ailleurs intéressant de souligner la mention des sites d'Ardée, d'*Antium*, de Circée et de Terracine déjà dans le premier traité romano-carthaginois en tant que débouchés maritimes sous la protection romaine à la fin du VI[e] s. av. J.-C. (Polybe, *Histoires*, III, 22).

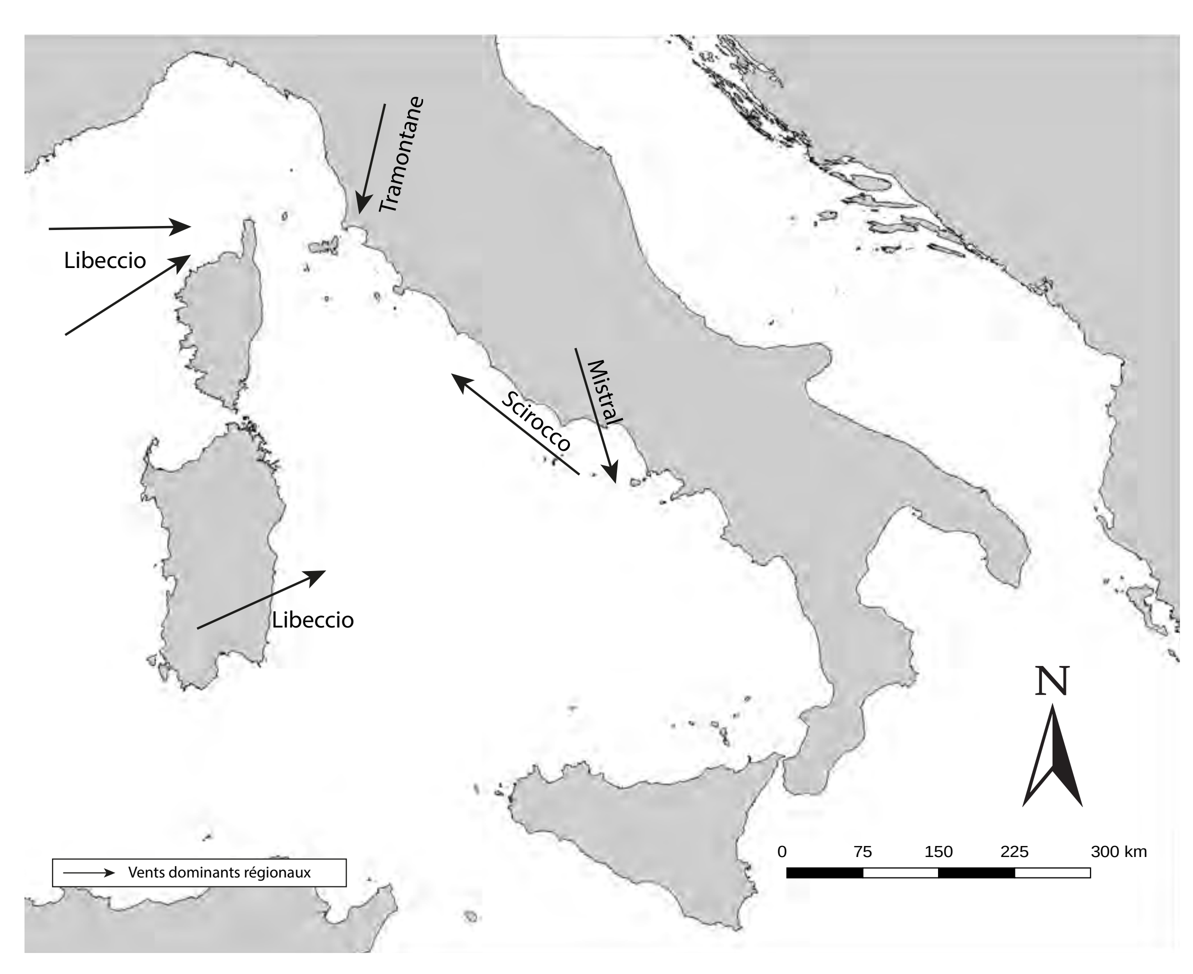


Figure 3. Carte des principaux vents de la mer tyrrhénienne
DAO : L. Déchery

La topographie des zones côtières

En plus de fournir des emplacements convenables aux installations portuaires, les lignes côtières jouent un rôle important dans le déroulement du voyage maritime[17]. Durant l'Antiquité, la navigation se faisait en majorité par cabotage, c'est-à-dire près du littoral. Si, la nuit, la direction pouvait être déterminée à l'aide des étoiles, pendant la journée les marins s'orientaient grâce aux repères visuels à l'horizon. La bande côtière du Latium et de la Campanie ici considérée est pourvue de nombreux reliefs qui pouvaient aider les marins à se repérer. Parmi eux, les plus importants sont sans doute le cap d'Anzio (Antium antique), le promontoire de Circé, la péninsule de Gaète et les îles Pontines.

Afin de mieux évaluer l'importance de ces reliefs pour la navigation, il est intéressant de faire appel à un type de source un peu particulier : les portulans des époques médiévale et moderne[18]. Contrairement à la plupart des textes antiques qui nous décrivent les côtes d'un point de vue terrestre, les portulans ont été conçus à partir de la mer et servaient à donner des indications aux marins pour mieux s'orienter. Certes, l'occupation des côtes de la mer Tyrrhénienne n'est pas la même à l'époque préromaine qu'aux XVIe et XVIIe s. apr. J.-C., mais les changements les plus importants dans la morphologie de ce littoral sont advenus suite aux travaux d'assainissement des XIXe et XXe s. Les documents antérieurs à cette époque livrent donc souvent une vision plus proche du paysage antique que notre cartographie actuelle.

Une étude rapide de quelques portulans confirme ainsi le rôle joué par les promontoires et les péninsules. Henry Michelot signale par exemple dans son Portulan de la mer Méditerranée datant du début du XVIIIe s.[19] que le cap d'Anzio est « une longue pointe qui s'avance le plus en mer de toute cette côte, elle est haute & (sic) unie, par raport (sic) aux autres qui sont toutes basses ». Selon le même portulan, les trois autres points

17 Arnaud 2005, p. 28-29.

18 L'intérêt de ce type de documents pour l'étude de la topographie historique a notamment été démontré par S. Nardi Combescure dans ses travaux sur le littoral du Latium septentrional et de la Toscane dans l'Antiquité tardive et au Moyen Âge. À titre d'exemple, voir Nardi Combescure 2013.

19 Michelot 1709, p. 109-113.





Figure 4. Détail du portulan de Pierre Duval, xvii[e] siècle
Tiré de Duval P., *Les Costes d'Italie, de Sicile, de Sardaigne, de Corse, de Dalmatie, de Grèce, de Tunis et de Tripoli*, BnF, département des Cartes et plans. Source : http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b59055925 (gallica.bnf.fr / BnF)

facilement visibles de loin en raison de leur plus grande hauteur sont le mont Circé et l'île de Ponza qui se font face, ainsi que la péninsule de Gaète qui forme « une grosse pointe, escarpée et fendue de haut en bas ».

Nous remarquons que ces mêmes points de référence sont toujours indiqués, même sur les portulans en version cartographique et de plus petite échelle, où l'espace est limité et seuls les repères les plus importants sont signalés. Il en est ainsi du portulan de Pierre Duval du xvii[e] s.[20] dont un détail est représenté ici (fig. 4). Nous y retrouvons, en plus de quelques sites côtiers, certains éléments géographiques similaires au portulan d'Henry Michelot : « Cabo d'Anzo » pour le cap d'Anzio ; « M. Sercelli » avec une petite ligne signalant le relief à l'emplacement du mont Circé ; mais également les rivières Garigliano et Volturno. Cette dernière indication renvoie vraisemblablement à leur usage dans la navigation fluviale (cf. infra « Les voies de communication »).

Dans certains cas, des sanctuaires pouvaient être construits sur ces reliefs dans le but d'accentuer davantage leur hauteur et de mieux utiliser ces lieux comme marqueurs de territoire. Nous connaissons peu de choses sur le promontoire de Circé durant la période préromaine, mais un temple consacré à Aphrodite-Vénus occupait, semble-t-il, le haut de cette colline de 541 m à l'époque impériale. Cependant, il est probable que le mythe de Circé y ait été associé dès le viii[e] s. av. J.-C., ce qui laisse à penser que les Grecs qui fréquentaient ces côtes à l'époque considéraient le lieu comme dangereux[21]. En effet, la méconnaissance des écueils et des



20 Duval P. (xvii[e] s.), *Les Costes d'Italie, de Sicile, de Sardaigne, de Corse, de Dalmatie, de Grèce, de Tunis et de Tripoli* [document cartographique manuscrit], BnF, département des Cartes et plans, disponible sur : http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b59055925 [consulté en mars 2018]. D'autres cartes portulans indiquant les mêmes repères sont aussi conservées au département des Cartes et plans de la Bibliothèque nationale de France (BnF) et consultables sur Gallica : P. Roselli (1462), *[Carte marine de l'océan Atlantique Nord-Est de la mer Méditerranée et de la mer Noire] : Majorque* [document cartographique manuscrit], disponible sur : http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b53064888c [consulté en mars 2018] ; G. Viegas (1534), *[Carte nautique de l'Océan Atlantique et de la Mer Méditerranée]* [document cartographique manuscrit], disponible sur : http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b52503224r [consulté en mars 2018] ; B. Agnese (1545), *[Carte nautique de la Méditerranée orientale]* [document cartographique manuscrit], disponible sur : http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b59011751 [consulté en mars 2018].

21 Païs 1907, p. 4 ; Marroni 2012, p. 619-624.



vents changeants pouvait rendre le passage de ce promontoire assez hasardeux. Néanmoins, celui-ci restait un point de référence pour tout marin voulant s'orienter dans la région, car, en cas de conditions météorologiques favorables, il pouvait être visible d'aussi loin que l'acropole de Cumes, située à 90 km de là[22].

Caractéristiques géographiques

Les caractéristiques géographiques semblent parfois jouer un rôle plus important que les caractéristiques physiques dans l'installation d'un port. Comme le fait remarquer Y. Karmon, l'histoire a démontré qu'en cas de demande suffisante, un port pouvait être construit et prospérer même sans conditions physiques favorables. *A contrario*, celles-ci ne suffisent pas à assurer sa pérennité[23]. Cela nous amène donc à étudier l'arrière-pays d'un port, c'est-à-dire les espaces qui interagissent avec lui par différentes voies de communication pour s'approvisionner ou fournir des produits à exporter. Plusieurs ressources exploitées dans les arrière-pays des ports du Latium méridional et de la Campanie septentrionale ont sans doute eu un impact sur leur attractivité.

Les ressources naturelles exploitées et les produits de l'arrière-pays

Avant les travaux d'assainissement entrepris sous les Bourbons au xixe s. puis à l'époque mussolinienne, ces côtes présentaient la particularité d'être parsemées d'une multitude de lagunes et de marécages. Cette nature lagunaire fournissait en effet des conditions idéales pour l'exploitation du sel, produit d'une grande nécessité dans l'Antiquité : il était utilisé aussi bien pour l'alimentation des animaux que pour la préparation et la conservation des denrées destinées aux hommes. En effet, les techniques de salaison permettaient de conserver les viandes et les poissons durant leur transport, facilitant ainsi leur diffusion au sein des réseaux commerciaux. Cependant, le sel n'était pas utilisé que pour l'alimentation : il était également nécessaire au traitement de différents produits issus de l'élevage, comme les peaux, ou encore à la préparation de remèdes, de certaines teintures (la pourpre) ou de minerais non ferreux[24].

Cette liste non exhaustive des usages du sel donne déjà une assez bonne idée de l'importance qu'il revêtait pour les Anciens et nous permet de mieux apprécier l'attrait de la côte tyrrhénienne entre Rome et Naples aux yeux des commerçants. D'un point de vue archéologique, l'exploitation du sel dans ces régions n'est pas toujours facilement identifiable. Cependant, la comparaison avec d'autres zones lagunaires aux eaux saumâtres où l'exploitation du sel aurait joué un rôle primordial, comme l'embouchure du Tibre[25] et la région de Salapia[26], nous incitent à le croire. Cette hypothèse est consolidée par la découverte de quelques traces de production et de commerce du sel ayant persisté dans la région.

Près de la rivière Astura, dans l'ancienne zone des marais Pontins, l'équipe de l'Institut d'archéologie de Groningue (Pays-Bas), sous la direction de P. Attema, a pu mettre au jour une quantité importante de tessons de céramique associés à des blocs de tuf brûlés et à des couches de sol noircies (site P13)[27]. Ces vestiges ont été interprétés comme des déchets générés par l'extraction du sel par briquetage. Lors de l'enquête néerlandaise dans ce secteur, d'autres sites présentant une accumulation similaire de tessons ont été découverts entre le delta de l'Astura et la ville de Nettuno. Ces sites, datés de l'âge du Bronze (1 200 av. J.-C. pour le site P13), révèlent ainsi l'ancienneté de l'exploitation du sel dans la région. Les vestiges de l'époque archaïque ne fournissent malheureusement pas de données sur la production du sel dans la région. Néanmoins, la découverte d'inscriptions romaines datées de la première moitié du ier s. av. J.-C.[28] nous renseigne sur l'existence à des époques plus tardives de socii salinatores sur le site de Minturnes[29]. Il s'agit sans doute de marchands ou de revendeurs plutôt que de producteurs à proprement parler car les récentes analyses géomorphologiques et palynologiques ont exclu l'existence de marais salants aux alentours[30]. Cependant, le sel qu'ils échangeaient provenait probablement de salins proches tels ceux de Pompéi[31].

22 Communication personnelle de M. d'Acunto, professeur à l'Université de Naples « L'Orientale » et directeur des fouilles de l'habitat gréco-romain de Cumes (Campanie).
23 Karmon 1985, p. 1.
24 Moinier et Weller 2015, p. 153-247.
25 Panuzzi 2013.
26 D'Ercole 2002, p. 317-320 ; De Venuto *et al.* 2015.
27 Attema 2008, p. 17-18.
28 *CIL* I² 2691 ; 2693 ; 2698 ; 2703.
29 Johnson 1933, p. 31, 34, 40, 45 et 126-127 ; Botte 2009, p. 68.
30 Ferrari *et al.* 2013.
31 Sur les salins de la région, voir : Botte 2009, p. 68-69 ; Carusi 2008, p. 135-140.



Toutes ces données nous permettent d'envisager que l'exploitation du sel sur ce littoral s'est probablement poursuivie entre les deux périodes qui en témoignent, étant donné que les conditions géomorphologiques sont restées inchangées. L'absence de vestiges archéologiques serait ainsi plutôt liée à un changement de méthode au profit de techniques laissant moins de traces.

L'arrière-pays montagneux, que l'on pouvait rejoindre aisément par les voies fluviales, donnait accès à de vastes zones de forêts qui fournissaient deux autres produits importants pour les commerçants et les marins qui s'y arrêtaient : le bois et la poix.

Le premier, utilisé avant tout pour la construction et comme source d'énergie, était l'une des ressources pouvant attirer les commerçants mais il jouait également un rôle plus direct dans la fabrication et la réparation des navires. En effet, les différentes escales portuaires des réseaux maritimes ne servaient pas uniquement de refuges ou de lieux d'approvisionnement et d'échanges. Les ports proposaient souvent aussi un service d'entretien pour les navires de passage et des espaces dédiés aux chantiers navals[32].

La poix, produit dérivé du bois, avait également plusieurs usages. Le premier, pareillement lié à la construction de bateaux, était d'imperméabiliser les coques. La poix servait cependant aussi à sceller les amphores vinaires[33]. Ce type de produit périssable laisse malheureusement peu de traces archéologiques. Nous savons néanmoins, d'après la même série d'inscriptions de Minturnes mentionnant les socii salinatores[34], que cette cité accueillait par ailleurs des corporations de commerçants de la poix, les socii picarii[35]. De plus, Strabon parle de l'excellente renommée des vins produits près de Fondi, Terracine et Sinuessa, toutes trois facilement accessibles depuis Minturnes[36]. Ceci pourrait davantage confirmer la nécessité d'une exploitation régulière de la poix pour la conservation et le transport de ces vins très demandés.

Les voies de communication

Ces produits et matières premières augmentent l'attractivité des ports du Latium méridional et de la Campanie septentrionale. Pour autant, un territoire riche ne peut être valorisé au sein des réseaux d'échanges que s'il est relié à un réseau viaire adapté. L'arrière-pays d'un port doit donc être facilement accessible et permettre d'alimenter un marché suffisamment consistant pour inciter les commerçants à s'y arrêter plutôt qu'ailleurs.

L'un des avantages de ces régions tient à leur emplacement sur le grand axe de communication nord-sud traversant la mer Tyrrhénienne[37]. Cette localisation leur permet notamment de profiter du passage des navires souhaitant s'arrêter en chemin. Cependant, la présence des axes de communication maritimes ne suffit pas à assurer la prospérité d'un port. Les marchés permettant l'échange des produits importés contre les ressources locales de l'arrière-pays doivent être rendus accessibles par des voies fluviales ou par un réseau routier, voire le plus souvent par la combinaison des deux.

Concernant les voies fluviales, plusieurs rivières de la région donnent accès à l'intérieur des terres (fig. 1). Ainsi, l'Astura assure la connexion entre les monts Albains et la côte, par l'installation sur la rive droite du site de Satricum qui se trouve à une dizaine de kilomètres de la mer. Cette agglomération, dont les premières traces d'occupation remontent au IXe s. av. J.-C., devient un centre urbain et un lieu de rencontre entre plusieurs cultures au VIe s. av. J.-C. Sa participation aux réseaux d'échanges est visible au travers de sa riche culture matérielle qui, en plus des caractéristiques locales, présente des influences grecques et étrusques[38].

Un autre grand axe fluvial, le Garigliano (autrefois Liris), se situe à la limite entre le Latium et la Campanie, ancien territoire des Ausones[39]. Le sanctuaire de la déesse Marica, construit à l'embouchure du fleuve, y fonctionne de pair avec la cité de Minturnes localisée à environ 2 km de la côte. D'après D. Ruegg, le Garigliano est aujourd'hui encore navigable sur une dizaine de kilomètres[40]. Un extrait du Digeste[41] ainsi que les vestiges d'un port près des thermes de Suio[42], en amont du fleuve, confirment aussi cet usage dans l'Antiquité.

32 Une inscription funéraire de la fin de la République découverte près de Minturnes atteste la présence d'un *architectus navalis* (*CIL* X 5371) et confirme l'activité des chantiers navals dans la région (Ruegg 1995).
33 Pline l'Ancien, *Histoire Naturelle*, XVI, 21-23.
34 *CIL* I² 2678 ; 2684 ; 2691 ; 2693 ; 2696.
35 Johnson 1933, p. 18, 24, 31, 34 et 38.
36 Strabon, *Géographie*, V, 3, 6.
37 Gras 1985 ; Gras 1995.
38 Le sanctuaire de *Satricum*, dédié à une déesse latine – *Mater Matuta* – révèle dans son dépôt votif de la céramique étrusco-corinthienne du VIe s. av. J.-C. alors que le temple possédait un toit campanien daté du 3e quart du même siècle. Cf. Heldring 1998, p. 16-25 ; Knoop et Lulof 2008, p. 30-36.
39 Tite-Live, *Histoire romaine*, IX, 25.
40 Ruegg 1995, p. 130.
41 *Digeste*, XIX, 2, 13, 1.
42 Chiosi 1995.





Figure 5. Les sens de communication entre la moyenne vallée du *Liris* et la côte tyrrhénienne dans l'Antiquité
DAO : A. Nicosia. Avec l'aimable autorisation de l'auteur

Comme l'indique G. E. Rickman dans son étude sur les ports romains, même les grands navires de cargo avec une capacité d'environ 240 t ne nécessitaient qu'un peu plus de 3 m de fond[43].

Aux côtés de ces voies fluviales, le réseau routier était sans doute aussi important pour relier la côte à l'arrière-pays, et cela avant même l'installation des grandes routes romaines comme la via Appia à la fin du IVe s. av. J.-C.[44]. D'après G.E. Rickman, nous sous-estimons l'importance des routes car seules les plus grandes d'entre elles nous sont parvenues[45]. Les petites routes, les chemins et les sentiers, sans doute très nombreux, devaient probablement compléter les grands réseaux[46]. De fait, A. Nicosia détermine dans son étude sur les voies de communication entre la moyenne vallée du *Liris* et la côte plusieurs itinéraires traversant la chaîne montagneuse, suivant probablement d'anciens chemins de transhumance (fig. 5)[47]. Des voies de ce type devaient vraisemblablement exister dans toute la région, s'ajoutant aux axes fluviaux.

Rôle des sanctuaires dans les zones de contact

Quand on s'interroge sur les aménagements propres au paysage des échanges, il devient essentiel de souligner le rôle particulier des sanctuaires[48]. Nous avons déjà indiqué leur utilité comme marqueurs du territoire, servant ainsi de repères de navigation en accentuant les reliefs naturels des côtes. Mais les sanctuaires dans les

43 Rickman 1985, p. 108.
44 Carbonara et Messineo 1998.
45 Rickman 1985, p. 110.
46 G.E. Rickman cite comme exemples les études de C. Mocchegiani Carpano et de F. Castagnoli sur le Tibre entre Ostie et Rome (Rickman 1985, p. 113, no 38). Celles-ci ont montré l'existence d'aménagements portuaires très fréquents, localisés aux endroits les plus accessibles par route à partir de Rome, afin de faciliter l'acheminement des marchandises.
47 Nicosia 2008.
48 Nous invitons le lecteur à consulter également l'article publié récemment par l'auteur sur ce sujet dans les actes du colloque *Incontrarsi al limite* tenu à Ferrare en 2019 (Déchery 2020).



zones de contact peuvent aussi présenter d'autres caractéristiques attrayantes pour les voyageurs ou les marchands.

Leur rôle de centre « multiculturel » constitue l'un de leurs principaux atouts, ces sanctuaires apparaissant comme des lieux de rencontre et proposant l'asile aux voyageurs. Ils peuvent ainsi servir de lieux d'échanges culturels et commerciaux ou encore être eux-mêmes consommateurs des productions étrangères. Le sanctuaire de Marica, à l'embouchure du Garigliano, en constitue un bon exemple. Les premières traces d'une activité cultuelle apparaissent déjà au IXe s. av. J.-C. Caractérisé initialement par une fréquentation locale, le sanctuaire semble s'ouvrir aux voyageurs et aux influences culturelles du fait de l'intensification de la navigation le long de la côte. Il acquiert alors rapidement le rôle d'intermédiaire entre la côte et l'intérieur des terres. C'est ainsi que des terres cuites architecturales datées du VIe s. av. J.-C., découvertes sur le site du sanctuaire, présentent des similarités avec des productions de Grande-Grèce ou d'Étrurie. Elles étaient probablement fabriquées à Capoue qui était accessible grâce à un autre axe fluvial campanien important, le Volturno[49].

De même, une coupe inscrite en dialecte pré-samnite et en latin (fig. 6), datée de la fin du VIe ou du début du Ve s. av. J.-C., semblerait indiquer que les étrangers pouvaient trouver en ce lieu une terre d'asile. D.F. Maras interprète cette curieuse double inscription comme une offrande faite par un visiteur latin à la divinité locale afin de lui demander protection pour lui et pour son équipage durant leur séjour sur ces terres étrangères[50].

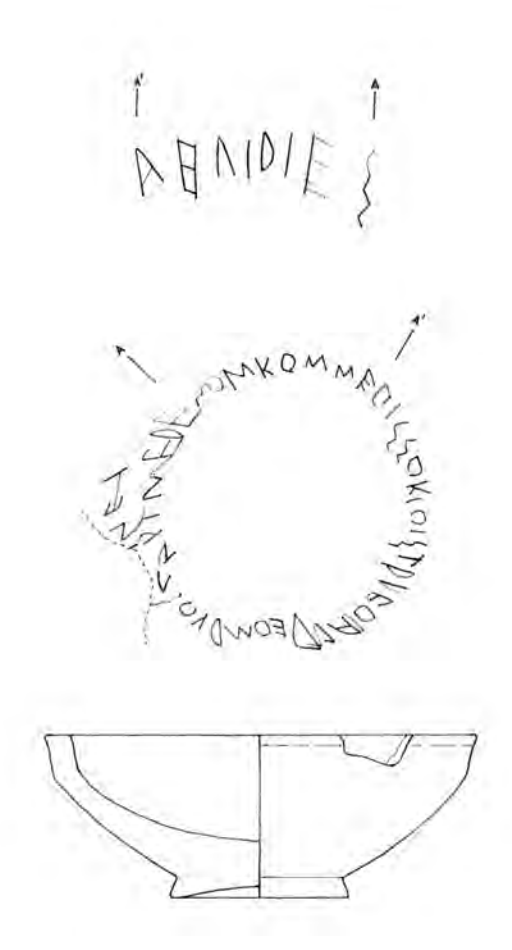


Figure 6. Coupe inscrite du sanctuaire de Marica (Latium)
DAO : D.F. Maras. Avec l'aimable autorisation de l'auteur

La localisation du sanctuaire de Marica dans une zone marécageuse près de la mer possède également une signification symbolique. Il se trouve ainsi à la confluence de l'eau douce et de l'eau salée, ce qui renforce son rôle de sanctuaire de frontière : dans un sens littéral, entre différents milieux environnementaux ; plus symboliquement, entre plusieurs cultures ; et d'une façon purement métaphorique, avec l'au-delà. Les divinités vénérées dans les sanctuaires de ce type possèdent souvent des caractéristiques chthoniennes et peuvent agir comme les protectrices de ceux qui cherchent l'asile en ces lieux[51]. Ainsi, les étrangers et les voyageurs s'y arrêtent volontiers. De plus, ces divinités peuvent fournir une protection légale pour les transactions entre étrangers se déroulant sur place, attirant ainsi encore plus de marchands[52].

Un rôle semblable peut aussi être attribué au sanctuaire de Féronia à Terracine, fréquenté probablement dès le VIe ou le Ve s. av. J.-C. lorsque le territoire appartenait encore aux Volsques[53]. Ce bosquet sacré, caractérisé par une riche végétation et de nombreuses sources, servait de lieu de rencontre et d'échanges et semble être resté actif même après la conquête romaine. En effet, Tite-Live indique que les marchands volsques s'y déplaçaient toujours pour leurs affaires commerciales, après même que Terracine a été conquise par les Romains[54].

49 Andreani 2003.
50 L'inscription italique (pré-samnite) renverrait ainsi au contexte d'origine du vase, indiquant le nom d'un personnage local qui aurait pu accueillir l'étranger et lui fournir ce vase. L'inscription latine, plus longue, à la formulation complexe et inédite, aurait ainsi été faite par cet étranger de passage dans la région. La relecture de la formule de la dédicace laisse penser à D.F. Maras que le vase faisait partie d'un service entier dont les autres objets auraient pu être associés aux autres membres de l'équipage (Maras 2005).
51 D'après Plutarque, c'est au sanctuaire de Marica à l'embouchure du Garigliano que trouve refuge Marius quand il fuit Sylla en 88 av. J.-C. (*Vie de Marius*, 37-40).
52 Baglione et Gentili 2013, p. 14-15.
53 Di Fazio 2012.
54 Tite-Live, *Histoire romaine*, V, 8, 2.



Conclusion

Cette étude du paysage côtier du Latium méridional et de la Campanie septentrionale permet de souligner, de façon générale, la nécessité d'acquérir une vision complète du contexte géographique pour examiner plus finement la logique des échanges. Afin de mieux appréhender la complexité des sociétés installées sur ce littoral aux époques archaïque et romaine, il semble important de commencer par définir le paysage des divers contacts où elles évoluent. Une telle démarche permet de mieux comprendre l'articulation entre les côtes et l'arrière-pays. Seuls quelques produits particulièrement importants dans l'économie de la région ont été mentionnés ici, mais il ne faudrait pas en oublier d'autres comme les poissons, le blé, les tissus ou encore les esclaves.

L'identification du paysage des contacts et des échanges devrait faciliter par la suite l'analyse de l'évolution des sites qui s'y trouvent. Plus particulièrement, il pourrait nous aider à comprendre pourquoi un lieu prospère alors qu'un autre disparaît. Il est par exemple intéressant de constater que, bien souvent, les bouleversements politiques dans une cité n'ont pas un grand impact sur l'activité cultuelle ou commerciale des lieux de culte. La compréhension de la logique des échanges antiques nécessite donc une étude en profondeur de chacune de ses composantes et le paysage en constitue un élément fondamental.

Bibliographie

Abréviations

BAR = British Archaeological Reports

CIL = *Corpus Inscriptionum Latinarum*

MNT = modèle numérique du terrain

Sources anciennes

Hésiode, *Les travaux et les jours*, éd. et trad. P. Mazon, Paris, Hachette, 1914.

Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, *Livre XVI*, éd. et trad. J. André, Paris, Les Belles Lettres, 2003.

Plutarque, *Vies*, *Pyrrhos — Marius. Lysandre — Sylla*, Tome VI, éd. et trad. E. Chambry et R. Flacelière, Paris, Les Belles Lettres, 2003.

Polybe, *Histoires*, *Livre III*, Tome III, éd. et trad. J. de Foucault, Paris, Les Belles Lettres, 1971.

Strabon, *Géographie*, *Livres V et VI*, Tome III, éd. et trad. F. Lasserre, Paris, Les Belles Lettres, 1967.

Tite-Live, *Histoire romaine*, *Livre V*, Tome V, éd. J. Bayet, trad. G. Baillet, Paris, Les Belles Lettres, 1989.

Tite-Live, *Histoire romaine*, *Livre VI*, Tome VI, éd. et trad. J. Bayet, Paris, Les Belles Lettres, 1966.

Tite-Live, *Histoire romaine*, *Livres IX-X*, Tome V, éd. et trad. V. Verger, Paris, C.-L.-F. Panckoucke, 1835.

Justinien I[er], *Les cinquante livres du Digeste ou des Pandectes de l'empereur Justinien*, *Livres 19-26*, Tome III, éd. et trad. H. Hulot, Aalen, Scientia Verlag, 1979.

Travaux

Andreani M. 2003, « Sul santuario di Marica alla foce del Garigliano », *Atlante tematico di topografia antica* 12, p. 177-207.

Arnaud P. 2005, *Les routes de la navigation antique : itinéraires en Méditerranée*, Paris.

Attema P.A.J. 2008, « Mare e montagne : il ruolo della valle dell'Astura durante la protostoria e l'epoca romana, alla luce delle recenti scoperte », *in* C. Corsi et E. Polito (éd.), *Dalle sorgenti alla foce. Il bacino del Liri-Garigliano nell'antichità : culture, contatti, scambi. Atti del convegno, Frosinone-Formia, 10-12 novembre 2005*, Rome, p. 15-29.

Baglione M.P. et Gentili M.D. (éd.) 2013, *Riflessioni su Pyrgi. Scavi e ricerche nelle aree del santuario*, Supplementi e monografie della rivista « Archeologia classica » 11 n.s. 8, Rome.

Botte E. 2009, *Salaisons et sauces de poissons en Italie du sud et en Sicile durant l'Antiquité*, Naples.

Bourdin S. 2012, *Les peuples de l'Italie préromaine : identités, territoires et relations inter-ethniques en Italie centrale et septentrionale (viii*e*-i*er *s. av. J.-C.)*, Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome 350, Rome.

Braudel F. 1949, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, Paris.

Bresson A. et Rouillard P. 1993, *L'Emporion*, Paris.

Carbonara A. et Messineo G. 1998, *Via Appia, III. Da Cisterna a Minturno*, Antiche strade 12, Rome.

Carusi C. 2008, *Il sale nel mondo greco (vi a.C.-iii d.C.). Luoghi di produzione, circolazione commerciale, regimi di sfruttamento nel contesto del Mediterraneo antico*, Pragmateia 15, Bari.

Chevalier S. 2020, « La côte tyrrhénienne orientale : une interface géographique et culturelle », *in* M.P. Castiglioni, M. Curcio et R. Dubbini (éd.), *Incontrarsi al limite. Ibridazioni mediterranee nell'Italia preromana : atti del convegno internazionale Ferrara, 6-8 giugno 2019*, Adrias 6, Rome-Bristol, p. 287-299.

Chiosi E. 1995, « Un porto fluviale sul Garigliano », *Civiltà del Mediterraneo* 1995/2, p. 31-37.



Cifani G. 2020, « Aspetti delle ibridazioni culturali a Roma e nel *Latium vetus* », *in* M.P. Castiglioni, M. Curcio et R. Dubbini (éd.), *Incontrarsi al limite. Ibridazioni mediterranee nell'Italia preromana : atti del convegno internazionale Ferrara, 6-8 giugno 2019*, Adrias 6, Rome-Bristol, p. 111-125.

Déchery L. 2020, « Échanger sous contrôle divin : le cas du littoral du Latium méridional entre le vi^e^ et le iiie siècles av. J.-C. », *in* M.P. Castiglioni, M. Curcio et R. Dubbini (éd.), *Incontrarsi al limite. Ibridazioni mediterranee nell'Italia preromana : atti del convegno internazionale Ferrara, 6-8 giugno 2019*, Adrias 6, Rome-Bristol, p. 301-309.

D'Ercole M.C. 2002, *Importuosa Italiae litora. Paysage et échanges dans l'Adriatique méridionale archaïque*, Naples.

de Polignac F. 2016, « Paysages maritimes et monuments 'signalétiques' : le Kynosèma de Chersonèse », *in* M. Dana et F. Prêteux (éd.), *Identité régionale, identités civiques autour des Détroits des Dardanelles et du Bosphore (v*e *siècle av. J.-C.-II*e *siècle apr. J.-C.)*, Dialogues d'histoire ancienne Suppl. 15, Besançon, p. 241-250.

De Venuto G., Goffredo R., Totten D.M., Ciminale M., De Mitri C. et Valenzano V. 2015, « Salapia. Storia e archeologia di una città tra mare e laguna », *Mélanges de l'École française de Rome. Antiquité* 127/1, disponible sur : http://journals.openedition.org/mefra/2719 [consulté en janvier 2018].

Di Fazio M. 2012, « I luoghi di culto di Feronia. Ubicazioni e funzioni », *in* G.M. Della Fina (éd.), *Il Fanum Voltumnae e i santuari comunitari dell'Italia antica. Atti del XIX convegno internazionale di studi sulla storia e l'archeologia dell'Etruria*, Annali della Fondazione per il Museo « Claudio Faina » 19, Orvieto, p. 379-408.

Ferrari K., Bellotti P., Dall'Aglio P.L., Davoli L., Marta M. et Torri P. 2013, « Wetlands in the river delta plains: evolution, values and functions during the Roman times. The coastal landscape close to the Garigliano river mouth », *Géocarrefour* 88/4, p. 273-283.

Gras M. 1985, *Trafics tyrrhéniens archaïques*, Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome 258, Rome.

Gras M. 1995, *La Méditerranée archaïque*, Cursus. Série Histoire de l'Antiquité, Paris.

Heldring B.H.M. 1998, *Satricum: a town in Latium*, Tonden.

Horden P. et Purcell N. 2000, *The Corrupting Sea: a study of Mediterranean history*, Oxford-Malden-Victoria.

Johnson J. 1933, *Excavations at Minturnae, II. Inscriptions. Part I, Republican Magistri*, Rome.

Karmon Y. 1985, « Geographical components in the study of ancient Mediterranean ports », *in* A. Raban (éd.), *Harbour archaeology. Proceedings of the First international workshop on Ancient Mediterranean harbours, Caesarea Maritima, 24-28.6.83*, BAR International Series 257, Oxford, p. 1-6.

Knoop R. et Lulof P. 2008, « L'architettura templare », *in* M. Gnade (éd.), *Satricum. Trenta anni di scavi olandesi*, Le Ferriere, p. 32-42.

Malkin I. 2018, *Un tout petit monde : les réseaux grecs dans l'Antiquité*, Paris.

Maras D.F. 2005, « L'iscrizione di Trivia ed il culto del santuario alla foce del Garigliano », *Archeologia Classica* 56/6, p. 33-48.

Marroni E. 2012, « Considerazioni sul santuario di Circei », *in* E. Marroni (éd.), *Sacra Nominis Latini. I santuari del Lazio arcaico e repubblicano. Atti del Convegno internazionale, Roma, Palazzo Massimo, 19-21 febbraio 2009*, Ostraka numéro spécial 2012, Naples, p. 619-624.



Michelot H. 1709, *Le portulan de la mer Méditerranée, ou Le vray guide des pilotes costiers : dans lequel on verra la véritable manière de naviguer le long des côtes d'Espagne, Catalogne, Provence, Italie,... avec une ample description de tous les ports, havres,...*, Amsterdam.

Moinier B. et Weller O. 2015, *Le sel dans l'Antiquité ou les cristaux d'Aphrodite*, Realia 31, Paris.

Nardi Combescure S. 2013, « La terra vista dal mare. I porti e gli scali minori tra Santa Severa e Corneto nei portolani medievali e moderni », *Termporis Signa. Archeologia della tarda antichità e del medioevo* 8, p. 39-53.

Nicosia A. 2008, « Le vie di comunicazione tra la media valle del Liri e la costa tirrenica », *in* C. Corsi et E. Polito (éd.), *Dalle sorgenti alla foce. Il bacino del Liri-Garigliano nell'antichità : culture, contatti, scambi. Atti del convegno, Frosinone-Formia, 10-12 novembre 2005*, Rome, p. 205-214.

Païs E. 1907, « Amunclae a Serpentibus Deletae », *The American Historical Review* 13/1, p. 1-10.

Panuzzi S. 2013, « La laguna di Ostia : produzione del sale e trasformazione del paesaggio dell'età antica all'età moderna », *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge* 125/2, disponible sur : http://journals.openedition.org/mefrm/1507 [consulté en juin 2019].

Pomey P. (dir.) 1997, *La navigation dans l'Antiquité*, Méditerranée, Aix-en-Provence.

Rickman G.E. 1985, « Towards a study of Roman ports », *in* A. Raban (éd.), *Harbour archaeology. Proceedings of the First international workshop on Ancient Mediterranean harbours, Caesarea Maritima, 24-28.6.83*, BAR International Series 257, Oxford, p. 105-114.

Ruegg D. 1995, *Underwater investigations at Roman Minturnae : Liris-Garigliano river*, Studies in mediterranean archaeology and literature. Pocket-book 119, Jonsered.

Tarquini S., Isola I., Favalli M., Mazzarini F., Bisson M., Pareschi M.T. et Boschi E. 2007, « TINITALY/01 : a new triangular irregular network of Italy », *Annals of Geophysics* 50/3, p. 407-425.

Tarquini S., Vinci S., Favalli M., Doumaz F., Fornaciai A. et Nannipieri L. 2012, « Release of a 10-m-resolution DEM for the Italian territory : comparison with global-coverage DEMs and anaglyph-mode exploration via the web », *Computers & Geosciences* 38/1, p. 168-170, disponible sur : https://doi.org/10.1016/j.cageo.2011.04.018 [consulté en mai 2017].



Investir un territoire de frontière : le culte des *Matronae* dans la *Civitas Ubiorum* en Germanie Inférieure

Investing in a border territory: the cult of the Matronae *in the* Civitas Ubiorum *in Lower Germany*

DOI : 10.35562/frontieres.646

Audrey Ferlut

Docteure en histoire antique, Enseignante-chercheuse associée HiSoMA (UMR 5189), Vacataire ENS de Lyon, Professeur d'Histoire-Géographie et de DNL au Lycée du Parc Lyon 6e

Résumé. *Les Éburons, anéantis par César en 53 av. J.-C., sont progressivement remplacés par des peuples germaniques venus de l'autre rive du Rhin. Parmi eux, les Ubiens. Arrivés par vagues à partir de 38 av. J.-C., ils construisirent dans la zone frontière de l'Empire de nouvelles structures politiques, sociales et de nouvelles pratiques religieuses au fur et à mesure de leur intégration à la romanité. Parmi les cultes de la* Civitas Ubiorum *ainsi créée, le culte des* Matronae*, concentré à l'est de la cité, a pris une place centrale et a dominé la province. Les militaires et les élites ont joué un rôle central dans ce processus de circulation du culte, de même que d'autres groupes sociaux, insérés dans des curiae, qui sont devenues progressivement des institutions de la cité. Né dans les communautés rurales au Ier s. apr. J.-C. avant d'atteindre les colonies romaines à la fin de ce siècle, le culte des* Matronae *a investi la région frontière selon un double schéma : des cultes très localisés à certaines* Matronae *dans des sanctuaires de petites tailles qui ont parfois révélé un nombre significatif d'inscriptions et un culte aux* Matronae Aufaniae *d'envergure provinciale qui s'est diffusé depuis Bonn et Cologne. À travers ce processus, les* Matronae *sont devenues les déesses les plus révérées de la Germanie Inférieure, sans qu'aucun autre culte ne les ait jamais égalées.*

Mots-clés : Empire romain, Haut-Empire romain, Germanie, religion romaine, religion gallo-romaine, circulation des cultes, déesses Mères, *Matronae*, épigraphie.

Abstract. *Germanic tribes from the other bank of the Rhine River progressively settled where the Eburones, annihilated by Caesar in 53 BCE., lived. Among them, the* Ubii*. Migrating by waves after 38 BCE. to the frontier of the Roman Empire, they built new political and social structures and new religious practices while they appropriated roman culture and habits. Among the cults in the newly created* Civitas Ubiorum*, the cult to the* Matronae*, concentrated in the east of the* Civitas*, became central and dominant. The militaries and the elites were key agents in the circulation of the* Matronae*. Other social groups, inserted in the* curiae*, participated in the municipalisation of the cult while those social groups became civic institutions in the* civitas *then. Born in rural communities in the 1st century CE. before reaching the Roman colonies at the very end of that century, the cult to* Matronae *spread on a double scheme: some very local cults to some* Matronae *in small sanctuaries which sometimes revealed a massive amount of inscriptions and a provincial cult to the* Matronae Aufaniae *that spreads*

from Bonn and Köln. Through that process, the Matronae *were the most revered deities in* Germania Inferior*, without any other cult able to equal them.*

Keywords: Roman Empire, Early Empire, Germania, roman religion, gallo-roman religion, cult circulation, Mother goddesses, *Matronae,* epigraphy.

« César partit de nouveau à la poursuite des ennemis, et, rassemblant un grand nombre de troupes des cités voisines, il les lâcha en tous sens. Tous les bourgs et toutes les habitations que chacun rencontrait furent incendiés ; tout fut livré au pillage »[1]. 53 av. J.-C., César détruisit les Éburons. À partir de cette date, les sources littéraires, archéologiques et épigraphiques ne révèlent plus aucune trace de ce peuple[2]. Sur les ruines de l'Éburonie, des peuples germaniques venus de l'autre rive du Rhin se sont installés dans les nouveaux territoires frontières de l'Empire romain et ont, au fur et à mesure du processus de « romanisation »[3], transformé leurs structures politiques, sociales et religieuses au contact des Romains et de tous ceux qui ont migré vers ces territoires – soldats, marchands, hommes et femmes de l'Empire et d'au-delà du Rhin.

Parmi ces peuples germaniques, les Ubiens, arrivés par vagues à partir de 38 av. J.-C., ont progressivement, au cours des processus de provincialisation et de municipalisation[4], abandonné l'organisation politique, sociale et religieuse de type clanique[5], propre aux Germains pour se doter des structures d'une cité de l'Empire romain au sein de la *Civitas Ubiorum*. Au gré de cette transformation, les cultes pratiqués dans la cité des Ubiens ont pris un nouveau visage, se sont diffusés et ont progressivement investi le territoire selon des modalités et des temporalités bien précises. L'un d'entre eux, le culte des *Matronae,* divinités féminines de la nature et de la fécondité, représentées sous forme de triplication[6] a pris une ampleur considérable notamment dans l'est de la cité des Ubiens, le long de la frontière militaire, à proximité du cours du Rhin et des deux colonies de Cologne (*Colonia Claudia Ara Agrippinensium*) et Bonn (*Colonia Iulia Bonna*), en particulier au cours des IIe et IIIe s. apr. J.-C. Ce sont plus de 850 documents sous forme d'autels ou d'*aediculae*, et près d'une dizaine de sanctuaires ruraux, urbains ou suburbains qui ont été mis au jour. Ce culte était-il ancien, importé, local, mais favorisé par les Ubiens ou totalement nouveau ? La réponse à cette question est complexe et s'inscrit dans un long processus de renouvellement historiographique. Les premières recherches concernant le culte des *Matronae* apparaissent à la fin du XIXe et du début du XXe s. au moment des fouilles des premiers sanctuaires découverts à cette époque dans l'ancien territoire ubien. Dès l'origine, les *Matronae*[7] sont vues comme des divinités centrales chez les Ubiens et en Germanie Inférieure et les historiens, allemands surtout, commencent à étudier leurs spécificités, en particulier les représentations figurées[8]. En France, notamment dans les années 1950-1960, elles sont étudiées dans les ouvrages généraux sur la religion gallo-romaine, mais rarement pour elles-mêmes[9]. C'est à nouveau en Allemagne que les recherches donnent une vision plus globale de leur culte à travers un colloque qui, en 1987, tente d'embrasser toutes les sphères du culte : caractéristiques des déesses, formes de cultes, pratiques cultuelles, modèles iconographiques. Les années 1990, 2000 et 2010 ont donné encore un nouveau souffle aux recherches sur les *Matronae* en étudiant le culte et les pratiques rituelles au prisme des phénomènes de municipalisation, de provincialisation et de mobilité des cultes, des problématiques en plein développement aujourd'hui. Cela a totalement changé notre perception du culte, notamment

1 César, *Guerre des Gaules*, VI, 43 ; trad. A. Balland et L.-A. Constans.

2 Voir Hulot 2018.

3 Un débat historiographique entoure cette notion de « romanisation », notion de plus en plus remise en question par les historiens depuis environ 30 ans. Il n'est question ici de revenir sur ce débat. Nous l'utilisons uniquement dans l'introduction comme concept opératoire compréhensible du plus grand nombre. Pour le débat historiographique, voir les travaux suivants : Roymans 1990 ; Mattingly 1997 ; Woolf 1998 ; Le Roux 2004, p. 287-311 ; Hingley 2005 ; Le Bohec 2008, p. 127-138 ; Virlouvet *et al.* 2018, p. 749-770.

4 Scheid 2009, p. 381-384.

5 Tacite, *Germanie*, XLIII, 3.

6 Nous n'employons pas ici le terme de triade qui, à notre sens, doit être réservée à la Triade capitoline. Le terme de triade implique également l'association de trois divinités différentes ce qui n'est pas le cas ici. Ici, le modèle iconographique, et nous y reviendrons, consiste à représenter les déesses à des âges différents et/ou sous des apparences différentes. Les trois divinités sont généralement représentées de face, tenant des paniers de fruits sur leurs genoux. Celles des extrémités portent une coiffe oblongue caractéristique des *Matronae* et celle du centre, souvent plus jeune, elle, est tête nue. Il s'agit ici des trois états d'une même entité divine. Le choix d'un autre vocable que triade s'impose et celui de triplication est le plus adéquat ici.

7 Les termes pour les désigner sont ceux de déesses Mères, de *Mother goddesses* ou de *Muttergottheiten* ; ces derniers sont encore utilisés dans les historiographies allemande et anglo-saxonne pour désigner les *Matronae*. Ces termes, y compris celui de déesses Mères employés au pluriel, ne reflètent pas ici l'idée d'une grande déesse mère qui se serait déployée en de multiples entités divines, mais bien le culte matronal.

8 Bickel 1938-1939, p. 209-220 ; Hahl 1937, p. 253-264 ; Hahl 1960, p. 9-48.

9 Pour l'ensemble des références sur la question, voir Ferlut 2011, p. 4-7. Voici une liste non exhaustive des travaux principaux : Lehner 1910, p. 301-321 ; Lehner 1918 ; Lehner 1919, p. 74-162 ; Lehner 1930, p. 1-48 ; Bickel 1938-1939, p. 209-220 ; Hahl 1937, p. 253-264 ; Hahl 1960, p. 9-48 ; Kolbe 1960, p. 50-124 ; Rüger 1970, p. 251-260 ; Rüger 1981, p. 287-309 ; Rüger 1983, p. 207 *sq.* ; Henzel 1985, p. 125-136 ; Sommer 1985, p. 313-335 ; Horn 1987, p. 33-54 ; Rüger 1987, p. 1-30 ; Schauerte 1987, p. 55-102 ; Bauchhenß et Neumann 1987 ; Klein 1991, p. 199-224 ; Spickermann 2002 et 2010 ; Biller 2010 ; Raepsaet-Charlier 2019.



sa réinvention par les populations de Germanie Inférieure et sa diffusion[10]. Cette dernière est donc le reflet de l'appropriation et de l'investissement d'un territoire par un peuple exogène touché par un profond processus d'intégration à la romanité, dans une province frontière cosmopolite aux multiples influences.

Comprendre comment le culte des *Matronae* a investi le territoire frontière de la Germanie Inférieure nous amène d'abord à fixer le cadre dans lequel s'est opéré le transfert des Ubiens avant de nous pencher sur les étapes de la diffusion du culte aussi bien du point de vue chronologique[11] que du point de vue spatial. Enfin, un culte ne peut circuler et s'implanter dans un espace sans les individus, véritables agents de la circulation des cultes. Et c'est par l'étude de l'implication des dédicants, des groupes sociaux, voire des institutions que nous proposons de terminer ce tour d'horizon de l'implantation du culte des *Matronae* dans la *Civitas Ubiorum*.

Investir un territoire frontière au sein de l'Empire romain : le transfert des Ubiens et la création de la *Civitas Ubiorum*

La *Civitas Ubiorum*, située sur la rive gauche du Rhin et intégrée à la province de Germanie Inférieure à partir du règne de Domitien, était le cadre institutionnel dans lequel les Ubiens vivaient sous le Haut-Empire. Mais cette cité des Ubiens ne s'est pas créée en un jour. Elle était le résultat d'un long processus d'intégration à l'Empire[12].

Les premiers contacts entre Rome et les Ubiens ont eu lieu en 55 av. J.-C., pendant la Guerre des Gaules, lorsque César[13] franchit le Rhin pour la première fois. En 53 av. J.-C.[14], une rencontre entre César et une ambassade ubienne aboutit à une *deditio in fidem*, à l'origine d'une *amicitia* avec Rome, sans que cela ait nécessairement débouché sur un *foedus,* même si c'est la thèse la plus communément admise[15]. Rome obtenait ainsi l'aide des Ubiens qui, eux, se voyaient accorder une forme de protection contre la menace Suève[16] grâce à leur transfert sur l'autre rive du Rhin. Ce transfert était-il volontaire ou à l'initiative des autorités romaines ? Les débats historiographiques, nombreux, ont peu à peu laissé place à un consensus selon lequel il fut probablement à l'initiative des Romains, pour installer un peuple en qui ils avaient confiance à la nouvelle frontière de l'Empire – un procédé au demeurant assez commun dans l'Empire – et ce, avec l'assentiment des Ubiens[17]. Les modalités de la *Trangressio Rheni* ont certainement défini une organisation précise du territoire et une division claire entre les terres relevant de l'*imperium* de l'empereur et celles restituées/données à l'élite ubienne qui, progressivement, s'est appropriée les formes de pouvoir et d'urbanisation à la romaine au cours du processus communément appelé la municipalisation[18].

À partir de 38 av. J.-C. – même si des débats persistent[19] quant à cette date –, les Ubiens se sont progressivement installés dans l'ancienne Éburonie. La migration[20] ne s'est cependant pas faite en une seule fois, mais par vagues successives dont nous ignorons malheureusement les détails. Elle n'est d'ailleurs pas un cas isolé puisque d'autres peuples germaniques, comme les Tongres ou les Cugernes[21], se sont implantés sur l'ancien territoire des Éburons, selon des processus similaires, même si les populations de ces nouvelles cités avaient des origines plus diverses que celle de la future *Civitas Ubiorum*, peuplée seulement par les Ubiens.

Identifions les étapes de la construction de la cité des Ubiens depuis le passage sur l'autre rive du Rhin jusqu'à la création de la *Civitas Ubiorum*. Ces différentes étapes révèlent d'ores et déjà différentes formes d'investissement et d'appropriation du territoire.

Les Ubiens ont d'abord vécu dans des établissements ruraux avec peu de traces d'urbanisation[22]. Par la suite, les Romains et les Ubiens ont vécu en parallèle. Cet état de fait était particulièrement visible lors

10 À la suite de S. Price et G. Woolf, nous insistons davantage sur la diffusion du culte avec ses modèles et ses rites que sur la diffusion des déesses en elles-mêmes. Price 2012, p. 1-2 et Woolf 2018, p. 111-112.
11 Cet exercice se révèle souvent problématique en raison des difficultés de datation des sources. Nombre d'entre elles ne sont datables qu'à l'échelle du siècle.
12 Scheid 2009.
13 César, *Guerre des Gaules*, II, 4 ; VI, 32-33 ; VI, 42-43.
14 Autour de cette *deditio*, voir : Heinrichs 1999, p. 277-279 ; Wiegels 2002, p. 961 ; Eck 2004, p. 35 *sq.* ; Lamberti 2006, p. 108-117 ; Lamberti 2007, p. 203-205 ; Raepsaet 2013, p. 112-11.
15 Lamberti 2006, p. 108-109.
16 Galsterer 1999, p. 19 ; Heinrichs 1999, p. 288 *sq.* ; Lamberti 2007, p. 201, 205-207 et 209.
17 Galsterer 1999, p. 19 *sq.* ; Eck 2004, p. 37 *sq.* ; Lamberti 2007, p. 108-117 ; Raepsaet 2013, p. 112-114.
18 Scheid 2009.
19 Lamberti 2006, p. 108-117.
20 Eck 2004, p. 47 *sq.* ; Lamberti 2007, p. 206 *sq.*
21 Sur la question de l'ethnogenèse de la cité des Tongres et des Cugernes, voir Raepsaet 2013, en particulier p. 112-114.
22 Eck 2004 ; Spickermann 2009, p. 458-459 ; Biller 2010, p. 206-307.



les premiers temps d'existence de Cologne. En effet, les dernières recherches archéologiques ont montré que coexistaient, sans se superposer, une structure romaine, soit une colonie de vétérans, et une structure pérégrine, l'*Oppidum Ubiorum*, dans laquelle vivaient les Ubiens[23]. Chacune avait des structures politiques et civiques propres et une configuration urbaine spécifique même si les élites ubiennes avaient mâtiné la structure pérégrine d'éléments de romanité. Sous le règne de Claude, à la requête d'Agrippine[24], Cologne, déduite de l'*Oppidum Ubiorum,* fut élevée au rang de colonie romaine sous le nom de *Colonia Claudia Ara Agrippinensium* (CCAA). Avec Cologne élevée aux rangs de colonie romaine sous Claude et de capitale provinciale sous les Flaviens, la *Civitas Ubiorum* est devenue la cité centrale de la Germanie Inférieure, prenant l'ascendant sur les autres *civitates* de la province ; Cologne, étant à partir de ce moment, un centre religieux majeur de la cité et de la province. Les formes d'autonomie des élites ubiennes ont dès lors disparu pour se fondre dans les modalités de fonctionnement d'une cité sur le modèle de la cité romaine[25]. Cependant, la *Civitas Ubiorum* n'était pas que la cité des Ubiens ; elle était aussi celle de tous les individus accueillis dans ce territoire frontière : des Ubiens certes, mais aussi des membres des *civitates* proches comme des Trévires, des soldats venus de tout l'Empire, des marchands et des hommes et des femmes venus d'au-delà du Rhin. La société était très cosmopolite, et ce cosmopolitisme s'est accru au cours du Haut-Empire soumettant la cité à de multiples influences.

C'est dans cette *Civitas Ubiorum*, née sur les cendres d'une partie de l'Éburonie, que s'est développé, à l'est de la cité, l'un des cultes les plus riches en documents épigraphiques et archéologiques, le culte le plus important de la Germanie Inférieure avec plus de 850 monuments et nombre de sanctuaires : celui des *Matronae* ubiennes. Mais comment a-t-il investi cette zone frontière de l'Empire ? Est-il né dans les espaces urbains, dans les espaces ruraux ou dans les deux simultanément[26], et selon quelle chronologie ?

La diffusion du culte dans l'est de la *Civitas Ubiorum* : un processus sur le temps long

Le culte des *Matronae* était concentré à l'est de la cité des Ubiens, sur un espace compris entre le Rhin et la Meuse. Plusieurs théories ont été émises quant à sa naissance et sa diffusion. Revenons sur ces hypothèses. Les études les plus anciennes[27] faisaient des soldats et des habitants des centres urbains, en particulier ceux de Bonn et de Cologne, les premiers vecteurs du culte. Le culte serait donc né dans les camps militaires et dans les colonies avant de circuler dans la cité. Les militaires et les élites auraient été les premiers à l'adopter et, sous leur impulsion, il se serait développé le long du cours du Rhin vers le sud de la cité des Ubiens aux IIe et IIIe s. apr. J.-C. Une hypothèse plus récente fondée sur les travaux de l'Université d'Osnabrück[28], et nous y souscrivons, propose des modalités de diffusion tout à fait différentes. Les premières pratiques cultuelles seraient apparues dans des communautés rurales, comme à Pesch. Les *Matronae* auraient ensuite été révérées à Bonn, à l'initiative des soldats, et à Cologne, principalement à l'initiative des élites. Dans ces deux colonies toutefois, des *Matronae* spécifiques, les *Aufaniae*, ont reçu la majorité des dévotions dans le cadre d'un culte à caractère public – intégré aux *sacra publica* –, voire provincial. Le culte aux *Aufaniae* relève du choix des élites qui ont construit la structure religieuse des deux colonies, choix également réalisé au regard des interactions avec les soldats de Bonn venus, dans les premiers temps de la cité, de Gaule du Sud et de la Péninsule italienne[29].

La manière dont les *Matronae* ont investi le territoire pose la question de l'origine du culte : était-elle celtique ou germanique, locale ? Les Ubiens ont-ils amené le culte avec eux, ont-ils développé un culte local préexistant ou ont-ils réinterprété localement le culte aux *Matres* qui existait dans d'autres parties de l'Empire romain, notamment en Gaule ? Cela reste difficile à déterminer. Nous aurions pu penser que l'analyse des épithètes des déesses aurait apporté des éléments de réponse, mais il n'en est rien. À ce jour, plus quatre-vingt-dix épiclèses[30] ont été dénombrées. Elles sont soit latines – *Domesticae, Paternae, Maternae*[31] –,

23 Eck 2004, p. 153 *sq.* ; Lamberti 2006, p. 119-121 ; Lamberti 2007, p. 208-211 ; Schaëfer 2015, p. 269-270.
24 Haensch 1999, p. 641-655 ; Haensch 2000, p. 300-325 ; Eck 2004, p. 153 *sq.* ; Lamberti 2006, p. 119-121 ; Lamberti 2007, p. 211-216.
25 Scheid 2009, p. 383 *sq.*
26 Spickermann 2002, p. 151-160 ; Spickermann 2009, p. 458-459 ; Spickermann 2010, p. 229 ; Raepsaet-Charlier 2019, p. 175-176.
27 Rüger 1987 ; Schauerte 1987 ; Derks 1998, p. 128-130 ; Spickermann 2008, p. 61-77.
28 Spickermann 2008 et 2010 ; Biller 2010.
29 Scheid 2009, p. 417-418.
30 Ferlut 2011, p. 94-99.
31 Voir *CIL* XIII 8026 (*Domesticae*) ; *CIL* XIII 8219 (*Paternae*) ; *CIL* XIII 8630 (*Paternae* ou *Maternae*).



soit celtiques – *Amfratninae*[32] –, soit germaniques – *Axsinguinehae*[33]. De plus, même si certaines sont toponymiques ou topographiques, cela ne prouve en rien l'antériorité du culte par rapport à l'arrivée des Ubiens. L'hypothèse la plus probable cependant est celle d'un culte originaire des territoires germaniques que les Ubiens auraient amené avec eux et qui se serait développé au contact de la romanité et des diverses influences rencontrées après leur transfert[34].

Revenons sur les étapes de la genèse du culte. Les premières traces sont apparues dans des communautés rurales comme le montre le sanctuaire de Pesch où ont été mis au jour des vestiges antérieurs à la période durant laquelle les monuments en pierre foisonnent, période considérée comme l'apogée des cultes et qui s'étend du IIe au IIIe s. À Pesch, lors de la première phase de fonctionnement du sanctuaire[35], c'est un arbre qui occupe une place centrale dans le culte[36]. À ses côtés, les dédicants, révérèrent aussi les *Matronae Vacallinehae* mentionnées plus tard dans les inscriptions. Ce n'est que dans la deuxième phase de fonctionnement du sanctuaire que les *Matronae Vacallinehae* passent au premier plan, comme le révèlent les inscriptions et les *aediculae*[37].

Comme le soulignent F. Biller et W. Spickermann, cela permettrait d'expliquer la fréquence de la représentation des arbres sur les faces latérales des autels. La révérence envers l'arbre n'aurait donc pas eu de matérialisation dans les textes des inscriptions, mais elle aurait perduré à travers les représentations graphiques, sans pour autant disparaître puisque les recherches archéologiques récentes montrent qu'elle resurgit au IVe s. apr. J.-C.[38]



Figure 1. Réplique d'un autel dédié aux *Matronae Vacallinehae* découvert à Pesch (*CIL* XIII 12 021). Les faces latérales sont décorées d'arbres.
Date : *c.* 150-250 apr. J.-C.
« *Mat(ronis) Vacal|inihis. Att|ia Am(an) da u(otum) | s(oluit)* »,
« Aux Matronae Vacalinehae. Attia Amanda s'est acquittée d'un vœu ».
Source : https://commons.wikimedia.org/wiki/File:CIL_XIII_12021_Weihestein_aus_Pesch.jpg (Mediatus, CC BY-SA 3.0)

Nombreux sont les autels qui comportent des représentations d'arbres stylisés sur les faces latérales des autels ou des édicules, en particulier dans les sanctuaires des premières communautés rurales. Les formes sont variées (fig. 1 et l'un des autels aux *Matronae Austriahenae* découvert à Morken-Harff[39]). À Pesch, les arbres ont une forme simple très stylisée alors qu'à Morken Harff, la représentation est plus complexe et détaillée. Des styles spécifiques à chaque sanctuaire apparaissent donc.

Les premières traces du culte sont donc apparues dans le sud-est de la *Civitas Ubiorum*, dans des communautés rurales comme celle de Pesch, dans des *vici* comme le *vicus Marcomagus* (Nettersheim) ou le *vicus Tolbiacum* (Zülpich) ou par l'intermédiaire de *curiae* avant de se déployer vers les grands centres urbains et

32 Voir les inscriptions du site d'Eschweiler-Fronhoven.
33 *CIL* XIII 8216.
34 Derks 1998, p. 126 *sq.* ; Spickermann 2002, p. 41 *sq.*
35 Derks 1998, p. 126 *sq.* ; Spickermann 2002, p. 41 *sq.* ; Kiernan 2020, p. 123 *sq.*
36 Sur les bois sacrés, voir Scheid 1993 et Brunaux 1993.
37 Les trois déesses sont généralement représentées de face, tenant des paniers de fruits sur leurs genoux. Les déesses des extrémités portent une coiffe oblongue caractéristique des *Matronae* et la déesse centre, souvent plus jeune, elle, est tête nue.
38 Spickermann 2002, p. 41 *sq.* ; Biller 2010, p. 198-264 ; Ferlut 2011, p. 87-105.
39 *AE* 1962 104. Les faces latérales sont décorées d'arbres : http://db.edcs.eu/epigr/bilder.php?s_language=fr&bild=$TR_MMorken_00007_1.jpg;$TR_MMorken_00007_2.jpg;$TR_MMorken_00007_3.jpg;$TR_MMorken_00007_4.jpg;$TR_MMorken_00007_5.jpg;$TR_MMorken_00007_6.jpg « *Matronis Aus|triahenis. M(arcus) | M(arius) Cels|us, ex imperio | ipsarum, s(oluit) l(ibens) | m(erito)* ». « Aux *Matronae Austriahenae.* Marcus Marius Celsus, sur leur ordre, s'est acquitté (d'un vœu) de bon gré, à juste titre ».



religieux de la province. Cette diffusion du culte peut s'expliquer par la nature même du processus de municipalisation de la *Civitas Ubiorum*[40]. Contrairement aux territoires voisins, comme celui des Trévires par exemple, les Ubiens n'ont pas de structures en cités avant l'installation dans la zone frontière et, même dans les premiers temps de leur installation. Les colonies sont déduites au cours du Ier s. apr. J.-C. soit en élevant l'*Oppidum Ubiorum*, seule structure avec un caractère urbain et imprégné de romanité dans le territoire, au rang de colonie, soit en déduisant une colonie à proximité du camp de la *Legio* I *Minervia* à Bonn.

La *Legio* I *Minervia* a joué un rôle central dans la circulation du culte en participant à son développement à Bonn dès le tournant du IIe s. apr. J.-C. et ce, jusqu'au milieu du IIIe s. apr. J.-C., soit la période du foisonnement et du développement exponentiel des documents épigraphiques et des sculptures. Comment expliquer une telle implication des militaires ? Premièrement, le culte était très présent dans l'ensemble de la *civitas* et les soldats en poste dans une zone frontière ont pu privilégier des divinités locales, puissantes et génératrices de protection. Ce processus est assez commun dans le monde romain puisque, comme le souligne J. Scheid[41], « les Romains avaient l'habitude […] d'établir des relations ordonnées avec les grandes divinités de la terre étrangère ou ennemie sur laquelle ils s'installaient ». Même si ici, les soldats se sont installés sur un territoire tout juste alloué aux Ubiens après la *Transgressio Rheni,* ils ont fort probablement suivi cette tradition. Deuxièmement, le recrutement des légions à partir du milieu du IIe s. apr. J.-C. était de plus en plus local. Les soldats ont donc pu révérer des déesses qui leur étaient familières. Enfin, les militaires faisaient partie de ceux qui, dans l'Empire, avaient des moyens financiers suffisants pour faire ériger des monuments en pierre, ce qui peut aussi expliquer leur forte proportion parmi les dédicants[42] et le fait que leurs choix épigraphiques et iconographiques aient ensuite pu servir de modèle.

Les élites municipales et impériales ont aussi participé au développement du culte, en particulier à Cologne, en intégrant les *Matronae Aufaniae* aux *sacra publica*. Après cette intégration dans le culte public de Cologne – il a pris ici une dimension provinciale – et de Bonn, le culte n'a cessé de se développer selon un double schéma. Le culte des *Matronae Aufaniae* a connu une diffusion large aussi bien par le nombre de monuments, que de dédicants, que par l'espace géographique couvert : de Bonn, à Cologne en passant par Xanten, Nimègue, Zülpich-Enzen, Bürgel, Nettersheim et Jülich, entre autres. D'autres *Matronae* ont été révérées de manière beaucoup plus localisée comme les *Gavadiae* à Jülich, les *Alafer*(*c*)*huiae* et les *Amfratninae* à Eschweiler-Fronhoven, les *Austriahenae* à Morken-Harff ou les *Veteranehae* à Nideggen-Embken – dans les trois derniers cas le nombre de monuments retrouvés, malgré le caractère localisé et la taille réduite des sanctuaires, est impressionnant (plus de 200 inscriptions à Morken-Harff).

Né dans les communautés rurales au Ier s. apr. J.-C. avant d'atteindre les colonies romaines à la fin de ce siècle, le culte des *Matronae* a investi toute la partie est de la *Civitas Ubiorum* selon un double schéma : des cultes très localisés à certaines *Matronae* dans des sanctuaires de petite taille qui ont parfois révélé un nombre significatif d'inscriptions et un culte aux *Matronae Aufaniae* d'envergure provinciale qui s'est diffusé depuis Bonn et Cologne. Investir le territoire frontière a donc été un processus sur le temps long répondant à un schéma spatial précis, mais c'est aussi un processus qui a impliqué différentes portions de la société.

Investir le culte : des individus aux structures civiques

La province de Germanie Inférieure, et en particulier le territoire de la frontière militaire[43], accueillait une très grande diversité de populations. La cité des Ubiens est un des exemples les plus notables de ce cosmopolitisme. Dès lors, le culte matronal, dans sa configuration des IIe et IIIe s., n'était pas le seul fait des Ubiens. La mainmise de Rome sur la région – notamment après la création de la CCAA et de la province de Germanie Inférieure –, la circulation des militaires, des marchands et la présence d'autres groupes sociaux, d'origines variées, ont participé à façonner le culte des *Matronae*.

Les militaires, des acteurs centraux dans la diffusion et la pratique du culte

Le premier groupe social auquel nous souhaitons nous intéresser est celui des militaires, à savoir les soldats et les vétérans. Les soldats furent à l'origine de la création de deux sanctuaires aux *Matronae Aufaniae,* parmi les rares *Matronae* au rayonnement provincial[44]. Ces deux sanctuaires étaient situés à Nettersheim et

40 Scheid 2009.
41 Scheid 2009, p. 418.
42 Pour une liste complète des dédicaces de soldats aux *Matronae*, voir Ferlut 2011, p. 332.
43 À la suite de Y. Le Bohec et d'autres auteurs, nous préférons utiliser le terme de frontière militaire à celle de *limes.*
44 Les *Rumenahenae* ont aussi été révérées à l'échelle de la province mais avec une moindre ampleur.



à Bonn. Le sanctuaire de Nettersheim a été créé en premier[45] et devait se trouver à proximité d'une *statio* comme le révèle la présence de dédicaces de bénéficiaires[46]. Le sanctuaire de Bonn a été construit ensuite, probablement parce que les bénéficiaires issus de la *Legio* I *Minervia* de retour au camp de Bonn, ont diffusé le culte au sein de la troupe. Le sanctuaire est situé dans les *canabae* et entretenu par les soldats de cette légion[47]. Les militaires ont été les auteurs – tous les grades sont représentés[48]– de seize inscriptions datables entre le Ier s. et la période sévérienne. Ils sont ensuite devenus les principaux vecteurs du culte selon un double schéma. Premièrement, ils ont inspiré les élites locales et municipales, venues dans le sanctuaire de Bonn, qui, par mimétisme, ont révéré les déesses pour ensuite diffuser le culte à Cologne[49] – les élites impériales ont aussi participé à ce mouvement de diffusion vers Cologne. Deuxièmement, les soldats, missionnés tout au long de la frontière militaire rhénane, ont fait circuler le culte depuis les camps légionnaires vers les *castella* et/ou les *stationes*. Par ailleurs, comme l'indique W. Spickermann[50], le modèle graphique des *aediculae* des *Matronae* est très probablement l'œuvre des soldats qui, tout en s'appropriant un culte matronal présent dans la région et largement antérieur à leur arrivée, ont adapté et réinventé des modèles graphiques qui leur étaient familiers – modèles issus de la péninsule italienne ou de la Gaule du Sud –, notamment la représentation en triplication. Cela donne un modèle graphique spécifique aux *Matronae*[51].

Les *aediculae* dotés d'une représentation des déesses en triplication ont été retrouvés dans la plupart des sanctuaires aux *Matronae*. L'édicule dédié par Marcus Valerius Superans correspond à ce modèle iconographique spécifique au culte matronal du territoire ubien[52]. Les déesses sont représentées à des âges différents et/ou des apparences différentes[53], de face, avec des paniers de fruits sur les genoux : celles des extrémités portent une coiffe oblongue caractéristique des *Matronae* et celle du centre, souvent plus jeune, elle, est tête nue. Les faces latérales peuvent être lisses, décorées de feuilles d'acanthe, d'arbres stylisés, de cornes d'abondance et de fruits ou comporter des scènes de sacrifice et/ou de banquets. Malgré la spécificité du modèle iconographique, même inspiré d'autres cultes matronaux, les autels et édicules révèlent des pratiques romaines : *votum*, libations, sacrifices – certains figurent la *praefatio* –, pratiques rituelles on ne peut plus romaines.

Les revenus réguliers des militaires, une exception dans l'Empire, étaient un atout et une richesse qui leur octroyaient les moyens suffisants pour ériger des autels et des *aediculae*. Ils maîtrisaient aussi le latin et les codes sociaux et religieux de la romanité ce qui les amenait plus naturellement à faire le choix des inscriptions. Leur rôle dans la diffusion des modèles épigraphiques et de représentation a donc été central.

Les élites municipales et impériales

Élites impériales et municipales ont pris part au culte à Bonn et à Cologne où le culte des *Matronae* a probablement été intégré aux *sacra publica*. Plusieurs riches *aediculae* ont été offerts soit par les membres de l'élite impériale : un préfet de camp, deux légats d'Auguste et/ou leurs épouses[54], un fermier du Quarantième des Gaules[55], un sénateur[56] ; soit par les membres de l'élite municipale : plusieurs décurions de Cologne[57], un questeur, Vettius Severius, et un duumvir, prêtre de la colonie[58]. La participation des élites au culte était largement supérieure à tout ce que nous connaissons pour les divinités féminines dans les Germanies romaines[59] – pour les élites municipales, cela correspond à 6 des 27 dédicants connus toutes déesses confondues. Les témoignages des élites municipales sont apparus en 164 apr. J.-C. avec l'autel dédié aux *Matronae Aufaniae*

45 Spickermann 2002, p. 149-150 ; Spickermann 2008, p. 46-48 et 189-194 ; Forrest 2013, p. 135-164.
46 *CIL* XIII 11988 et *CIL* XIII 11990.
47 Spickermann 2010, p. 222-226 ; Raepsaet-Charlier 2019, p. 172.
48 Simple soldat (*AE* 1931 17), centurion (*AE* 1931 17), préfet de camp (*AE* 1931 12).
49 Spickermann 2002, p. 156-161 ; Raepsaet-Charlier 2019, p. 172 *sq.*
50 Spickermann 2013, p. 137.
51 Comme sur l'autel aux *Matronae Aufaniae* découvert à Cologne (*CIL* XIII 8214). http://db.edcs.eu/epigr/bilder.php?s_language=fr&bild=$K_IKoeln_00161.jpg;PH0009774;$TR_CIL_13_08214_1.jpg;$TR_CIL_13_08214_2.jpg;$TR_CIL_13_08214_3.jpg;$TR_CIL_13_08214_4.jpg;$TR_CIL_13_08214_5.jpg. *Aedicula* en calcaire. Les trois déesses Mères sont assises dans un espace flanqué de deux piliers. Elles sont assises sur un banc et tiennent une corbeille de fruits sur les genoux. Chaque face latérale est décorée d'un ornement en forme d'acanthe. Date : *c.* 164-255 apr. J.-C. « *Matronis Aufanis. | M(arcus) Val(erius) Superans, | m(issus) h(onesta) m(issione), u(otum) s(oluit) l(ibens) m(erito)* », « Aux *Matronae Aufaniae.* Marcus Valerius Superans, renvoyé avec un congé honorable, s'est acquitté de son vœu de bon gré, à juste titre ».
52 Pour la typologie des modèles des autels et des édicules du culte matronal, voir Ferlut 2011, annexes, p. 1.
53 Voir fig. 2.
54 *AE* 1930 24 ; 27 ; *BJ* 135, 1930, 5 pour Calpurnius Proculus et son épouse.
55 *AE* 1930 29.
56 *AE* 1984 654. Il est possible que cela soit le légat de la *Legio* XXII *Primigenia*.
57 Voir par exemple *CIL* XIII 12013.
58 Nesselhauf 162.
59 Ferlut 2011, p. 264-280.



réalisé par Vettius, questeur de la colonie[60], et ont perduré jusqu'au milieu du IIIe s. – le dernier document daté est voué par un décurion de la colonie en 235[61].

La dédicace de Quintus Vettius Severius, sous la forme d'un *aedicula* richement décoré (c'est l'un des plus complexes connus à ce jour), montre le rôle des élites locales et l'importance de Bonn dans la diffusion du culte. Questeur de Cologne, Vettius Severius a fait un vœu à Bonn en sa qualité de questeur. D'abord pratiqué à Bonn dans le sanctuaire créé et entretenu par les soldats de la ɪère légion *Minervia*, le culte a ensuite été intégré aux cultes civiques de la CCAA par les magistrats de la colonie qui avaient acquis les connaissances du culte. Les *Aufaniae* sont celles qui ont été le plus révérées par les élites, probablement en raison de l'ampleur des sanctuaires de Bonn et de Cologne et du caractère provincial de leur culte[62].

Cependant, nous savons que le nombre de *Matronae* va bien au-delà des seules *Aufaniae* et pose donc la question des autres groupes sociaux impliqués : s'agissait-il d'élites urbaines, d'élites rurales, de groupes sociaux constitués ? Pour répondre à cette question, il faut nous pencher sur le cas des *curiae*.

Les *curiae*, de groupes sociaux gestionnaires des sanctuaires à une progressive institutionnalisation

Dans plusieurs cas, l'épithète des *Matronae*, dérive du nom d'une curie. Six d'entre elles ont pu être identifiées avec certitude : la curie d'*Albianacum* à Elvenich (épithète *Albiahenae* ; la curie des *Amrates* à Eschweiler-Fronhoven (épithètes *Amfratninae* et *Amratninae*) ; celle des *Austriates* à Morken-Harff (épithète *Austriahenae*) ; celle des *Arvagastes* à Müddersheim (épithète *Arvagastae*) ; celle des *Gesationes* (épithète *Gesahenae*) ; celle des *Vacalli* à Pesch (épithète *Vacallinehae*). Les *curiae* ont alimenté, depuis de nombreuses années, un débat historiographique autour de leur nature[63], mais un consensus commence à être trouvé. Elles représenteraient des groupes sociaux, de plus ou moins grande importance, présents dans de nombreux sanctuaires matronaux. Plusieurs auteurs pensent que c'était le cas pour la plupart des sanctuaires. Certains y ont vu des associations masculines à caractère familial[64], d'autres[65] des clans dont la puissance se serait accrue au sein de la cité, d'autres[66] enfin les ont interprétées comme des organisations institutionnelles officielles des cités. W. Spickermann[67] a montré que ces *curiae* étaient des associations de personnes liées à un culte matronal, qui, au sein d'une communauté, entretenaient le sanctuaire, organisaient les fêtes et les cérémonies, notamment les banquets[68]. Cela expliquerait notamment le remplacement du culte des *Alafer(c) huiae* par celui de *Amfratninae* à Eschweiler et le déplacement d'un autre de Nideggen-Abenden à Nideggen-Embken[69]. À notre sens, et nous suivons ici l'analyse de W. Spickermann[70] et de J. Scheid[71], il faut voir une évolution de leur nature et de leur rôle : ces groupes ont intégré les clans originels puis d'autres individus venus s'installer dans la cité des Ubiens, comme les vétérans, pour devenir des structures institutionnelles reliées à de nombreux sanctuaires matronaux au fur et à mesure aussi des modifications institutionnelles de la municipalisation et de l'intégration à la romanité. Les *curiae* ne sont pas spécifiques à la *Civitas Ubiorum*. En revanche, leur nature, telle que nous venons de l'évoquer, les différencie des curies existants dans d'autres cités comme celles des Trévires[72] où elles reposaient sur des entités civiques constituées avant la conquête ce qui ne semble pas être le cas chez les Ubiens. L'intégration dans le territoire et la structuration de la cité a occasionné la transformation des structures sociales en des institutions pour en faire, dans le cadre du processus de municipalisation, des structures civiques à part entière, proches des collèges[73]. Cette institutionnalisation progressive se fait dans le contexte de la provincialisation et dans celui de la municipalisation de la *Civitas Ubiorum* et de la création de son identité civique.

Le culte des *Matronae* a donc investi l'est de la *Civitas Ubiorum* par un processus sur le temps long et à différents niveaux d'échelles. Il n'est apparu qu'à la suite du transfert des Ubiens depuis la rive droite du Rhin et ce, dans des communautés rurales qui avaient d'abord donné une place centrale aux arbres dans le culte.

60 *AE* 1930 19.
61 *AE* 1931 19.
62 Le sanctuaire est situé dans l'espace suburbain, dans la zone de la Clemenstrasse.
63 Rüger 1970, p. 251-260 ; Horn 1987, p. 33-50 ; Herz 1989, p. 211 ; Spickermann 2002, p. 156-159 ; Spickermann 2009, p. 473-474 ; Ferlut 2011, p. 93-99 ; Raepsaet-Charlier 2019, p. 179-182.
64 Rüger 1972, 251-260.
65 Herz 1989, p. 211.
66 Scheid 2009, p. 413 *sq.*
67 Spickermann 2002, p. 156-159.
68 Plusieurs *aediculae* comportent des représentations des éléments de ces banquets sur les faces latérales des autels.
69 Spickermann 2002, p. 156-158.
70 Spickermann 2002, p. 156-159 et Raepsaet-Charlier 2019, p. 172 *sq.*
71 Scheid 2009, p. 30 *sq.*
72 Spickermann 2002, p. 156-159 et Raepsaet-Charlier 2019, p. 172 *sq.*
73 Scheid 2009, p. 401-404 (paragraphe « *curiae* et *Matronae* »).



Figure 2. Autel aux *Matronae Aufaniae* découvert à Bonn (*AE* 1930 19).
Date : 164 apr. J.-C.
Université d'Osnabrück, département Alte Geschichte Osnabrück

Aedicula avec inscription et relief flanqué de deux piliers. Hauteur : 107 cm. Dans l'édicule, trois déesses, dans un costume assez habituel pour la Germanie Inférieure, sont assises sur un banc. Celle du milieu est la plus petite. Elle pose les pieds sur un petit banc et tient des fruits sur ses genoux. Après le dossier de la banquette, trois personnes sont visibles : au milieu, une femme avec une coiffure en forme de natte entourée trois fois, à gauche, une jeune fille avec les cheveux détachés et à droite, un jeune garçon. Devant le pilier de gauche, la partie inférieure du corps de l'homme est visible. Devant, à sa droite, la sculpture représente une femme, probablement de la famille des dédicants. Sur le petit côté gauche, un serviteur du temple dans un chiton se tient debout sur un piédestal. Dans la main gauche, il tient un plat avec des fruits et, dans la main droite, il tient une guirlande de fleurs. Un arbre avec des feuilles de plantes herbacées se trouve derrière lui. Le petit côté droit est orné d'un rameau d'arbre suspendu à une guirlande.



Source : https://commons.wikimedia.org/wiki/File:AE_1930,19_Vorderansicht.jpg (Heiko Fischer, CC BY-SA 4.0)

Matronis | Aufaniabus. | Q(uintus) Vettius Seuerius, | quaestor C(oloniae) C(laudiae) A(rae) A(grippinensis), | uotum soluit l(ibens) m(erito), | Macrino et Celso co(n)s(ulibus)

Aux Matronae Aufaniae. Quintus Vettius Severius, questeur de la Colonia Claudia Ara Agrippinensium, s'est acquitté de son vœu de bon gré, à juste titre, sous le consulat de Macrinus et de Celsus.

Dans un laps de temps assez court, des populations venues de l'ensemble de l'Empire, notamment les soldats, se sont appropriées et ont réinventé le culte, en le dotant de modèles épigraphiques et sculpturaux qui leur étaient familiers. De ces communautés rurales, le culte a ensuite atteint Bonn et Cologne où il a été intégré aux *sacra publica*. Les élites municipales et impériales y ont alors pris part, notamment pour les *Aufaniae*, lui donnant un rayonnement provincial. Dans le même temps, des sanctuaires très localisés, dédiés à des *Matronae* spécifiques, ont foisonné, en parallèle avec l'institutionnalisation des *curiae* qui étaient chargées de l'entretien des sanctuaires et de l'organisation des fêtes. À travers ce processus, les *Matronae* sont devenues les déesses les plus révérées de la Germanie Inférieure, sans qu'aucun culte ne les ait jamais égalées. Pourquoi une telle ampleur de ce culte en Germanie Inférieure et dans des groupes sociaux d'origines aussi diverses ? Nous proposons ici quelques pistes de réflexion qu'une étude plus ambitieuse permettrait de confirmer. Dans un territoire frontière de l'Empire, dans une *civitas* fondée *ex nihilo* après l'installation d'un peuple exogène et de groupes venus de l'ensemble de l'Empire, les *Matronae*, et leur culte, qui avaient des éléments

communs avec des cultes matronaux d'autres provinces, ont été conçues comme le fondement d'une identité civique commune au moment de l'accélération des processus de provincialisation et de municipalisation. Les élites ont fait le choix d'en faire un culte central de la cité lors de la création du panthéon de la cité, puisqu'il intégrait à la fois des héritages ubiens et exogènes. Les élites, dans d'autres provinces, comme dans la Germanie Supérieure voisine, ont fait d'autres choix : celui de la domination des déesses d'origine gréco-romaine.



Bibliographie

Liste des abréviations par ordre alphabétique

AE = *L'Année Épigrahique*

BJ = *Bonner Jahrbücher*

CIL = *Corpus Inscriptionum Latinarum*

Nesselhauf = Nesselhauf H. 1937, « Neue Inschriften aus dem römischen Germanien und den angrenzenden Gebieten », *Bericht der Römisch-Germanischen Kommission* 27, p. 51-134

Sources anciennes

César, *Guerre des Gaules*, éd. A. Balland, éd. et trad. L.-A. Constans, Paris, Les Belles Lettres, 1926-2014.

Tacite, *La Germanie*, XLIII, éd. et trad. J. Perret, Paris, Les Belles Lettres, 1997.

Travaux

Bauchenss G. et Neumann G. (éd.) 1987, *Matronen und verwandte Gottheiten : Ergebmisse eines Kolloquiums veranstaltet von der Göttinger Akademiekommission für die Altertumskunde Mittel- und Nordeuropas*, Beihefte der Bonner Jahrbücher 44, Cologne.

Bickel E. 1938-1939, « Die Matronenhaube am Niederhein als Fruchtbarkeitzeremonial in Vegetationskult », *Bonner Jahrbücher* 143/144, p. 209-220.

Biller F. 2010, *Kultische Zentren und Matronenverehrung in der südlichen Germania inferior*, Rahden.

Brunaux J.-L. 1993, « Les bois sacrés des Celtes et des Germains », *in* O. De Cazanove et J. Scheid, *Les bois sacrés*, Collections du Centre Jean Bérard 10, Naples, p. 64-76.

Derks T. 1998, *Gods, Temples and Ritual practices. The transformations of religious ideas and values in the roman Gaul*, Amsterdam.

Eck W. 2004, *Köln in römischer Zeit. Geschichte einer Stadt in Rahmen des Imperium Romanum*, Cologne.

Ferlut A. 2011, *Le culte des divinités féminines en Gaule Belgique et dans les Germanies sous le Haut-Empire romain*, Thèse de doctorat, Université Jean Moulin Lyon 3 (inédit), disponible sur : http://www.theses.fr/2011LYO30071 [consulté en mai 2021].

Forrest M.C. 2013, « Neues zum Heiligtum der Aufanischen Matronen bei Nettersheim », *Bonner Jahrbücher* 213, p. 135-164

Galsterer H. 1999, « Kolonisation im Rheinland », *in* M. Dondin-Payre et M.-T. Raepsaet-Charlier, *Cités, municipes et colonies*, Histoire ancienne et médiévale 53, p. 251-269.

Haensch R. 1999, « Die *Colonia Claudia Ara Agrippinensium* — ein typischer Statthaltersitz ? », *Kölner Jahrbuch* 32, p. 641-655.

Haensch R. 2000, « Les capitales des provinces germaniques et de la Rhétie : De vieilles questions et de nouvelles perspectives », *Simulacra Romae. Roma y las capitales provinciales del occidente Europeo: Estudios Arqueológicos*, Madrid, p. 300-325.

Hahl L. 1937, « Zu Matronenverehrung in Niedergermanien », *Germania* 21, p. 253-264.

Hahl L. 1960, « Zur Erklärung der niedergermanischen Matronen », *Bonner Jahrbücher* 160, p. 9-48.

Henzel E. 1985, « Der Matronenkult bei den Ubien », *Jahreshefte des osterreichischen archaologischen Institute in Wien* 56, p. 125-136.

Heinrichs J. 1999, « Zur Verwicklung ubischer Gruppen in dem Ambiorix-Aufstand », *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik* 127, p. 275-293.

Herz P. 1989, « Einheimische Kulte und ethnischen Struckturen », *in* H.E. Herzig et R. Frei-Stolba (éd.), *Labor omnibus unus*, Stuttgart, p. 206-218.

Hingley R. 2005, *Globalising Roman culture: unity, diversity and Empire*, Londres.



Horn H.G. 1987, « Bilddenkmäler des Matronenkult im Ubiergebiet », *in* G. Bauchhenß et G. Neumann (éd.), *Matronen und verwandte Gottheiten : Ergebmisse eines Kolloquiums veranstaltet von der Göttinger Akademiekommission für die Altertumskunde Mittel- und Nordeuropas*, Beihefte der Bonner Jahrbücher 44, Cologne, p. 33-54.

Hulot S. 2018, « Le massacre des Usipètes et des Tenctères », *Revue des Études Anciennes*, p. 73-99.

Kiernan P. 2020, *Roman Cult Images*, Cambridge.

Klein F.S. 1991, « The sanctuary of Matronae Aufaniae in Bonn and the tradition of votives arches in the roman world », *Bonner Jahrbücher* 191, p. 199-224.

Kolbe H.G. 1960, « Die Neuen Matroneninschriften von Morken-Harff, Kr. Bergheim », *Bonner Jahrbücher* 160, p. 50-124.

Lamberti F. 2006, « Alle Origini della Colonia Agrippina: notazioni sul rapporto fra gli *Ubii* e il *Populus Romanus* », *Les Mélanges de l'École française de Rome* 118/1, p. 107-132.

Lamberti F. 2007, « Gli Ubii e Roma. Notazioni su una dialettica feconda », *in* R. Compatangelo-Soussignan et C.-G. Schwentzel (dir.), *Étrangers dans la cité romaine*, Rennes, p. 201-220.

Le Bohec Y. 2008, « Romanisation ou romanité au temps du Principat : question de méthodologie », *Revue des Études Latines* 86, p. 127-138.

Lehner H. 1910, « Das Heiligtum der Matronae Aufaniae bei Nettersheim », *Bonner Jahrbücher* 119, p. 301-321.

Lehner H. 1918, *Die antiken Steindenkmäler der Provinzialmuseums. Kommission der Buchhandlung F. Cohen*, Bonn.

Lehner H. 1919, « Der Tempelbezirk der Matronae Vacallinehae bei Pesch », *Bonner Jahrbücher* 125/126, p. 74-162.

Lehner H. 1930, « Römische Steindenkmäler von Bonner Münsterkirche », *Bonner Jahrbücher* 135, p. 1-48.

Le Roux P. 2004, « La Romanisation en question », *Annales* 59/2, p. 287-311.

Mattingly S. 1997, *Dialogues in Roman imperialism: Power, discourses and Discrepant experiences in the Roman Empire,* Portsmouth.

Price S. 2012, « Religious Mobility in the Roman Empire », *Journal of Roman Studies* 102, p. 1-19.

Raepsaet G. 2013, « L'ethnogenèse de la *civitas Tungrorum* et la formation de la Province de Germanie », *L'Antiquité Classique* 82, p. 111-148.

Raepsaet-Charlier M.-T. 2019, « Les Matrones ubiennes et la colonie agrippinienne », *in* F. Fontana et E. Murgia (éd.), *Sacrum Facere. Atti del V Seminario di Archeologia del Sacro. Sacra peregrina. La gestione della pluralità religiosa nel mondo antico*, Trieste, p. 167-191.

Roymans N. 1990, *Tribal societies in Northern Gaul: An anthropological Perspective*, Amsterdam.

Rüger C.B. 1970, « Gallisch-germanischen Kurien », *Epigraphische Studien* 9, p. 251-260.

Rüger C.B. 1972, « Gallisch-germanischen Kurien », *Epigraphische Studien* 9, p. 251-260.

Rüger C.B. 1981, « Inschriftenfunde der Jahre 1975-1979 aus dem Rheinland », *Epigraphische Studien* 12, p. 287-309

Rüger C.B. 1983, « Römische Inschriftfunde aus dem Rheinland 1978-1982 », *Epigraphische Studien* 13, p. 207-290.

Rüger C.B. 1987, « Beobachtung zu den Epigraphischen Belegen der Müttergottheiten in den Lateinischen Provinzen des Imperium Romanum », *in* G. Bauchhenß et G. Neumann (éd.), *Matronen und verwandte Gottheiten: Ergebnisse eines Kolloquiums veranstaltet von der Göttinger Akademiekommission für die Altertumskunde Mittel- und Nordeuropas,* Beihefte der Bonner Jahrbücher 44, Cologne, p. 1-30.

Schäfer A. 2015, « Cologne, *oppidum* des Ubiens : l'urbanisme augustéenne », *Gallia* 72/1, p. 269-284.



Schauerte G. 1987, « Darstellungen mütterlichen in dem römischen Nordwest Provinzen », *in* G. Bauchhenß et G. Neumann (éd.), *Matronen und verwandte Gottheiten : Ergebmisse eines Kolloquiums veranstaltet von der Göttinger Akademiekommission für die Altertumskunde Mittel- und Nordeuropas*, Beihefte der Bonner Jahrbücher 44, Cologne, p. 55-102.

Sommer M. 1985, « Das Heiligtum der Matronae Veteranehae bei Abenden », *Bonner Jahrbücher* 185, p. 313-352.

Scheid J. 1993, « *Lucus, nemus*. Qu'est qu'un bois sacré ? », *in* O. De Cazanove et J. Scheid (dir), *Les bois sacrés*, p. 8-17.

Scheid J. 2009, « Aspects religieux de la municipalisation. Quelques réflexions générales », *in* M. Dondin-Payre et M.-T. Raepsaet-Charlier, *Cités, municipes et colonies*, Histoire ancienne et médiévale 53, p. 381-423.

Spickermann W. 2002, « Nouvelles réflexions relatives à la genèse et aux vecteurs du culte matronal dans la région du Rhin inférieur », *Cahiers du Centre Gustave Glotz* 13, p. 141-167.

Spickermann W. 2008, *Germania Inferior*, Tubingue.

Spickermann W. 2009, « Les provinces germaniques, un champ d'analyse pour l'histoire de religions », *in* F. Hurlet, *Rome et l'Occident Romain*, Rennes, p. 451-490.

Spickermann W. 2010, « Die Matronenkulte in der südlichen *Germania Inferior*", *in* E. Migliario, L. Troiani et G. Zecchini (éd.), *Società indigene et cultura greco-romana*, Rome, p. 213-235.

Spickermann W. 2013, « Les noms des divinités celtes en Germanie et leur interprétation dans le cadre de l'histoire des religions », *in* A. Hofeneder et P. de Bernardo Stempel, *Théonymie celtique, cultes*, Interpretatio, p. 131-145.

Virlouvet C., Faure P. et Tran N. 2018, *Rome, cité universelle*, Mondes Anciens, Paris.

Wiegels R. 2002, *Der Neue Pauly* 12/1, *s.v.* « Ubii », p. 961.

Woolf G. 1998, *Becoming Roman*. *The Origins of Provincial Civilization in Gaul*, Cambridge.

Woolf G. 2018, « Global Deities: Gods on the Move in the Ancient Mediterranean World », *Bandue* 11, p. 111-128.




cc
BY NC SA

Varia


cc
BY
NC
SA

À propos d'une production céramique indigène dite *matt-painted* dans le cadre de l'Italie méridionale protohistorique*

Le cas de l'Incoronata

Regarding the so-called matt-painted indigenous pottery in the protohistoric southern Italy
The case of the Incoronata

DOI : 10.35562/frontieres.667

Clément Bellamy
Docteur en Archéologie, Professeur des écoles, Chercheur associé CReAAH (UMR 6566)

*** Cet article est le résultat d'une communication proposée lors de la Première rencontre des doctorants et jeunes docteurs sur l'Italie préromaine « Du Bronze récent à la romanisation (xive-ive av. n.è.) », qui s'est tenue les 1er et 2 juin 2017 à Paris.**

Résumé. *L'article[1] propose un questionnement des modalités d'interaction entre communautés indigènes et grecques en Italie méridionale à travers l'étude des productions céramiques, en particulier la céramique indigène dite «* matt-painted *» du site de l'Incoronata entre* viii*e et* vii*e s. av. J.-C. Nous proposons en effet de nous interroger sur les différents niveaux d'interactions et d'échanges entre communautés indigènes et non-indigènes, en articulant notre réflexion autour d'une nécessaire distinction entre contexte de production et contexte de consommation. Mises en réseau avec les données et fouilles plus récentes (Francavilla Marittima, Amastuola, Roca...), les contextes archéologiques de l'Incoronata avec l'apport de la pluridisciplinarité — des concepts issus des sciences anthropologiques aux analyses technologiques — permettent ainsi aujourd'hui d'affiner la grille de lecture de la protohistoire italienne, et de saisir plus précisément les stratégies identitaires de ces élites locales au sein du monde méditerranéen.*

Mots-clés : Protohistoire, Italie méridionale, production céramique, consommation céramique, identités, relations culturelles, contextes mixtes

Abstract. *This article examines the modalities of interaction between Indigenous and Greek communities in Southern Italy through the study of its ceramic productions, in particular the so-called '*matt-painted*' indigenous pottery from Incoronata between the 8th and 7th centuries BC. We propose to question ourselves on the different levels of interactions and exchanges between indigenous and non-indigenous communities, by articulating our reflection around a necessary distinction between the context of production and the context of consumption. Networking with*

1 Cet article est le résultat d'une communication proposée lors de la Première rencontre des doctorants et jeunes docteurs sur l'Italie préromaine « Du Bronze récent à la romanisation (xive-ive av. n.è.) », qui s'est tenue les 1er et 2 juin 2017 à Paris.

more recent data and excavations (Francavilla Marittima, Amastuola, Roca ...), we will read Incoronata's archaeological contexts thanks to the contributions of multidisciplinarity, from concepts developed within anthropological sciences to technological analyzes. This will allow us to refine the reading grid of Italian protohistory, and to grasp more precisely the identity strategies of these local elites within the Mediterranean world.

Keywords : Protohistory, Southern Italy, ceramic production, ceramic consumption, identities, cultural contacts, interactions, mixed contexts

Je remercie chaleureusement et sincèrement les organisatrices de cette stimulante rencontre, Solène Chevalier et Ariane Huteau, ainsi que l'équipe éditoriale de la revue Frontière·s *pour l'accueil de cet article remanié.*

L'Italie méridionale aux VIIIe-VIIe s. av. J.-C., entre indigènes et non-indigènes

L'Italie méridionale, entre les IXe et VIe s. av. J.-C., bénéficie de plusieurs désignations de type chronoculturel. Selon que le point de vue soit indigène ou exogène, colonial ou non colonial, on peut tout aussi bien parler de protohistoire et d'âge du Fer, de cultures italiques, de Grande Grèce, de période protocoloniale ou précoloniale, voire comme lors de récentes rencontres[2] et dans un sens plus large, d'Italie préromaine. Cet enchevêtrement de dénominations est le miroir d'une situation historico-archéologique complexe qui voit, à l'intérieur de contextes sud-italiens divers, le déploiement contemporain de *realia* indigènes et non-indigènes, ou pour le dire plus clairement, le plus souvent indigènes et grecques. C'est le cas sur le site sud-italien de l'Incoronata, dont nous présenterons quelques productions.

La production céramique indigène dite *matt-painted* semble en effet jouer un rôle particulier, voire éminent, notamment pour qui s'intéresse à la compréhension des modalités d'interaction entre communautés indigènes et grecques. En effet, le matériau céramique possède la capacité d'enregistrer et d'archiver dans son développement, ses innovations ou ses archaïsmes, des réponses différenciées à l'afflux de productions culturellement autres. Les productions vasculaires témoignent également, à travers leurs dynamiques de diffusion et de consommation, ainsi que leurs modifications intrinsèques, de réactions plus ou moins brutales, ou au contraire discrètes, à la survenue de groupes et de pratiques nouvelles.

La production céramique indigène de l'âge du Fer en Italie méridionale : dimensions historiographiques, identitaires et anthropologiques

Un statut documentaire contrasté entre époque archaïque et protohistoire sud-italienne

La manière d'appréhender les modalités d'installation et d'interaction entre les communautés indigènes et grecques a été, au moins jusqu'au troisième quart du siècle dernier et parfois même plus tard, extrêmement favorable aux Grecs, en raison d'une vision helléno-centriste héritée des sources antiques qui faisaient systématiquement des Grecs les vainqueurs de tout affrontement et des pourvoyeurs de civilisation[3]. Ceci ne laissait alors que peu de place à la « vision des vaincus »[4].

L'absence — du moins la rareté et le peu de visibilité — des données archéologiques sur les sociétés indigènes de l'âge du Fer et sur les situations se développant hors du cadre colonial laissèrent peu à peu place à une archéologie des genti non greche, ou encore anellenici, si l'on reprend les intitulés des congrès tarentins

2 Première rencontre des doctorants et jeunes docteurs sur l'Italie préromaine « Du Bronze récent à la romanisation (XIVe-IVe av. n.è.) », les 1 et 2 juin 2017 à Paris.

3 Des éléments de cette première partie de l'article ont déjà été évoqués dans une précédente contribution (Bellamy 2016), puis développés plus amplement dans le cadre d'un chapitre de la thèse de doctorat de l'auteur (Bellamy 2017, p. 129-143). On reverra également avec intérêt Esposito et Pollini 2013 pour un questionnement méthodologique et historiographique sur la place de la documentation céramique dans la définition des frontières culturelles.

4 Pour reprendre le titre de l'ouvrage de l'historien de la conquête espagnole N. Wachtel, *La vision des vaincus. Les Indiens du Pérou*

sur la Grande Grèce qui s'y consacrent alors[5]. Cette archéologie indigène se constituait ainsi dans un premier temps par rapport à la composante grecque, dans un lien de dépendance très fort.

Dans les années 1980, D.G. Yntema livrait un travail de référence sur la céramique indigène de l'Italie méridionale à l'âge du Fer, avec la publication en 1990 d'une synthèse régionale sur la « matt-painted pottery »[6]. Il établissait que la distribution des différents styles identifiés correspondait bien souvent à des entités géographiques précises, des districts, auxquels il allait octroyer des désignations modernes. Reprenant le modèle déjà utilisé par J.N. Coldstream pour l'étude des vases grecs de la période géométrique[7], il offrait à ces styles régionaux une subdivision chronologique en Protogeometric, Early, Middle, Late et Subgeometric. La référence se trouvait être plus méthodologique que culturelle, n'impliquant aucune équivalence stricte de type chronologique ou historique entre les styles géométriques grecs et italiens[8].

Le tesson indigène n'avait toutefois pas la même valeur documentaire que le tesson grec, surtout lorsqu'ils apparaissaient tous deux sur un même site. L'information chronologique que livrait le vase grec l'emportait généralement sur celle du vase indigène, notamment quand il s'agissait de productions particulièrement répandues dans le monde méditerranéen et amplement étudiées, comme la céramique corinthienne[9]. En outre, l'imprécision des bornes chronologiques et culturelles de la céramique indigène pouvait être utilisée, paradoxalement pour conforter et justifier certains modèles d'occupation et d'interaction, sinon pour choisir *a priori* de considérer le matériel comme résiduel, donc plus ancien[10].

Identité(s), dynamiques identitaires

On risque généralement peu de se compromettre en affirmant que l'on a certainement assisté en Italie méridionale, pendant ladite colonisation ainsi qu'à la période qui la précède, à des contacts que l'on pourrait qualifier d'interethniques. C'est tout autre chose que de préciser si les individus concernés devraient être simplement réduits à deux blocs monolithiques antagonistes que seraient « les Grecs » et « les indigènes », ou si l'on avait affaire, d'un côté comme de l'autre — ou d'un côté ou de l'autre — à diverses composantes ethniques. Il serait dans ce cas légitime de se demander si l'on peut identifier plus précisément ces communautés et les nommer, ou si au contraire il est trop tôt pour parler d'ethnies, qui peut-être ont existé, mais dont on ne connaît que les dénominations ou des états plus tardifs — ce qui est le cas pour les communautés de l'Italie méridionale protohistorique, dont les ethnonymes nous ont été transmis par les auteurs anciens plus tardifs[11].

Dans les nombreuses tentatives entreprises ces dernières décennies pour définir plus justement l'identité ethnique et, mieux, les modalités de sa construction[12], il est apparu de plus en plus clair qu'elle était très difficilement accessible à travers les seuls vestiges de la « culture matérielle »[13] ; les chercheurs n'ont jamais pour autant totalement renoncé à l'idée de déceler des indicateurs ethniques matériels.

De nombreuses études sur la céramique indigène peinte sud-italienne ont ainsi tenté de débusquer dans sa régionalisation stylistique de plus en plus marquée l'expression matérielle d'une identité culturelle, permettant de renforcer l'idée d'une appartenance à un groupe ethnique, et cela proportionnellement à la fréquentation accrue des Grecs dans ces territoires[14]. Toutefois, l'un des inconvénients majeurs de telles réflexions est d'envisager le style seul comme moyen d'expression d'une identité, et de négliger par exemple les aspects techniques ; en outre, une distinction semble devoir être faite entre le contexte social de production et le contexte social de consommation. De fait, ces deux contextes peuvent s'articuler de manière variable, comme nous l'enseignent régulièrement les études ethnographiques[15].

Il faut également considérer que les ethnonymes « imposés » par les auteurs grecs postérieurs à ces périodes n'étaient peut-être pas ceux que les communautés indigènes employaient pour se définir et se nommer ; cet héritage ethnonymique en revanche nous oriente clairement dans notre manière de « chercher » les traces de ces ethnies. En ce qui concerne la côte ionienne, il s'agirait ici d'identifier deux ethnies données, les Œnôtres et les Chônes — à moins que ces derniers ne forment un sous-groupe des Œnôtres — dans un territoire déterminé, tandis qu'il pourrait s'en trouver plus, ou qu'il faudrait s'intéresser à une aire géographique

devant la conquête espagnole, 1530-1570 (Wachtel 1971).

5 CSMG 1972.

6 Yntema 1990.

7 Coldstream 1968.

8 Rappelons toutefois que Douwe Yntema se réfère souvent aux céramiques géométriques grecques trouvées dans les mêmes contextes pour asseoir la datation de ses styles chronologiques (Yntema 1990, par ex. p. 35).

9 Rouillard et Sourisseau 2010, p. 29-30.

10 Bellamy 2013.

11 On citera notamment la *Géographie* de Strabon (V, 1, 2 ; VI, 1, 4) et la *Politique* d'Aristote (1329b).

12 Poutignat et Streiff-Fénart 1995; CSMG 1999; Ruby 2006; Malkin et Müller 2012.

13 Bats 2010.

14 Herring 1998, p. 163.

15 Dietler et Herbich 1994.



Figure 1. Carte de l’Italie méridionale, localisation de l’Incoronata et des sites indigènes de l’âge du Fer cités dans le texte
DAO : C. Bellamy, fond de carte Eric Gaba (CC BY-SA 3.0)

moins vaste, une vallée par exemple, plus homogène géomorphologiquement parlant. En effet, l’homogénéité ou l’hétérogénéité ethnique peut aussi en partie dépendre du profil de la région considérée, selon que l’on a affaire à un espace plus ou moins fortement accidenté et compartimenté, ou au contraire à des zones de grandes plaines, plus favorables alors à une « mixité » ethnique[16]. Peuvent alors être utilisés des termes illusoirement plus neutres — « indigènes » ou « autochtones » — ou consensuels, au risque pourtant de rejeter dans l’ombre des Grecs, et sous une même appellation, des communautés probablement diverses. L’utilisation du terme de « communautés locales » pourra sans doute être plus adaptée à certaines étapes de l’analyse.

Mais, pour en revenir à la question de l’identité, que l’on parle d’identité culturelle ou que l’on introduise la notion d’identité potière[17], il apparaît que le concept même d’identité a tendance à réifier et à figer des mécanismes que l’on suppose au contraire actifs, en mouvement et en perpétuelle construction. C’est d’autant plus le cas dans des contextes d’interactions entre communautés, où une certaine compétition — ou mieux, une émulation — peut exacerber les revendications et les affichages ethnoculturels, ou du moins stimuler la

16 Bourdin 2015, p. 550.
17 Bellamy 2016, p. 25.

créativité des artisans. Il semble alors plus efficace et profitable de placer l'identité en qualité d'adjectif, en parlant de dynamiques identitaires ou de « stratégies identitaires »[18].

Les contextes mixtes

Dans le cadre général de ces problématiques et en particulier du site de l'Incoronata, la notion de « contexte mixte » correspond logiquement à un contexte historico-archéologique associant matériels indigènes et grecs dans un même horizon chronologique et topographique. Les modalités et les circonstances de cette mixité semblent quant à elles beaucoup plus évanescentes. Si la communauté, les ressources culturelles, ou un assemblage archéologique particulier peuvent être théoriquement qualifiés de mixtes, on sait qu'un tel emmêlement ne suggère ni des provenances ethniques ou culturelles différenciées pour les individus concernés par ces associations matérielles, ni une hybridation inéluctable de leur identité, car d'autres paramètres ont pu entrer en jeu. Pour mieux décoder les processus, dont seul le « dernier degré du fait » est visible sur la céramique, certaines clés peuvent être saisies grâce aux apports de l'anthropologie technique[19] et de l'ethnoarchéologie en particulier, dont les modèles établis offrent des perspectives de réflexion élargies et des questionnements renouvelés[20].

La production céramique indigène de l'âge du Fer en Italie méridionale : le cas de l'Incoronata

Les récentes investigations archéologiques menées sur différents sites de l'Italie méridionale proposent à l'heure actuelle de discuter, ou de reconsidérer, le statut et la destination de la production céramique indigène décorée, ainsi que son rôle dans les relations entre Grecs et non-Grecs. Ces nouvelles études s'attachent non plus seulement à la sphère funéraire qui, on le sait, ne permet pas toujours d'appréhender pleinement la complexité de ces rencontres, mais prennent aussi en considération les sites d'habitat, les espaces artisanaux, ou encore les lieux de culte.

Aspects productifs, entre conservatisme et innovation à l'Incoronata

Le site de l'Incoronata en Basilicate méridionale (fig. 1) constitue un terrain d'étude privilégié pour l'observation des interactions entre indigènes et Grecs. Un atelier de potiers y a en effet été identifié (fig. 2), essentiellement caractérisé par des contextes de rejets et de nettoyage de fours associant céramiques de production indigène et grecque locale[21].

En l'état actuel des connaissances, la convergence des observations macroscopiques et des analyses archéométriques pour cet atelier et ses productions[22] permet d'appuyer sérieusement l'hypothèse d'un certain conservatisme dans les traditions techniques des potiers indigènes ou grecs, de même qu'un maintien dans leur cloisonnement, observable en particulier pour les phases de préparation et de travail de l'argile, ainsi que pour le façonnage concernant notamment les vases en argile fine. Il est intéressant de noter qu'un constat analogue peut être fait pour la production céramique d'un autre site « mixte » contemporain, le Timpone della Motta à Francavilla Marittima[23]. Il est tout à fait probable, en outre, que cette préparation différenciée de l'argile soit justement conditionnée par la technique de façonnage elle-même, afin de modifier les propriétés mécaniques de l'argile selon que l'on monte le vase à la main — comme continuent à le faire les potiers indigènes — ou à l'aide de l'énergie cinétique rotative, c'est-à-dire avec le tour de potier qui est utilisé par les artisans grecs. Concernant plus spécifiquement la production céramique indigène, à peine peut-on constater la plus grande attention portée à la régularisation et à l'affinement des parois des vases, des précautions qui ne nécessitent que la possession d'un instrument rotatif simple, autrement dit une tournette. Cette tournette permet également une plus grande régularité des décors géométriques.

18 Boissinot 2011, p. 172.
19 Roux 2016.
20 Gallay 2011.
21 Pour un développement plus précis sur les structures artisanales, on se reportera avec intérêt au travail de recherche réalisé par M. Villette dans le cadre de sa thèse (Villette 2017) ; cf. également Denti et Villette 2013, ou de plus récentes découvertes dans Denti 2019 et Denti 2020.
22 Villette 2017, p. 241-303 ; Bellamy 2017, p. 356-364.
23 Jacobsen *et al.* 2015, p. 161.



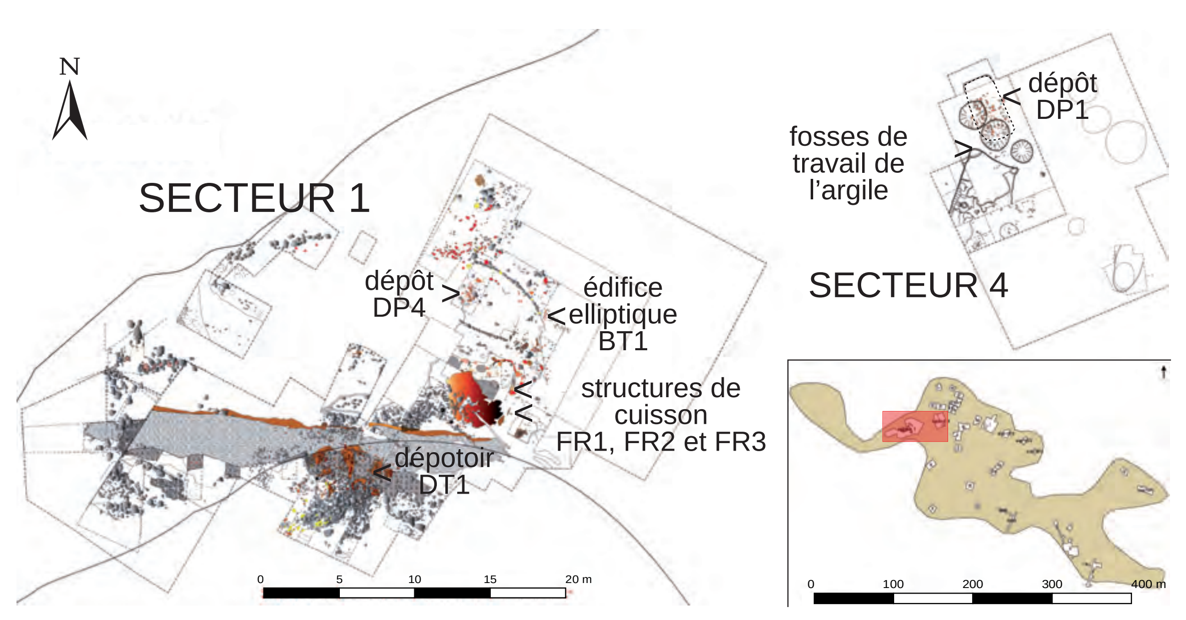


Figure 2. Incoronata. Localisation et planimétrie des secteurs de fouille 1 et 4, avec l'indication des structures archéologiques citées dans le texte
DAO : F. Meadeb, M. Villette et C. Bellamy

Le dépotoir artisanal (DT1, fig. 2), constitué de rebuts de cuisson indigènes et grecs, associés à des éléments de four rejetés dans une épaisse strate cendreuse, a permis d'identifier et de caractériser une production que l'on s'est autorisé à dénommer « incoronatienne », qualificatif valable donc aussi bien pour la production indigène que pour la production grecque locale. Rappelons toutefois que le caractère mixte de ce contexte ne se traduit pas par une équité proportionnelle des productions puisque la céramique grecque locale ne représente qu'à peine 12 % de l'assemblage complet. La composante grecque, au regard de la visibilité matérielle, apparaît donc largement secondaire, ou du moins est-elle loin d'être égale ou prédominante par rapport à la production indigène contemporaine, contrairement à ce que l'appellation d'Incoronata greca, que l'on affuble traditionnellement à cette colline, pourrait le laisser croire.

Même si le phénomène n'est sans doute pas à sens unique, la production céramique indigène peinte de l'âge du Fer sud-italien témoigne d'emprunts et de réélaborations de motifs et de syntaxes de tradition grecque. C'est le cas du motif gréco-oriental du Meanderbaum, attesté sur une œnochoé d'importation présente à l'Incoronata, motif qui a été emprunté par les céramistes indigènes et intégré dans leur syntaxe stylistique, en utilisant par ailleurs la bichromie pour animer le motif[24]. Il en va de même pour le motif de losange, souvent à damier, qui est repris régulièrement. Des exemples nombreux et variés en témoignent à l'Incoronata, notamment dans les contextes clairement productifs[25], ce qui laisse envisager un emprunt direct à la production stylistique grecque, et non un emprunt indirect via le Salento comme cela avait pu être envisagé auparavant[26]. Une syntaxe particulière doit être évoquée, celle du losange en partie haute des vases, enfermé par des barres verticales. En effet cette syntaxe se retrouve à la fois sur des productions céramiques indigènes, à l'Incoronata — mais pas seulement, par exemple à Sala Consilina en Campanie —, et sur des productions grecques locales, à l'Incoronata — mais pas seulement[27] (fig. 3). Là aussi, une source d'inspiration peut être recherchée dans les productions cycladiques contemporaines[28]. La reprise de telles syntaxes, se manifestant ici dans un contexte productif, semble ainsi témoigner d'une sorte de « langage » commun[29], ou du développement d'un langage commun aux artisans locaux indigènes et grecs, dans le cadre d'interactions directes *in loco*.

24 Orlandini 1986.
25 On trouvera notamment ces exemples traités dans le catalogue de la thèse de l'auteur (Bellamy 2017) disponible en ligne (https://tinyurl.com/6kevcvb8) : notamment cat.056, cat.060, cat.096, cat.154 ou encore cat.164, cat.165 et cat.173.
26 Yntema 1990, p. 167-170 ; Castoldi et Orlandini 1991, p. 55-56 et p. 85.
27 Outre les exemples présentés dans la figure 3, on pourrait signaler aussi le cas de la céramique de production locale du site de Francavilla Marittima dite « enotrio-euboica » : Fasanella Masci et Barresi 2009, p. 42.
28 Cette syntaxe trouve en effet d'intéressants parallèles notamment sur deux amphores cycladiques, plus précisément pariennes, l'une provenant d'une fosse de purification à Rhénée, l'autre d'une tombe de Paros : Coulié 2007, p. 58-59.
29 Du titre d'un article de M. Denti : « Linguaggio figurativo e identità culturale nelle più antiche comunità greche della Siritide e del Metapontino » (Denti 2002). Toute considération ultérieure sur le sens donné à ces motifs ou la teneur d'un tel langage nous semble très difficilement attingible, voire illusoire.

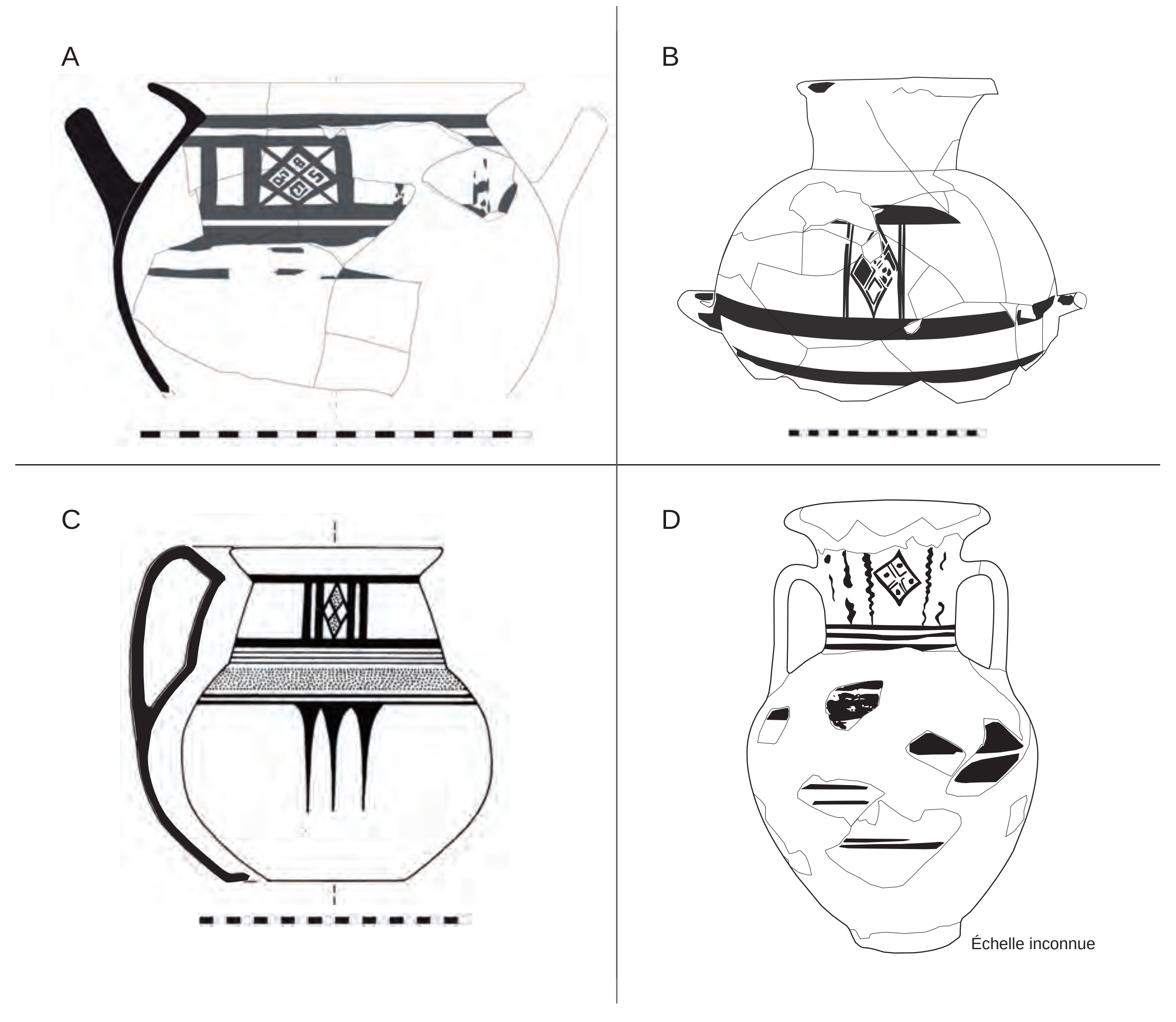


Figure 3. Vases des VIIIe-VIIe s. av. J.-C. arborant le losange en position métopale
A. urne indigène, dépotoir artisanal DT1, Incoronata (DAO C. Bellamy) **B.** hydrie grecque locale, sondage S, Incoronata (d'après Castoldi et Orlandini 1995, p. 153, fig. 193) **C.** cruche indigène, Sala Consilina (d'après Yntema 1990, p. 131, fig. 104) **D.** amphore grecque, fosse de purification, Rhénée (d'après Coulié 2007, fig. 47)
DAO : C. Bellamy

L'analyse approfondie de notre corpus matériel de l'Incoronata a également été l'occasion de mettre en exergue des individus céramiques montrant ce que l'on pourrait qualifier comme des maladresses, ou de l'inexpérience[30]. Le point de départ d'une discussion sur les possibles « hybridations » dans la sphère artisanale avait été incarné par un individu assez atypique, une coupe grossièrement modelée (fig. 4A). Sa découverte dans le dépotoir artisanal avait rapidement amené à souligner son excentricité au sein d'un assemblage composé de vases incoronatiens clairement indigènes ou clairement grecs : si la forme et la syntaxe décorative rappellent en effet la coupe grecque, les aspects techniques évoquent quant à eux les traditions potières indigènes. Il semble en fait possible de rattacher ces caractéristiques — le trait peu assuré de la décoration, comme le façonnage relativement grossier — à une série d'exemplaires présents sur la colline (fig. 4B-D), en dehors également des contextes assurément productifs, et de les assigner possiblement à la sphère de l'apprentissage. En effet, il est raisonnable d'envisager des filières d'apprentissage dans le cadre des activités artisanales, occasionnant une production traitée à l'égal de celle des potiers « confirmés », donc cuite[31] : cette pratique est connue dans d'autres contextes contemporains et attestée archéologiquement[32]. C'est une problématique relativement ignorée par la recherche sur l'âge du Fer en Italie méridionale : ce désintérêt relatif

30 Bellamy 2017, p. 418-427.

31 Comme O. Gosselain a pu le documenter lors de multiples observations ethnographiques (communication personnelle lors du séminaire de recherche « Anthropologie de la Préhistoire » organisé par Gregor Marchand et Damien Pesesse à l'Université Rennes 2 le 21 novembre 2017).

32 Langdon 2015.



Figure 4. Vases indigènes de l'Incoronata
A. coupe indigène, dépotoir artisanal DT1 **B.** cruche indigène probable, dépotoir artisanal DT1 **C.** urne indigène, sondage A1 **D.** bol indigène biansé, *kotyloïde*, sondage A1
DAO et clichés : C. Bellamy

est sans doute imputable — et logiquement proportionnel — à la connaissance assez limitée des espaces de production de la céramique au sein de cette aire chronogéographique.

Pour autant, l'hypothèse originellement évoquée de cas possibles d'hybridations, mêlant formes grecques et techniques indigènes, n'est pas automatiquement exclue (cf. supra fig. 4A ; D), mais peut au contraire s'intégrer au cadre interprétatif, que l'on ait affaire à des apprentis enfants ou adolescents, ou qu'il s'agisse de réalisations de potiers indigènes plus confirmés. Ceux-ci auraient ainsi tenté de donner forme aux vases grecs qu'ils côtoyaient régulièrement, sans pour autant emprunter les techniques normalement utilisées par leurs homologues grecs, mais, au contraire, en déployant leurs propres traditions techniques.



Figure 5. Vases provenant du dépôt DP4 dans l'édifice elliptique BT1
A. cratère grec local au pied buriné **B.** fond d'amphore SOS minutieusement découpé découvert en partie supérieure du dépôt **C.** *askos* indigène à décoration monochrome **D.** *askos* indigène achrome
Clichés : C. Bellamy

Destinations et usages de la production céramique indigène

À l'Incoronata en particulier, la destination de la production incoronatienne constitue un point de discussion important. En effet, malgré la quantité considérable de vases qui ont été produits sur la colline, notamment au cours du VIIe s. av. J.-C., ces productions céramiques ne semblent pas avoir été amplement diffusées en dehors de l'Incoronata. Si cette anomalie avait d'ailleurs déjà été remarquée pour la production grecque locale[33], nous proposons de concentrer notre lecture sur la composante indigène du site. L'Incoronata dite greca était avant tout un établissement indigène, solidement structuré dès les IXe-VIIIe s. av. J.-C., comme en témoignent les très riches nécropoles alentour[34], les structures monumentales et les activités élitaires mises en évidence sur la colline[35], associées à une production artisanale potière et, sans doute, métallurgique[36] dès le VIIIe s. av. J.-C. Le site a pu accueillir et « autoriser » — voire provoquer —, dès le début du VIIe s. av. J.-C., l'installation de potiers grecs, possiblement itinérants[37] ; cette circulation d'artisans expliquerait par ailleurs en partie la faible circulation des produits. Ces potiers grecs répondaient ainsi à une demande indigène qui commanditait la production de formes et de figurations particulières, exogènes ; ces vases étaient alors destinés à être intégrés à un service fonctionnel spécifique, voué à l'accomplissement de manifestations cérémonielles et rituelles précises. La possibilité d'exhiber et de jouir d'un assemblage « mixte » devait évidemment constituer un enjeu pour les élites participant à ces évènements.

Le dépôt DP4 (fig. 2) témoigne de ces pratiques rituelles. Il a été découvert dans la partie occidentale d'une structure elliptique qui était délimitée par un cerclage de pierres et paraissait avoir été vidée et nettoyée. Ce dépôt présente la particularité de renfermer à la fois de la céramique grecque et de la céramique indigène locales (fig. 5). Il s'agit d'un contexte que l'on peut donc archéologiquement qualifier de « mixte », même si la question de l'« identité » des protagonistes de l'acte reste ouverte. D'autres dépôts de céramiques grecques pourraient être cités, comme le dépôt 1 du secteur 4 (DP1, fig. 2), mais leur organisation structurelle et leur nature rituelle ont déjà fait l'objet de présentations développées ailleurs[38]. La plupart des assemblages archéologiques qui semblent pouvoir être qualifiés de dépôts à vocation rituelle sont datés de la période d'abandon de cette partie de la colline de l'Incoronata, vers la fin du VIIe s. av. J.-C. probablement, voire au début du VIe s. av. J.-C.[39] Par ailleurs, ils présentent de manière régulière, mais pas systématique, au moins un vase indigène

33 Stea 1999, p. 62-63.
34 Voir notamment Chiartano 1983.
35 Bellamy 2017, en particulier les chapitres 1 et 3 de la quatrième partie ; Denti 2019.
36 Denti et Villette 2013, p. 24-26.
37 Villette 2017, en particulier p. 331-335.
38 Denti 2009.
39 Bron 2011, p. 476-477.



répondant aux mêmes exigences morpho-fonctionnelles que les autres vases du dépôt[40]. Ces occurrences, si elles ne doivent rien au hasard, nous renseignent un peu plus précisément sur la destination de la production céramique à l'Incoronata en général, et sur la valeur accordée à la production indigène en argile fine peinte en particulier.

Pratiques indigènes et/ou grecques : les espaces d'entre-deux

Dès le viiie s. av. J.-C., l'Incoronata semble être insérée au sein d'un ensemble relativement cohérent de sites indigènes de l'Italie méridionale de l'âge du Fer, à savoir des établissements éminents postés sur des reliefs dominant leur environnement, investis d'un pouvoir local politico-religieux exercé par une élite contrôlant les moyens de production artisanale et concentrant probablement les richesses agricoles du territoire alentour (cf. supra fig. 1). Des modalités de dépositions similaires à celles rencontrées à l'Incoronata, de même que des contextes et assemblages analogues se retrouvent, par exemple, sur le site de Roca Vecchia. Là, les « depositi cerimoniali » du viiie s. av. J.-C. incluaient une majorité de céramiques indigènes locales associées à quelques vases grecs d'importation, notamment corinthienne[41].

À Francavilla Marittima, dans le sanctuaire indigène érigé sur la colline du Timpone della Motta, au pied de laquelle est attestée la production d'une classe céramique dénommée « oinotrian-euboean » en raison du mélange entre traditions eubéennes et indigènes[42], les différentes phases d'un bâtiment à caractère cérémoniel ont montré l'association dès le viiie s. av. J.-C. de matériel indigène (vases, instruments de tissage, éléments de parure) et de céramiques locales hybrides, ainsi que d'autres vases d'importation grecque[43]. Au siècle suivant, le site de l'Amastuola voit également le développement d'une communauté gréco-indigène entremêlant des éléments architecturaux et mobiliers grecs et indigènes. Là encore, deux « ritual deposits » comparables et sensiblement contemporains révèlent l'association de céramiques grecques et indigènes, chacun des deux dépôts affichant une prépondérance de l'une ou de l'autre classe céramique[44]. Le cap de Leuca, dans la zone de Fondo Melliche à Vaste[45], ou encore l'édifice absidé de Torre di Satriano[46] peuvent aussi enrichir l'inventaire de ces contextes — non funéraires — témoignant d'une utilisation, dans un cadre rituel ou cultuel, de la production d'argile fine décorée à l'âge du Fer en Italie méridionale, et associant ponctuellement, de manière discrète ou ostensible, des productions exogènes.

Ces groupes dirigeants locaux semblent ainsi avoir partagé un bon nombre de pratiques commensales, donnant possiblement lieu à des phénomènes de redistribution et de cohésion communautaire qui impliquaient la mise en œuvre ostentatoire de « services » à vocation rituelle et entraînaient leur destruction, leur « consécration » et leur oblitération à l'intérieur de structures fossoyées.

Éléments de conclusion

Après avoir tenté de (re)lire les cultures indigènes en regard de l'imposant poids historiographique qu'a représenté la dimension magno-grecque de l'Italie méridionale, nous nous sommes concentré dans cette contribution sur les contextes mixtes de production et de consommation de la céramique du site de l'Incoronata. Si ce testaccio lucano n'a sans doute pas encore tout révélé, il semble qu'il faille y voir, comme c'est le cas pour plusieurs autres sites contemporains, une continuité indigène, sans doute orchestrée par le pouvoir local, et cela même dans le cas des assemblages grecs finaux. Si ces derniers assemblages sont qualifiés comme tels, compte tenu de l'écrasante prépondérance du matériel de facture grecque qu'ils recèlent, il nous semble que l'Incoronata est avant tout un établissement indigène : de nombreux contextes de l'âge du Fer sud-italien attestent de la récurrence et de la diffusion de ces pratiques cérémonielles et dépositionnelles spécifiques, qui devaient être pleinement établies au sein de ces communautés indigènes.

Ainsi, ces élites locales semblent avoir été capables d'attirer des artisans grecs et leur commanditer des réalisations spécifiques en vue d'asseoir et d'exhiber leur prestige et leur pouvoir. Ce faisant, la présence de ces groupes d'individus a pu provoquer des échanges et des partages avec et au sein de la communauté d'accueil, en termes d'espaces et de structures de production ou de motifs et syntaxes iconographiques. L'insertion de productions exogènes au sein de contextes d'utilisation indigènes ici documentée n'est d'ailleurs pas unique.

40 Bellamy 2012, p. 61-62.
41 Corretti *et al*. 2010.
42 Cette classe présente en effet l'association de techniques de façonnage exogènes et de coordonnées formelles et stylistiques indigènes et eubéennes. En premier lieu, voir Jacobsen 2007.
43 Attema 2012, p. 198-199.
44 Burgers et Crielaard 2016.
45 D'Andria 2012.
46 Osanna et Scalici 2011.



Elle n'est pas sans rappeler le cas des élites ibériques des VIe-IIIe s. av. J.-C. pour lesquelles il a été formulé l'hypothèse qu'elles auraient fini par intégrer la vaisselle punique dans leur service de prestige, y compris le matériel culinaire, afin de marquer plus distinctement leur statut, en s'affranchissant ainsi de certaines traditions indigènes[47] ; cela rappelant une fois encore qu'un artefact ne signale pas de facto l'identité ethnique de celui qui l'a utilisé.

47 Asensio i Vilaró 2010.



Bibliographie

Abréviations

BAR = British Archaeological Reports

CSMG = Convegno di Studi sulla Magna Grecia

Sources anciennes

Aristote, *Politique, Livres III et IV*, Tome II, 1ère partie, éd. et trad. J. Aubonnet, Paris, Les Belles Lettres, 1971.

Strabon, *Géographie, Livres V et VI*, Tome III, éd. et trad. F. Lasserre, Paris, Les Belles Lettres, 1967.

Travaux

Asensio i Vilaró D. 2010, « Evidencias arqueológicas de la incidencia púnica en el mundo ibérico septentrional (siglos vi-iii a.C.). Estado de la cuestión y nuevos enfoques », *Mainake* 32/2, p. 705-734.

Attema P. 2012, « Investigating Indigenous and Greek Space in the Sibaridide (S. Italy) », *in* J. Bergemann (dir.), *Griechen in Übersee und der historische Raum (Internationales Kolloquium Universität Göttingen, Archäologisches Institut, 13.-16. Oktober 2010)*, Rahden, p. 189-205.

Bats M. 2010, « Les objets archéologiques peuvent-ils véhiculer une identité ethnique ? », *in* H. Tréziny (éd.), *Grecs et indigènes de la Catalogne à la mer Noire*, Bibliothèque d'archéologie méditerranéenne et africaine 3, Paris, p. 9-12.

Bellamy C. 2012, « La céramique indigène peinte du secteur 4 de l'Incoronata. Typologies, destinations, contextes », *Siris* 11, p. 45-65.

Bellamy C. 2013, « La céramique indigène décorée de l'Italie méridionale à l'âge du Fer : matériau datant ou à dater ? Réflexions sur le cas de l'Incoronata près de Métaponte », *Annales de Janua* 1, disponible sur http://annalesdejanua.edel.univ-poitiers.fr/index.php ?id =160 [consulté en mai 2021].

Bellamy C. 2016, « Pots et Melting Pot : céramiques, mixités, bricolages », *in* C. Bellamy et M. Denti (dir.), *La céramique dans les espaces archéologiques « mixtes ». Autour de la Méditerranée antique*, Archéologie et culture, Rennes, p. 21-27.

Bellamy C. 2017, *La céramique indigène peinte de l'Incoronata. Étude typo-fonctionnelle et anthropologie d'une production de l'âge du Fer en Italie méridionale*, Thèse de doctorat, Université Rennes 2 (inédit).

Boissinot P. 2011, « L'ethnicité en mode régressif, de l'âge du fer à l'âge du bronze. Quelques problèmes épistémologiques », *in* D. Garcia (dir.), *L'âge du Bronze en Méditerranée. Recherches récentes*, Paris, p. 171-191.

Bourdin S. 2015, « L'Italie du Nord préromaine : multi-ethnicité, métissages ou transferts culturels ? », *in* S. Capanema, Q. Deluermoz, M. Molin et M. Redon (dir.), *Du transfert culturel au métissage. Concepts, acteurs, pratiques*, Rennes, p. 549-564.

Bron G. 2011, « Les amphores du dépôt du Secteur 4 de l'Incoronata (Basilicate) : essai typo-chronologique et contextuel d'une classe céramique du VIIe siècle av. J.-C. », *Mélanges de l'École Française de Rome. Antiquité* 123/2, p. 467-504.

Burgers G.J. et Crielaard J.P. 2016, « The migrant's identity : 'Greeks' and 'Natives' at L'Amastuola, Southern Italy », *in* L. Donnellan, V. Nizzo et G.-J. Burgers (éd.), *Conceptualising early colonisation*, Bruxelles, p. 225-237.

Castoldi M. et Orlandini P. (dir.) 1991, *Richerche archeologiche all'Incoronata di Metaponto 1. Le fosse di scarico del saggio P. Materiali e problematiche*, Milan.

Castoldi M. et Orlandini P. (dir.) 1995, *Richerche archeologiche all'Incoronata di Metaponto 3. L'oikos greco del saggio S. Lo scavo e i reperti*, Milan.

Chiartano B. 1983, « La necropoli dell'età del Ferro dell'Incoronata e di S. Teodoro (Scavi 1970-1974) », Notizie degli Scavi di Antichità 31, Suppl. 1977, p. 9-190.

Coldstream J.N. 1968, *Greek geometric pottery. A survey of ten local styles and their chronology*, Londres.

Corretti A., Dinielli G. et Merico M. 2010, « Roca. Indizi di attività cerimoniali dell'età del Ferro », *Annali della Scuola Normale Superiore di Pisa. Classe di lettere e filosofia* 5-2/2 suppl., p. 160-180.

Coulié A. 2007, « Régions et cités : la question des styles cycladiques en céramique aux viiie et viie siècles », *Pallas* 73, p. 53-62.

CSMG (éd.) 1972, *Le genti non greche della Magna Greci. Atti dell'undicesimo convegno di studi sulla Magna Grecia (Taranto, 10-15 ottobre 1971)*, Naples.

CSMG (éd.) 1999, *Confini e frontiera nella grecità d'Occidente. Atti del trentasettesimo convegno di studi sulla Magna Grecia (Taranto, 3-6 ottobre 1997)*, Tarente.

D'Andria F. 2012, « Il Salento nella prima età del Ferro (IX–VII sec. A. C.). Insediamenti e contesti », *in* CSMG (éd.), *Alle origini della Magna Grecia : mobilità, migrazioni, fondazioni*, Tarente, p. 549-592.

Denti M. 2002, « Linguaggio figurativo e identità culturale nelle più antiche comunità greche della Siritide e del Metapontino », in L. Moscati Castelnuovo (dir.), *Identità e prassi storica nel Mediterraneo greco*, Milan, p. 33-61.

Denti M. 2009, « Les dépôts de céramique grecque du viie siècle avant J.-C. à l'Incoronata. De la modalité des dépositions à la reconstitution des gestes rituels », *in* S. Bonnardin, C. Hamon, M. Lauwers et B. Quilliec (dir.), *Du matériel au spirituel. Réalités archéologiques et historiques des « dépôts » de la Préhistoire à nos jours*, Antibes, p. 145-158.

Denti M. 2019, « Cultes et pratiques rituelles chtoniens à Incoronata », *Chronique des activités archéologiques de l'École française de Rome*, disponible sur : https://journals.openedition.org/cefr/3274 [consulté en mai 2021].

Denti M. 2020, « Des serpents à Incoronata. La campagne de 2019 », *Chronique des activités archéologiques de l'École française de Rome*, disponible sur : http://journals.openedition.org/cefr/4562 [consulté en mai 2021].

Denti M. et Villette M. 2013, « Ceramisti greci dell'Egeo in un atelier indigeno d'Occidente. Scavi e ricerche sullo spazio artigianale dell'Incoronata nella valle del Basento (viii-vii secolo a.C.) », *Bollettino d'Arte* 7-17, p. 1-36.

Dietler M. et Herbich I. 1994, « Ceramics and ethnic identity : ethnoarchaeological observations on the distribution of pottery styles and the relationship between the social contexts of production and consumption », in D. Binder et J. Courtin (dir.), *Terre cuite et société. La céramique, document technique, économique, culturel, Actes des XIVe rencontres internationales d'archéologie et d'histoire d'Antibes (Juan-Les-Pins, 21-23 octobre 1993)*, Juan-les-Pins, p. 459-472.

Esposito A. et Pollini A. 2013, « Pottery and cultural borders in Magna Graecia and Sicily », *in* L. Giron Angiozar, M. Lazarich Gonzalez et M.C. Lopes (dir.), *Actas del I Congreso Internacional sobre Estudios Cerámicos, Homenaje a la Dra. Mercedes Vegas*, Cadix, p. 525-545.

Fasanella Masci M. et Barresi L. 2009, « Studi preliminari sulle tecniche di foggiatura della ceramica enotria di tipo geometrico di Francavilla Marittima », in *Atti VII Giornata Archeologica Francavillese*, Francavilla Marittima, p. 23-50.

Gallay A. 2011, *Pour une ethnoarchéologie théorique. Mérites et limites de l'analogie ethnographique*, Paris.



Herring E. 1998, *Explaining change in the matt-painted pottery of Southern Italy. Cultural and social explanations for ceramic development from the 11*th *to the 4*th *centuries BC*, BAR International series 722, Oxford.

Jacobsen J.K. 2007, *Greek pottery on the Timpone Della Motta and in the Sibaritide from c. 780 to 620 BC. Reception, distribution and an evaluation of Greek pottery as a source material for the study of Greek influence before and after the founding of ancient Sybaris*, Thèse de doctorat, Rijksuniversiteit Groningen (inédit).

Jacobsen J.K., Colelli C., Mittica G. et Handberg S. 2015, « Pottery workshop organization and transformation at the archaeological site of Timpone della Motta between 800 and 650 BC : A case study from northern Calabria, southern Italy », *in* R. Gül Gürtekin-Demir, H. Cevizoglu, Y. Polat et G. Polat (dir.), *Keramos. Ceramics: a cultural approach. Proceedings of the First International Conference at Ege University*, Kizilay-Ankara, p. 158-165 et p. 303-308.

Langdon S. 2015, « Geometric pottery for beginners : children and production in Early Greece », *in* V. Vlachou (éd.), *Pots, workshops and Early Iron Age society. Function and role of ceramics in Early Greece*, Études d'archéologie 8, Bruxelles, p. 21-36.

Malkin I. et Müller C. 2012, « Vingt ans d'ethnicité : bilan historiographique et application du concept aux études anciennes », *in* J. Zurbach et L. Capdetrey (dir.), *Mobilités grecques. Mouvements, réseaux, contacts en Méditerranée de l'époque archaïque à l'époque hellénistique*, Bordeaux, p. 25-37.

Poutignat P. et Streiff-Fénart J. 1995, *Théories de l'ethnicité, suivi de Les groupes ethniques et leurs frontières de Fredrik Barth*, Paris.

Orlandini P. 1986, « Il motivo rodio del Meanderbaum su un vaso indigeno dell'Incoronata », *in* P. Biagi et al. (éd.), *Scritti in ricordo di Graziella Massari Gaballo e Umberto Tocchetti Pollini, Milan*, p. 55-58.

Osanna M. et Scalici M. 2011, « Nascita delle aristocrazie e sistemi di parentela in area nord-lucana », *in* V. Nizzo (éd.), *Dalla nascita alla morte. Antropologia e archeologia a confronto, Atti dell'Incontro Internazionale di studi in onore di Claude Lévi-Strauss (Roma, 21 maggio 2010)*, Rome, p. 669-681.

Rouillard P. et Sourisseau J.-C. 2010, « Entre chronologies et chronologie : le VIIe siècle », *in* R. Étienne (dir.), *La Méditerranée au VIIe siècle av. J.-C. (essais d'analyses archéologiques)*, Travaux de la Maison René-Ginouvès 7, Paris, p. 27-38.

Roux V. 2016, *Des céramiques et des hommes. Décoder les assemblages archéologiques*, Nanterre.

Ruby P. 2006, « Peuples, fictions ? Ethnicité, identité ethnique et sociétés anciennes », *Revue des Études Anciennes* 108/1, p. 25-60.

Stea G. 1999, « Forme della presenza greca sull'arco ionico della Basilicata : tra emporia e apoikiai », *in* M. Castoldi (éd.), *Koina. Miscellanea di studi archeologici in onore di Piero Orlandini*, Milan, p. 49-71.

Villette M. 2017, *Physionomie d'un espace artisanal et processus de fabrication de la céramique à l'âge du Fer sur la côte ionienne de l'Italie du Sud : l'atelier de potiers de l'Incoronata*, Thèse de doctorat, Université Rennes 2 (inédit).

Wachtel N. 1971, *La vision des vaincus. Les Indiens du Pérou devant la conquête espagnole, 1530-1570*, Bibliothèque des Histoires, Paris.

Yntema D.G. 1990, *The matt-painted pottery of Southern Italy: a general survey of the matt-painted pottery styles of Southern Italy during the final Bronze Age and the Iron Age*, Galatina.



La *polis* grecque classique*

L'exemple de *Neapolis*

The greek classic Polis

The case of Neapolis

DOI : 10.35562/frontieres.682

Flore Lerosier

Docteure en Archéologie et Histoire de l'art antique, Chargée de cours à l'Université de Tours, enseignante-chercheuse associée au CeTHiS (EA 6298)

*** Cet article est le résultat d'une communication proposée lors de la Première rencontre des doctorants et jeunes docteurs sur l'Italie préromaine « Du Bronze récent à la romanisation (XIVe-IVe av. n.è.) », qui s'est tenue les 1er et 2 juin 2017 à Paris.**

Résumé. *L'étude*[1] *de la* polis *grecque coloniale est généralement caractérisée par une dichotomie ville-campagne. Cette séparation est aujourd'hui remise en cause avec la prise en compte de l'espace périurbain, le* proasteion. *C'est en effet un espace de transition entre ville et campagne qui rend les limites de la cité plus poreuses que ne le laisse supposer la muraille et apporte de nouveaux éléments à l'étude de la* polis. *Il apparaît aujourd'hui que, pour une cité grecque, chaque espace ne peut être abordé seul, sans le lier aux autres, que ces liens soient topographiques, sociaux, économiques, politiques, ou même religieux. Il s'agira d'étudier l'apport de la prise en compte de l'espace périurbain dans la définition de la* polis *de* Neapolis, *fondée à la fin du* IVe *s. av. J.-C. en Campanie par des Cumains et les habitants de Parthénope. Elle fut fondée selon le modèle canonique de la* polis *grecque, mais présente des caractéristiques propres. En effet, elle est fondée à la limite de la* chôra *cumaine et, ainsi, ne semble pas posséder de territoire propre jusqu'en 421 av. J.-C., prise de Cumes par les Campaniens. En outre, elle est installée près d'un établissement déjà existant, Parthénope devenu* Paleopolis, *devenu second pôle de la* polis, *qui utilisait déjà le port de* piazza Municipio *et, sans doute, un édifice cultuel à* piazza Nicola Amore.

Mots-clés : Époque classique grecque, Naples, cité-État grecque, *Urban studies*, *proasteion*, organisation territoriale, Colonisation grecque

Abstract. *The study of the Greek colonial* polis *(city) is old and characterized by a dichotomy between city (*astu*) and countryside (*chôra*). This separation is now challenged with the consideration of the suburban space, the* proasteion. *It's, indeed, a transitional space between town and countryside that makes more porous the city's limits than the wall suggests and brings new elements to the study of the* polis. *Hence, it seems today that, for a Greek city, every space can't be approached alone, without linking it to the others, whether these links are topographical, social, economic, political or religious. This article aims to study the consideration of the suburban space in the definition of the polis of Neapolis, founded at the end of the 6th century BC in Campania by Cumaeans and inhabitants of Parthenope. This polis is founded as the canonic model of the* polis, *while presenting these own characteristics. Indeed, it's founded at the boundaries of the cumaean* chora *and seems to don't have territory until 421 BC, capture of Cumae by Campanians. Furthermore,*

1 Cet article est le résultat d'une communication proposée lors de la Première rencontre des doctorants et jeunes docteurs sur l'Italie préromaine « Du Bronze récent à la romanisation (XIVe-IVe av. n.è.) », qui s'est tenue les 1er et 2 juin 2017 à Paris.

it's installed next to an ancient establishment, Parthenope, became Palepolis *and second pole of the polis, who was already using the port in* piazza Municipio *and, undoubtedly, a sacred area in* piazza Nicola Amore.

Keywords: Classical Greece, Naples, Greek city-state, *Urban studies*, *proasteion*, territorial organization, Greek colonization

La *polis* grecque a longtemps été étudiée selon une vision dichotomique, ville et campagne, intérieur et extérieur. Or, cette vision est à nuancer en raison de la présence d'une zone intermédiaire, l'espace périurbain, relevée par les derniers travaux portant sur la ville[2]. Ce concept est le résultat de réflexions modernes à propos de la géographie contemporaine et semble correspondre à une réalité des *poleis* grecques. En effet, les recherches récentes ont mis en évidence le terme de *proasteion* (προάστειον), signifiant « devant (*pro-*) la ville (*astu*) ». Archiloque l'emploie pour la première fois au VII[e] s. av. J.-C. pour évoquer un faubourg en dehors des murs de Paros[3]. En outre, les chercheurs ont mis l'accent sur la présence de différentes activités aux abords de l'enceinte des *poleis* et qui semblent être volontairement situées en marge de l'*astu*.

La définition de cet espace est encore relativement floue, notamment en ce qui concerne son extension topographique, en raison de son polymorphisme, du manque de documentation et des conceptions différentes dont il a fait l'objet selon les époques[4]. Dans le contexte du monde colonial grec d'Occident, H. Tréziny le définit comme composé de l'espace suburbain – à l'extérieur de la muraille, mais proche de celle-ci – et de l'espace para-urbain – à l'intérieur des murs, mais en marge de l'habitat[5]. De plus, des recherches estiment que, à l'instar de l'*astu* et de la *chôra*, cet espace était délimité et loti dès la naissance de la cité[6]. À cette définition, il semble pertinent d'ajouter la question du littoral, élément essentiel de la vie des colonies[7].

Ainsi, en l'état des recherches actuelles, ce sont les activités présentes au sein de cet espace, considérées comme périurbaines, qui nous permettent de le comprendre, mais aussi de le délimiter. Les nécropoles rentrent toujours dans la problématique de l'espace périurbain dans la mesure où le monde des morts est rejeté en dehors des murs. En outre, les nécropoles les plus lointaines ont pu servir de marqueur de limite entre *proasteion* et *chôra*. Les sanctuaires périurbains peuvent également assurer ce rôle[8]. Ils honorent des divinités chtoniennes, principalement Perséphone et Déméter, des divinités protectrices, Héra, Artémis et Asklépios, ou encore des divinités liées au monde de l'agriculture[9]. Les ports, éléments indispensables de la vie des colonies, sont situés la plupart du temps *extra-muros*. J. Vélissaropoulos explique ce rejet par le fait que le port et l'*emporion* impliquent des contacts avec des populations extérieures à la cité[10]. Enfin, l'espace périurbain est composé de faubourgs. Malgré l'absence de documentation archéologique, notamment en ce qui concerne les habitants, il semble qu'ils peuvent présenter une différence sociale, économique ou ethnique avec l'*astu*. Ils peuvent également être installés à la suite d'une croissance démographique de la ville[11].

Ainsi, cet espace, composé d'éléments issus à la fois du monde urbain et du monde rural, forme véritablement une transition entre ville et campagne. H. Tréziny souligne le paradoxe du *proasteion*, vu comme un espace d'exclusion et d'expansion de l'*astu*[12]. De fait, sa prise en compte permet une meilleure compréhension de l'organisation et du fonctionnement de la *polis* grecque dans son ensemble. L'étude du *proasteion* invite donc à repenser la *polis* comme un ensemble dont les espaces ne peuvent être envisagés seuls, sans lien avec les autres.

Neapolis, la Naples antique, a été fondée à la fin du VI[e] s. av. J.-C. par des Cumains et les habitants de Parthénope. Elle est située dans le territoire de Cumes, près de l'ancien établissement cumain de Parthénope, appelé *Paleopolis* à la fondation de *Neapolis* (fig. 1). À la fin du VIII[e] s. av. J.-C., Cumes a implanté divers *epineia* à l'emplacement de Misène, de Pouzzoles et de Naples, où il prend le nom de Parthénope-*Paleopolis*[13]. Ces établissements lui permettaient de posséder des ports naturels et des terres fertiles. Puis, une partie des Cumains, alliée aux habitants de Parthénope, a fondé *Neapolis* à la fin du VI[e] s. av. J.-C.[14].

2 Plana Mallart et Belarte 2012 ; Darcque *et al*. 2013 ; Ménard et Plana Mallart 2015a ; Bouffier *et al*. 2015a.
3 Étienne 2013, p. 14.
4 Bouffier *et al*. 2015a.
5 Tréziny 2012, p. 35.
6 Greco et Torelli 1983, p. 229 ; Bouffier *et al*. 2015b, p. 40 ; Bouffier 2015, p. 235.
7 Remarque de V. Jolivet prononcée lors de la *Première rencontre des jeunes chercheurs sur l'Italie préromaine*, qui s'est tenue à l'INHA (Paris), les 1[er] et 2 juin 2017.
8 Étienne 2013, p. 22 ; Ménard et Plana Mallart 2015b, p. 17.
9 Étienne 2013.
10 Vélissaropoulos 1980, p. 29-30.
11 Ménard et Plana Mallart 2015b, p. 17.
12 Tréziny 2012, p. 44.
13 Brun et Munzi 2011, p. 163-164.
14 Giampaola et D'Agostino 2005, p. 59.

Figure 1. Carte de la Campanie

DAO : Flore Lerosier, Photographie satellite Google Earth, Image © 2020 Maxar Technologies

Neapolis est donc une colonie secondaire eubéenne, mais elle tient une place particulière dans le contexte de la colonisation eubéenne. En effet, l'implantation d'établissements secondaires eubéens, comme Parthénope-*Paleopolis*, Rhégion ou encore Himère, répond à une volonté de contrôle d'un vaste territoire ou du trafic maritime. En revanche, *Neapolis* a été fondée à l'intérieur de la *chôra* de sa métropole après la fuite des aristocrates[15]. Alors que Parthénope-*Paleopolis* est un simple *epineion*, *Neapolis*, elle, est une véritable *polis* structurée sur le plan institutionnel et matériel[16]. Les nouvelles données sur la *Neapolis* grecque[17] et la prise en compte de l'espace périurbain[18] invitent à revoir l'articulation et le fonctionnement de la *polis* afin de proposer une relecture de *Neapolis*.

15 Giampaola et D'Agostino 2005, p. 59.
16 Greco 1985b, p. 133.
17 Giampaola et d'Agostino 2005 ; Longo et Tauro 2016 ; Giampaola 2017 ; Giampaola *et al.* 2017.
18 Lerosier 2017, 2020 et à paraître.

Nouvelles données historiques et archéologiques sur *Neapolis*

Traditionnellement, l'historiographie a placé la fondation de *Neapolis* en 470 av. J.-C. Cette date correspond d'une part à la reprise de puissance de Cumes en Campanie après sa victoire sur les Étrusques en 474 av. J.-C., grâce à l'aide de Hiéron de Syracuse. D'autre part, elle s'appuie sur les données de la nécropole de *Castel Capuano*, la plus ancienne de la ville, et sur les premières émissions monétaires[19]. Cependant, les fouilles menées par la Surintendance de Naples depuis les années 1990 sur la muraille et pour la *Metropolitana* ont permis de revoir la chronologie de Parthénope-*Paleopolis* et de *Neapolis*[20].

D. Giampaola a récemment réexaminé un dépôt de matériel mis au jour à la fin du xixe s. au *vico Pallotino* dans l'habitat de Parthénope-*Paleopolis*. Il documente deux phases qui ne sont pas présentes dans la nécropole de *via Nicotera*[21]. La première phase correspond à l'origine de l'établissement et est à situer entre la fin du viiie et le début du viie s. av. J.-C. La seconde phase s'inscrit entre la seconde moitié du vi^e^ et le début du ve s. av. J.-C. Cette période marque une continuité avec la fondation de *Neapolis*. En effet, l'*emplekton* de diverses parties de la muraille de la *polis* a révélé du matériel daté de la seconde moitié du vi^e^ et du début du ve s. av. J.-C.[22]. Ainsi, la phase tardo-archaïque à Parthénope-*Paleopolis*, comme sur le plateau de *Neapolis*, ne correspond pas à une activité du territoire de Parthénope-*Paleopolis*, mais à l'arrivée des fondateurs de la nouvelle *polis*[23].

Les données historiques corroborent les données archéologiques. Après la première bataille de Cumes contre les Étrusques en 524 av. J.-C. et le siège d'Aricie par les Étrusques en 504 av. J.-C., Aristodème est devenu le tyran de Cumes, rompant avec la tradition des rapports oligarchiques en place auparavant. Selon Denys d'Halicarnasse, Aristodème faisait exécuter ses opposants politiques, les aristocrates, qui auraient ainsi fui leur cité et se seraient réfugiés à Capoue[24]. Aucune source ne mentionne un quelconque déplacement à Parthénope-*Paleopolis*, mais B. D'Agostino estime que les Cumains y ont probablement trouvé refuge et qu'ils ont décidé d'y fonder une cité, *Neapolis*[25]. Cette volonté de fonder une nouvelle Cumes se traduit par la reprise de la division en phratries et la reprise des cultes poliades, Déméter et Apollon. La fondation de *Neapolis* aurait ainsi pris place à la fin du vi^e^ s. av. J.-C. soit environ un demi-siècle avant la date habituellement indiquée par les traditions littéraires et historiques[26].

Plus récemment, F. Longo et T. Tauro ont proposé une relecture de l'urbanisme de la ville, notamment de sa chronologie. En effet, F. Longo estime que le plan urbain a été mis en place au moment de la fondation de la cité ou peu après, soit dans le premier quart du ve s. av. J.-C. Cette révision repose, d'une part, sur la nouvelle datation de la fondation de la cité et, d'autre part, sur une comparaison avec des cités archaïques et classiques. En effet, le plan urbain de *Neapolis* se rapproche bien plus de celui de Poseidonia, daté de 530-520 av. J.-C., que de celui de cités du milieu du ve s. av. J.-C. comme Le Pirée à Athènes et Thourioi en Calabre[27]. De plus, la reconstruction d'Himère, une fondation eubéenne, accompagnée d'un réaménagement de l'urbanisme, au cours du second quart du vi^e^ s. av. J.-C., révèle les mêmes caractéristiques urbanistiques que Poseidonia et *Neapolis* : la ville rénovée présente de larges *plateiai*, des *stenopoi* étroits ainsi que des *insulae* allongées[28].

L'espace périurbain

En l'état actuel des connaissances, ce sont les activités qui définissent le *proasteion* de *Neapolis* (fig. 2). Les nécropoles urbaines sont toujours placées dans l'espace périurbain dans la mesure où les activités funéraires ne sont pas admises au sein du centre urbain[29]. Elles font donc partie du *proasteion* des cités tel qu'il est défini par les recherches actuelles[30]. À *Neapolis*, la nécropole la plus ancienne, celle de *Castel Capuano*, datée du second quart du ve s. av. J.-C., est située à l'est, à l'extrémité de la *via dei Tribunali*, la *plateia* centrale de la

19 Mele 1985, p. 104 ; Greco 2005, p. 112.
20 Giampaola et D'Agostino 2005.
21 Sur la nécropole de Parthénope-*Paleopolis*, cf. De Caro 1974.
22 Giampaola et D'Agostino 2005, p. 51-59.
23 Giampaola et D'Agostino 2005, p. 50 ; Longo et Tauro 2016, p. 192.
24 Denys d'Halicarnasse, *Antiquités romaines*, VII, 21.
25 Giampaola et D'Agostino 2005, p. 62.
26 Guzzo 2016, p. 37-38.
27 Longo et Tauro 2016, p. 192 et 210.
28 Allegro 1999, p. 283-293 ; Allegro 2017, p. 221-222.
29 Vallet 1968, p. 79-80 ; Tréziny 1986, p. 7 ; Greco 1995, p. 87.
30 Tréziny 2012, p. 35-38.



Figure 2. Plan de *Neapolis* avec localisation des éléments composant son *proasteion* : port, ateliers artisanaux, nécropoles, sanctuaire et pôle de Parthénope-*Paleopolis*
DAO : Flore Lerosier d'après Pontrandolfo 1986, Longo-Tauro 2016 et Giampaola *et al*. 2017

ville. Les autres zones funéraires se développent plus tard à partir du début du IVe s. av. J.-C. Elles se situent au nord des *via Carbonara-via Cirillo*, à l'extrémité de la *via Duomo*, un des *stenopoi* de l'*astu*, et au nord-ouest de la *via S. Teresa*, également à l'extrémité de divers *stenopoi* de l'*astu*[31]. E. Gabrici considérait que cette nécropole s'est développée à la suite d'une croissance démographique[32]. Le dernier noyau est situé à l'emplacement de l'église de *S. Domenico Maggiore*, à l'ouest de la *via San Biagio ai Librai*, la *plateia* méridionale[33]. Enfin, quelques tombes ont été découvertes entre *Neapolis* et le pôle Parthénope-*Paleopolis*[34]. En particulier,

31 Pontrandolfo 1986, p. 257.
32 Gabrici 1951, p. 662. Il s'agit sans doute de l'intégration de Campaniens à *Neapolis* à la fin du ve s. av. J.-C.
33 Pontrandolfo 1986, p. 257.
34 Voir notamment Giampaola *et al*. 2005, p. 52 pour des tombes datées entre le ve et le IIIe s. av. J.-C. disposées entre *Neapolis* et



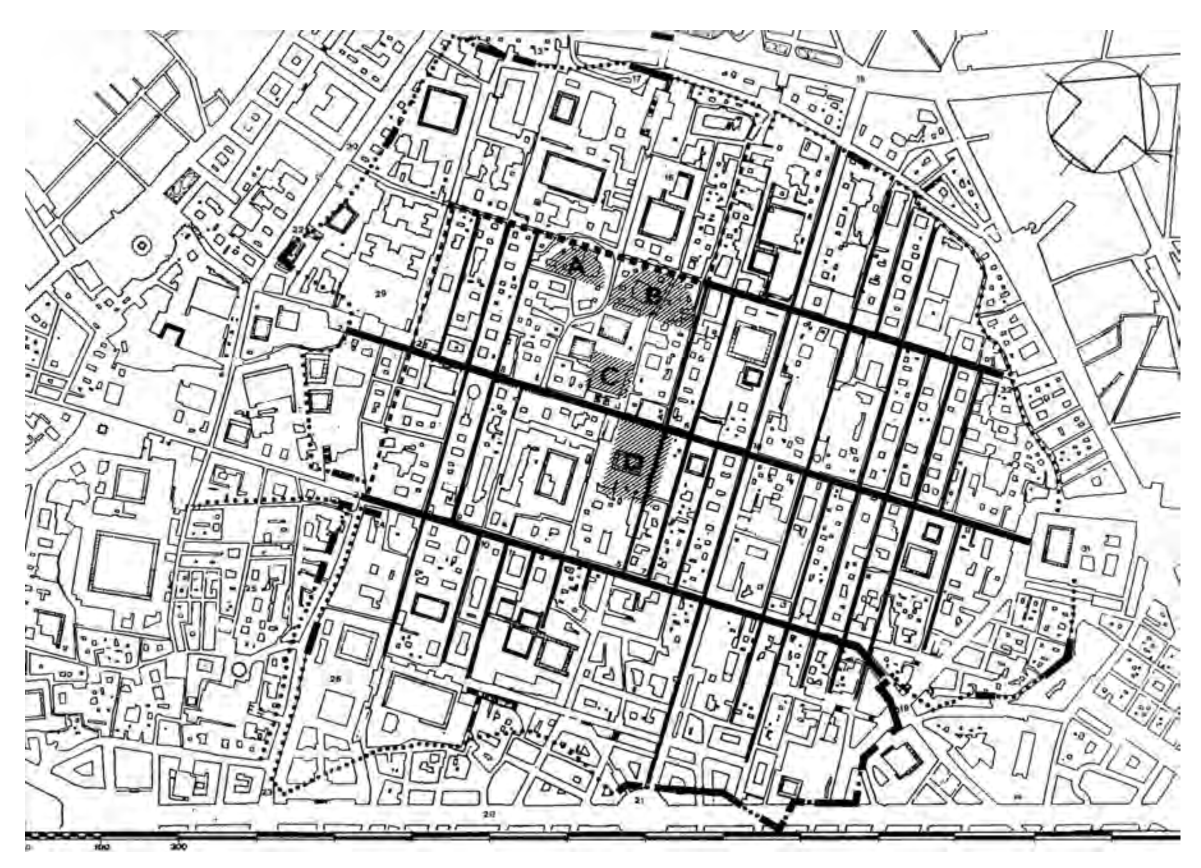


Figure 3. Plan de *Neapolis*

Dessin de L. Scarpa dans Greco 1986, tav. V, p. 491, avec l'aimable autorisation de l'I.S.A.M.G.

les deux tombes mises au jour *via S. Tommaso d'Aquino* sont à relier plutôt à Parthénope-*Paleopolis* ou au port, selon l'hypothèse de M. Napoli[35]. Elles sont néanmoins liées à *Neapolis* par leur emplacement, près de la voie qui relie les deux sites.

Les activités du *proasteion* sont essentiellement concentrées dans les parties sud et sud-ouest de la cité où se trouvent le port et le pôle de Parthénope-*Paleopolis*. Le port de ce dernier, présent dans l'espace périurbain de l'établissement, était déjà situé dans la zone de *piazza Municipio,* comme en témoigne la découverte de matériel daté du viie s. av. J.-C. Le port de *Neapolis*, ensuite, est établi à ce même endroit[36].

Des ateliers artisanaux sont également implantés dans la zone sud. Les deux plus anciens connus sont situés *piazza Nicola Amore,* dans la partie sud en dehors de la muraille, et *via Fiorentini*, derrière le port. Ces deux ateliers ont produit des amphores gréco-italiques à partir du milieu du ive s. apr. J.-C. et sont demeurés en activité jusqu'au ier s. apr. J.-C.[37] Les fouilles archéologiques ont mis au jour deux autres ateliers artisanaux, en activité à partir du iiie s. apr. J.-C. Ils produisaient de la céramique campanienne A, une céramique à vernis noir produite uniquement à Naples[38]. Ces ateliers sont situés à l'intérieur des murs au *vico S. Marcellino*[39] et près de la *piazza Nicola Amore*, sur le *corso Umberto I*[40], en marge de l'habitat[41]. Comme les nécropoles, les ateliers sont en lien avec le réseau viaire de la ville et une importante voie reliait le centre urbain, le port et l'atelier artisanal situé à proximité.

Cette voie reliait également le pôle suburbain Parthénope-*Paleopolis,* auquel on prête une fonction résidentielle et cultuelle (culte à Parthénope)[42]. Le culte de la sirène Parthénope, antérieur à l'arrivée des Grecs dans cette zone, est le culte poliade de l'*epineion* et de *Neapolis,* fondée et refondée « *nel suo nome e nel suo culto* »[43]. En effet, Parthénope symbolise l'existence de *Neapolis*, sa fondation et sa refondation par Diotime

Paleopolis, autour de la voie qui relie le centre urbain, le port et Parthénope-*Paleopolis*.

35 Napoli 1967, p. 476.

36 Napoli 1959, p. 126 ; Giampaola *et al*. 2005, p. 53 ; Carsana *et al*. 2009, p. 20 ; Giampaola 2010, p. 17 ; Giampaola 2017, p. 212.

37 Pugliese 2014, p. 156-157.

38 Sur la céramique Campanienne A, cf. Morel 1981.

39 Febbraro et Giampaola 2012, p. 5-8.

40 Johannowsky 1960, p. 490.

41 Morel 1986, p. 342-343 ; Giampaola 1997, p. 133.

42 Giampaola et De Caro 2008, p. 111.

43 Mele 2014, p. 159.

correspondent au renouvellement du culte de la Sirène et elle est la garante de la vie de la cité.

Cependant, nous ignorons où se trouvait le tombeau de la sirène. Selon A. Mele et D. Giampaola, une structure liée au culte de Parthénope devait être située au sud de la ville, dans la zone côtière à l'extérieur des murs, à l'emplacement du temple des *Giochi Isolimpici*. Ce sanctuaire a été édifié par Auguste en 2 apr. J.-C. à l'emplacement d'une structure sacrée du IVe s. av. J.-C. en lien avec le culte de la sirène[44].

Le *proasteion* de *Neapolis* s'étend donc très peu au nord et à l'est de l'*astu* où il n'est composé que des zones de nécropoles. Cette non-utilisation est à mettre en relation avec la topographie de la région, en témoignerait l'occupation tardive de ces zones dans l'histoire de Naples. Le nord-est est en effet marqué par de nombreuses collines et vallées ; quant à l'est, il présente des zones marécageuses. Ces deux espaces sont donc plus malaisément utilisables. E. Greco soulignait déjà, pour Poseidonia, l'emplacement de nécropoles sur des zones non cultivables[45].

La partie sud du *proasteion* est également peu étendue en raison de sa proximité avec la ligne côtière, mais est exploitée pour des activités artisanales et cultuelles. Enfin, la zone ouest est la plus étendue et la plus utilisée, avec des activités artisanales, portuaires, résidentielles et funéraires. Ainsi, nous retrouvons au sein de l'espace périurbain de *Neapolis* des éléments issus du monde urbain, des activités résidentielles, commerciales et religieuses, ainsi que des éléments issus du monde extra-urbain, des activités agricoles et funéraires. Cet espace est donc véritablement un espace de transition entre le centre urbain et le territoire, qu'il semble relier par les voies de communication.

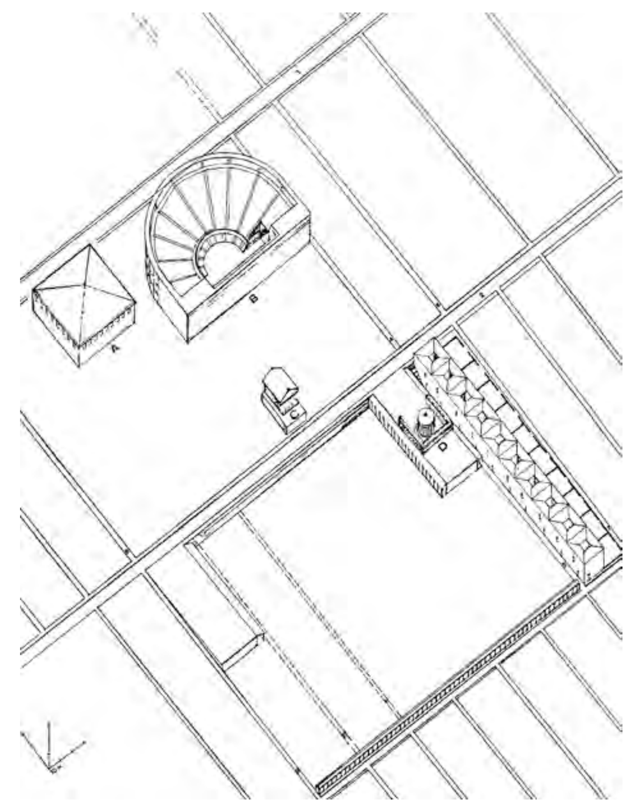


Figure 4. Agora de *Neapolis*
Greco 1986, fig. 4, p. 210, avec l'aimable autorisation de l'I.S.A.M.G.

Une *polis* pensée dès sa fondation ?

Le tissu urbain (fig. 3) présente une implantation *per strigas*, « *tradizione 'occidentale'* » selon E. Greco[46]. L'organisation urbaine de Naples se compose de trois *plateiai* est-ouest, correspondant aux actuelles *via Anticaglia* au nord (6 m de large), *via dei Tribunali* au centre (13 m de large) et la *via San Biagio dei Librai* au sud (6 m de large). Une vingtaine de *stenopoi* nord-sud (3 m de large) coupent les *plateiai* et délimitent ainsi de nombreux îlots longs et étroits (35 x 180 m), dont le rapport est de 1/5[47].

Au centre de l'*astu* se trouve l'agora (fig. 4), composée de deux parties, d'une superficie de six îlots chacune, séparées par la *plateia* centrale, suivant une structure parfaitement intégrée dans le plan urbain. La division de l'agora permettait de séparer ses deux fonctions. En effet, la partie supérieure semble correspondre au centre politique et religieux de la cité[48], tandis que la partie inférieure posséderait des fonctions artisanales et commerciales[49]. Le manque de vestiges d'époque grecque sur l'agora ne permet pas de la dater précisément. E. Greco estime néanmoins que si l'agora n'a pas été constituée en même temps que le plan urbain, cette zone a cependant été réservée au moment de l'implantation du plan urbain[50]. Cela révèle le caractère programmé du plan d'urbanisme, c'est-à-dire que des espaces destinés aux fonctions publiques ont été réservés au mo-

44 Giampaola 2017, p. 211.
45 Greco 1982, p. 52.
46 Greco 1986, p. 203.
47 Greco 1985b, p. 137.
48 Greco 1985a, p. 130 ; Longo et Tauro 2016, p. 197.
49 Greco 1985a, p. 128 et p. 134-135.
50 Greco 1985a, p. 134 ; Greco 1998, p. 157.



ment de la mise en place du plan urbain afin d'anticiper l'évolution de la cité. H. Tréziny a déjà souligné cette caractéristique pour les cités doriennes et achéennes[51].
Ainsi, les voies, les *insulae*, les espaces publics et les maisons de *Neapolis* sont régis selon un module qui organise l'ensemble de la *polis*. En outre, les dimensions des rues révèlent une hiérarchisation, les plus importantes, les *plateiai*, sont plus larges, notamment la *plateia* centrale qui serait flanquée d'un marchepied de 3,5 m de chaque côté[52]. L'urbanisme de l'époque tardo-archaïque est ainsi caractérisé par une hiérarchie des voies et par une rationalité nouvelle, fondée sur un module[53].

Les principes d'unité et de zonage ainsi que le caractère programmé évoqués pour le centre urbain semblent s'étendre également à l'espace périurbain. En effet, en premier lieu, plusieurs éléments du *proasteion* de *Neapolis* étaient présents avant la cité et y ont été conservés à sa fondation. L'*epineion* de Parthénope-*Paleopolis* est alors devenu le second pôle périurbain de *Neapolis*. Les deux établissements fonctionnaient conjointement et étaient occupés par la même population[54]. De plus, nous pouvons noter une continuité d'utilisation de la zone portuaire, à l'emplacement de *piazza Municipio*, entre l'*epineion* de Parthénope-*Paleopolis* et la *polis* de *Neapolis*. F. Longo et T. Tauro ont également évoqué la colline de S. Martino au Vomero comme lien possible entre Parthénope-*Paleopolis* et *Neapolis*. En effet, le sommet de cette colline, qui surplombe les deux établissements, correspond à la prolongation de la *plateia* sud de *Neapolis*. T. Tauro émet l'hypothèse que cette colline pourrait être le lieu d'observation et de tracé de cette voie[55]. Ils concluent que « *[loro] piace pensare come la collina di San Martino rappresenti dunque l'ideale collegamento tra la città vecchia e la città nuova* » dans la mesure où cette colline appartient aux deux sites[56].

Il faut aussi mentionner le sanctuaire de Parthénope, qui, semble-t-il, était situé à l'emplacement de l'actuelle *piazza Nicola Amore*, soit près de la muraille, à l'extérieur du centre urbain. Ce sanctuaire marque également une continuité entre l'*epineion* et la nouvelle *polis* dans la mesure où il était le sanctuaire principal des deux établissements. En outre, situé à l'extrémité de l'actuelle *via Duomo*, un des *stenopoi* grecs, il est directement en lien avec l'*astu* par le réseau viaire.

Ce lien entre les éléments du *proasteion* et l'urbanisme de l'*astu* est présent dans d'autres aspects de l'organisation de *Neapolis*. En effet, les plus anciens éléments du *proasteion*, le pôle de Parthénope-*Paleopolis* et le port sont liés à l'*astu* au moyen d'une voie qui part du plateau de *Neapolis* et se dirige vers Cumes. Cette voie existait déjà au VIIe s. av. J.-C. et reliait la métropole à son *epineion*[57]. Les nécropoles et les ateliers artisanaux sont également en correspondance des *plateiai* et *stenopoi* de l'*astu*.

Ainsi, l'*astu* et le *proasteion*, bien que séparés par la muraille, forment un ensemble unitaire et homogène. En outre, l'analyse conjointe des deux espaces montre que le *proasteion* a été planifié, au même titre que l'espace urbain, dès la fondation de la *polis*[58].

Le territoire et la question des contacts avec les populations extérieures

La question de la *chôra* de *Neapolis* est plus problématique. W. Johannowsky a mis en relation le manque de documentation pour le Ve s. av. J.-C. et la faible densité d'occupation du territoire pour cette période[59]. En effet, *Neapolis* est fondée au sein du territoire de sa métropole et son territoire serait donc englobé dans celui de Cumes si bien que la ville ne posséda pas de territoire propre dans les premières décennies de son existence, jusqu'à la prise de Cumes par les Campaniens en 421 av. J.-C.[60].

La *chôra* de *Neapolis* est définie par des éléments naturels, la topographie de la région jouant un rôle important dans l'organisation de la *polis* (fig. 5). Elle est délimitée à l'ouest par les dépressions du lac d'Agnano et de Soccavo, au nord par les collines de Camaldoli et de Capodimonte et à l'est par les zones marécageuses. Cela correspond à un territoire développé sur environ 17 km d'est en ouest et sur environ 6 km du sud au nord. Le territoire de *Neapolis* est donc extrêmement restreint et utilisé uniquement pour la subsistance de la cité[61].

51 Tréziny 2006, p. 230.
52 Greco et Mertens 1996, p. 258 ; Greco 1986, p. 201.
53 Longo et Tauro 2016, p. 209.
54 Tite-Live, *Histoire romaine*, VIII, 22, 5.
55 Longo et Tauro 2016, p. 206.
56 Longo et Tauro 2016, p. 210.
57 Giampaola et De Caro 2008, p. 111.
58 Bouffier *et al*. 2015b, p. 40.
59 Johannowsky 1985, p. 333.
60 Lepore 1967, p. 199.
61 Giampaola et D'Henry 1986, p. 273 ; Johannowsky 1985, p. 333.

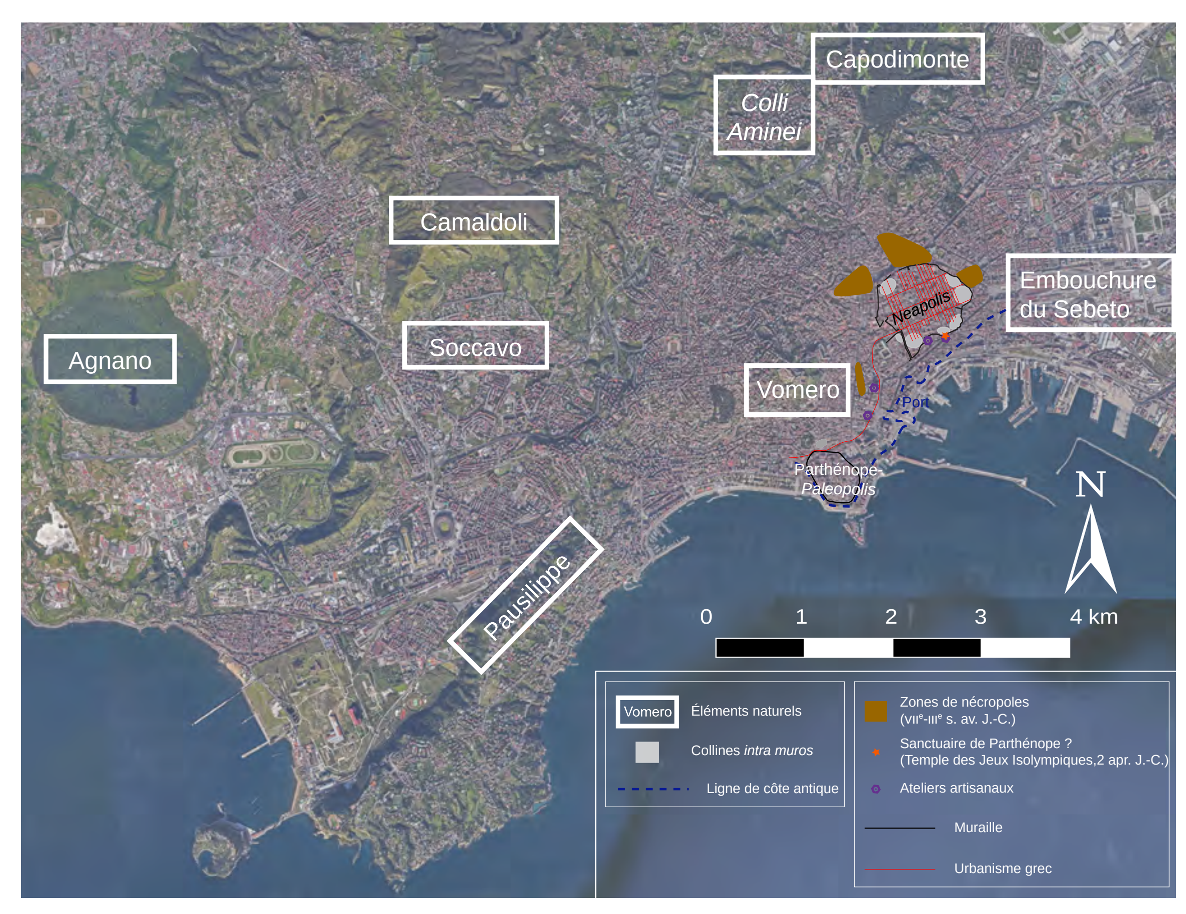


Figure 5. Territoire de *Neapolis*
DAO : Flore Lerosier d'après Longo-Tauro 2016 et Giampaola *et al*. 2017, Photographie satellite Google Earth, Image © 2020 Maxar Technologies

Cette question du territoire rapproche *Neapolis* des cités phocéennes. En effet, celles-ci présentent également un territoire restreint, pauvre, qui les oblige à se tourner vers la mer, selon les textes de Strabon et de Justin[62]. Et comme dans les cités phocéennes, notamment Vélia, voisine de *Neapolis*, le territoire n'est utilisé que pour assurer la subsistance de la cité.

L'économie de la ville est, en effet, centrée sur les activités maritimes. Les fondateurs de la cité étaient des navigateurs, comme les habitants de Cumes et de Parthénope-*Paleopolis*[63]. Les Eubéens ont un fort lien avec la mer et Parthénope-*Paleopolis*, le premier établissement napolitain, est un *epineion*, c'est-à-dire un établissement portuaire[64]. Pithécusses, première fondation grecque pérenne en Grande-Grèce, *emporion* ou *apoikia*[65], se consacre au commerce maritime et, par sa position, est un point d'échange avec les populations grecques et non grecques. De même pour Cumes qui occupe une position stratégique sur le plan des échanges, notamment avec l'Étrurie métallifère. Rhégion et Zancle possèdent également une vocation commerciale due à leur position privilégiée autour du détroit de Messine. G. Vallet soutenait même dans sa thèse l'idée que leur rôle était de surveiller et de contrôler ce détroit et le commerce entre la Grèce et la région Tyrrhénienne[66]. Dans l'ensemble des colonies eubéennes de Grande Grèce et de Sicile, fondées aux VIIIe et VIIe s. av. J.-C. la mer a joué un rôle primordial, à l'exception de *Leontinoi*, qui est implantée à l'intérieur des terres[67]. *Neapolis*, dont la fondation prend place bien plus tard, affiche également un fort rapport avec la mer, alors que les intérêts économiques et politiques ont changé. Cela démontre l'attachement des Eubéens à la mer et aux activités maritimes.

Dès sa fondation, *Neapolis* a connu d'importants échanges avec sa métropole et avec les cités italiques campaniennes. En effet, des voies de communication reliaient *Neapolis* à Parthénope-*Paleopolis*, Cumes,

62 Pour Phocée, cf. Justin 43,3 ; pour Marseille, cf. Strabon 4,1 ; pour Vélia, cf. Strabon 6,1.
63 Gabrici 1913, p. 6.
64 Giampaola et De Caro 2008, p. 111.
65 Sur la nature de Pithécusses, cf. Greco 1994 et D'Agostino 1994.
66 Vallet 1958, p. 1.
67 Frasca 2009, p. 37.



Pouzzoles et aux Champs Phlégréens vers l'ouest, et à Herculanum, Nola et Pompéi vers l'est[68]. D'importants liens économiques liaient *Neapolis* à Nola pour le commerce du blé. En effet, *Neapolis*, qui ne produisait pas de blé, faisait le lien entre les zones de productions agricoles, dont les cités italiques de Campanie, et Athènes, vers laquelle le blé était acheminé au Ve s. av. J.-C.[69].

Les données, presque uniquement funéraires, sont plus importantes dans l'arrière-pays de *Neapolis* à partir de la fin du ve s. av. J.-C., soit après la prise de Cumes par les Campaniens et l'installation de ceux-ci à *Neapolis*, et surtout à partir du milieu du ive s. av. J.-C.[70]. Cette intégration pourrait révéler un intérêt plus important des Campaniens envers le territoire et donc une occupation plus dense de celui-ci. Ce même phénomène se retrouve également à Poseidonia quelque temps après la prise de la ville par les Lucaniens, vers le milieu du ive s. av. J.-C. Dans le monde grécocolonial, c'est généralement l'arrivée de nouveaux colons qui implique une plus grande exploitation du territoire, mais D. Asheri estime que dans le cas de Poseidonia c'est la conséquence d'une colonisation italique[71]. Les sites de l'arrière-pays napolitain sont connus uniquement par des nécropoles, qui présentent des similitudes pour le rituel funéraire, pour la composition de la tombe ainsi que pour le mobilier funéraire avec les tombes de la Cumes devenue samnite, ainsi qu'avec les sites de l'*ager pompeianus*. Les données des nécropoles se réfèrent non pas au monde grec, mais au monde samnite[72]. Nous pouvons ainsi élargir l'hypothèse de D. Asheri sur une "colonisation italique" pour expliquer l'occupation plus intensive du territoire au cas de *Neapolis*, même si, dans ce cas, il s'agit de l'arrière-pays et non de la *chôra*.

Conclusion : vers une relecture de la *polis* de *Neapolis*

L'organisation de *Neapolis* est entièrement dépendante de la topographie de la région. En premier lieu, Parthénope-*Paleopolis*, située sur l'actuelle colline de Pizzofalcone, est un établissement installé en hauteur, naturellement défendu et possédant un port à ses pieds. Les caractéristiques physiques du site de la future *Neapolis* ont motivé le choix de son implantation. En effet, elle est installée sur un plateau en pente vers la mer, qui permet de mettre en place un urbanisme régulier, contrairement à la colline de Pizzofalcone. Cependant, les collines et les vallées qui entourent le plateau empêchent une plus grande extension de l'*astu*. Celui-ci est limité à environ 72 ha alors que Cumes, sa métropole, possède un centre urbain de 110 ha. Vélia, qui présente pourtant les mêmes caractéristiques de ville maritime que *Neapolis*, dispose d'un centre urbain plus grand, d'environ 90 ha. De même, le *proasteion* se développe vers l'ouest en raison de la topographie. Les zones nord, escarpées, et est, marécageuses, sont dévolues aux activités funéraires. Quant à la zone sud, bien que la ligne côtière limite son extension, elle est utilisée en raison de sa proximité avec le port. Enfin, le territoire est restreint entre dépressions, collines et zones marécageuses.

Si, au cours des premières décennies de son existence, *Neapolis* ne semble pas posséder de territoire propre, mais est englobée dans celui de sa métropole, elle est néanmoins une véritable *polis*. L'établissement de Parthénope-*Paleopolis*, quant à lui, continue d'être occupé en tant que second pôle de la nouvelle cité. Le matériel de la nécropole et de l'habitat de Parthénope-*Paleopolis* révèle un hiatus entre le début et la fin du ve s. av. J.-C. Ainsi, pour cette période, nous pouvons simplement faire l'hypothèse d'une occupation moins dense de l'établissement. En revanche, une occupation est avérée à partir de la fin du ve s. av. J.-C.[73]. Le passage entre l'*epineion* de Parthénope-*Paleopolis* et la *polis* de *Neapolis* ne marque pas une rupture, mais une continuité. En effet, outre l'insertion de Parthénope-*Paleopolis* comme second pôle de *Neapolis*, la ville nouvelle continue d'utiliser la même zone portuaire que l'ancien *epineion*. Enfin, le sanctuaire de Parthénope, centre religieux des deux établissements, est « *il legame tra il vecchio insediamento e il nuovo* » selon A. Mele[74].

Une voie, qui a conservé une grande importance tout au long de l'Antiquité, reliait les deux établissements ainsi que le port[75]. Cette voie menait jusqu'aux Champs Phlégréens et Cumes. Une autre voie partait de l'*astu*, de la *plateia* méridionale, pour rejoindre Herculanum, Pompéi et Nola à l'est[76]. Aux ive et iiie s. av. J.-C., le *proasteion* se développe avec des ateliers artisanaux et des nécropoles. Ces éléments étaient toujours en correspondance avec le réseau viaire de l'*astu*.

68 Napoli 1967, p. 449-454.
69 Lepore 1967, p. 182.
70 Johannowsky 1985, p. 333, Giampaola et d'Henry 1986, p. 301.
71 Asheri 1999, p. 366.
72 Giampaola et d'Henry 1986, p. 301.
73 De Caro 1985, p. 100 ; Giampaola et D'Agostino 2005, p. 51.
74 Mele 2014, p. 180.
75 Giampaola et De Caro 2008, p. 111.
76 Napoli 1967, p. 449-454.



Ainsi l'*astu,* le *proasteion* et la *chôra* ne sont pas fermés, mais ouverts les uns aux autres et présentent des activités qui les relient. Ils révèlent des liens topographiques par leur implantation et les voies de communication. Chaque espace ne peut ainsi être étudié individuellement sans être intégré dans la *polis* dans son ensemble ni le mettre en lien avec les autres. L'ensemble de la *polis* est si homogène et unitaire qu'elle semble avoir été implantée – ou du moins pensée – en un seul moment.

Bibliographie

Abréviations

AION = Annali dell'Istituto universario Orientale di Napoli. Sezione di Archeologia e Storia Antica

BAR = British Archaeological Reports

CSMG = Convegno di Studi sulla Magna Grecia

Sources anciennes

Denys d'Halicarnasse, *Roman Antiquities, Books VI (49-96) — VII*, trad. E. Cary, Londres-Cambridge, The Loeb classical library, 1950.

Justin, *Abrégé des Histoires Philippiques de Trogue Pompée*, éd. et trad. B. Mineo, Paris, Les Belles Lettres, 2020.

Strabon, *Géographie, Livres III-IV*, Tome II, éd. et trad. F. Lasserre, Paris, Les Belles Lettres, 1966.

Strabon, *Géographie, Livres V et VI*, Tome III, éd. et trad. F. Lasserre, Paris, Les Belles Lettres, 1967.

Tite-Live, *Histoire romaine, Livre VIII*, Tome VIII, éd. et trad. R. Bloch et Ch. Guittard, Paris, Les Belles Lettres, 1987.

Travaux

Allegro N. 1999, « Imera », *in* E. Greco (éd.), *La città greca antica. Società, istituzioni e forme urbane*, Rome, p. 269-301.

Allegro N. 2017, « Himera: la città e il quartiere portuale alla foce del fiume Imera », *in* A. Pontrandolfo et M. Scafuro (éd.), *Dialoghi sull'Archeologia della Magna Grecia e del Mediterraneo, Atti del primo convegno internazionale di studi, Paestum, 7-9 settembre 2016, I.1*, Paestum, p. 219-227.

Asheri D. 1999, « Processi di 'decolonizzazione' in Magna Grecia : il caso di Poseidonia-Paestum », *in La colonisation grecque en Méditerranée occidentale, Actes de la rencontre scientifique en hommage à Georges Vallet, Rome-Naples, 15-18 novembre 1995*, Collection de l'École française de Rome 251, Rome, p. 361-370.

Bouffier S. 2015, « Sélinonte entre Grecs et non Grecs : fonctions et représentations des espaces périurbains d'une cité antique », *in* S. Bouffier, C.-I. Brelot et D. Menjot (éd.), *Aux marges de la ville. Paysages, sociétés, représentations, Actes du colloque, Lyon, 5-7 mai 2011*, Villes, histoire, culture, société, Paris, p. 235-252.

Bouffier S., Brelot C.-I., et Menjot D. (éd.) 2015a, *Aux marges de la ville. Paysages, sociétés, représentations, Actes du colloque, Lyon, 5-7 mai 2011*, Villes, histoire, culture, société, Paris.

Bouffier S., Brelot C.-I., et Menjot D. 2015b, « Le périurbain, objet historique », *in* S. Bouffier, C.-I. Brelot et D. Menjot (éd.), *Aux marges de la ville. Paysages, sociétés, représentations, Actes du colloque, Lyon, 5-7 mai 2011*, Villes, histoire, culture, société, Paris, p. 37-66.

Brun J.-P. et Munzi P. 2011, « Cumes (Italie). Les fouilles du Centre Jean Bérard 2000-2010 », *Revue archéologique* 51, p. 147-221.

Carsana V., Febbraro S., Giampaola D., Guastaferro C., Irollo G. et Ruello M.R. 2009, « *Evoluzione del paesaggio costiero tra Parthenope e Neapolis* », *Méditerranée* 112, p. 15-22.

D'Agostino B. 1994, « Pitecusa - una apoikia di tipo particolare », *in* D. Ridgway et B. D'Agostino (éd.), *APOIKIA : i piu antichi insediamenti greci in occidente, funzioni e modi dell 'organizzazione politica e sociale. Scritti in onore di Giorgio Buchner*, Naples, p. 20-27.

Darcque P., Étienne R. et Guimier-Sorbets A.-M. (éd.) 2013, *Proasteion. Recherches sur le périurbain dans le monde grec*, Travaux de la Maison de l'Archéologie et de l'Ethnologie, René-Ginouvès 17, Paris.

De Caro S. 1974, « La necropoli di Pizzofalcone in Napoli », *Rendiconti della Accademia di Archeologia lettere e Belle Arti* 49, p. 37-67.

De Caro S. 1985, « Partenope - *Palaepolis*: la necropoli di Pizzofalcone », *in* E. Pozzi Paolini (éd.), *Napoli antica*, Naples, p. 99-102.



Étienne R. 2013, « La notion de *proasteion* dans les textes grecs », *in* P. Darcque, R. Étienne et A.-M. Guimier-Sorbets (éd.), *Proasteion. Recherches sur le périurbain dans le monde grec,* Travaux de la Maison de l'Archéologie et de l'Ethnologie, René-Ginouvès 17, Paris, p. 13-31.

Febbraro S. et Giampaola D. 2012, « Ceramiche comuni e vernici nere dal quartiere artigianale di Piazza Nicola Amore a Napoli », *Fabrics of the Central Mediterranean* 2012, p. 1-13, disponible sur : http://facem.at/img/pdf/Febbraro_Giampaola_2012_12_06.pdf [consulté en mars 2021].

Frasca M. 2009, *Leontinoi : archeologia di una colonia greca*, Archaeologica 152, Rome.

Gabrici E. 1913, *Il porto di Napoli nell'antichità e nell'evo medio. Memoria letta all'accademia pontaniana nella tornata del 16 marzo e 4 maggio 1913,* Naples.

Gabrici E. 1951, « Contributo archeologico alla topografia di Napoli e della Campania », *Monumenti Antichi dei Lincei* 51, p. 553-674.

Giampaola D. 1997, « La topografia dei quartieri sud-orientali », *in Tracce. Sotto le strade di Napoli*, Naples, p. 133-134.

Giampaola D. 2010, « Il paesaggio costiero di *Neapolis* tra Greci e Bizantini », *in Napoli, la città e il mare. Piazza Bovio tra Romani e Bizantini, cat. exp., Napoli, Museo Archeologico Nazionale, 21 maggio – 20 settembre 2010*, Naples, p. 17-26.

Giampaola D. 2017, « Parthenope, *Neapolis* e il suo porto », *in* M. Osanna et C. Rescigno (éd.), *Pompei e i Greci, Catalogue de l'exposition, Pompei, 11 aprile — 27 novembre 2017*, Milan, p. 207-213.

Giampaola D. et D'Agostino B. 2005, « Osservazioni storiche e archeologiche sulla fondazione di *Neapolis* », *in* W.V. Harris et E. Lo Cascio (éd.), *Noctes Campanae. Studi di storia antica ed archeologia dell'Italia preromana e romana in memoria di Martin W. Frederiksen*, Naples, p. 49-80.

Giampaola D. et D'Henry G. 1986, « Il territorio », *in Neapolis. Atti del venticinquesimo convegno di studi sulla Magna Grecia, Taranto, 2-7 ottobre 1985,* CSMG 25, Tarente, p. 279-284.

Giampaola D. et De Caro S. 2008, « La circolazione stradale a *Neapolis* e nel suo territorio », *in* Mertens D. (éd.), *Stadtverkehr in der antiken Welt, Internationales Kolloquium zur 175-Jahrfeier der Deutschen Archaölogischen Instituts, Rom, 21-23. April 2004*, Palilia 18, Wiesbaden, p. 107-124.

Giampaola D., Carsana V., Boetto G., Bartolini M., Capretti C., Galotta G., Giachi G., Maccioni N., Nugari M. P. et Pizzo B. 2005, « La scoperta del porto di *Neapolis* : dalla ricostruzione topografica allo scavo e al recupero dei relitti », *Archaeologia Maritima Mediterranea* 2, 2005, p. 47-91.

Giampaola D., Febbraro S. et Pugliese L. 2017, « L'artigianato ceramico a *Neapolis* in età ellenistica: topografia delle produzioni », *Scienze dell'Antichità* 23/2, p. 415-435.

Greco E. 1982, « Non morire in città. Annotazioni sulla necropoli del 'Tuffatore' di Poseidonia », *AION* 4, p. 51-56.

Greco E. 1985a, « Forum duplex. Appunti per lo studio delle *agorai* di *Neapolis* in Campania », *AION* 7, p. 125-135.

Greco E. 1985b, « Problemi urbanistici », *in* E. Pozzi Paolini (éd.), *Napoli antica*, Naples, p. 132-139.

Greco E. 1986, « L'impianto urbano di *Neapolis* greca: aspetti e problemi », *in Neapolis. Atti del venticinquesimo convegno di studi sulla Magna Grecia, Taranto, 2-7 ottobre 1985,* CSMG 25, Tarente, p. 187-219.

Greco E. 1994, « Pithekoussai : *emporion* o *apoikia* ? », *in* D. Ridgway et B. D'Agostino (éd.), *APOIKIA : i piu antichi insediamenti greci in occidente, funzioni e modi dell 'organizzazione politica e sociale. Scritti in onore di Giorgio Buchner*, Naples, p. 11-18.



Greco E. 1995, « Sulle città coloniali dell'Occidente greco antico », in G. Vallet (éd.), *Les Grecs et l'Occident, Actes du colloque de la Villa Kérylos, Beaulieu — sur-mer, 24-25 octobre 1991*, Collection de l'École française de Rome 208, Cahiers de la villa « Kérylos » 2, Rome, p. 83-94.

Greco E. 1998, « Agora eumeghetes : l'espace public dans les *poleis* d'Occident », *in* Schmitt-Pantel P. et De Polignac F. (éd.), *Public et privé en Grèce ancienne. Lieux, conduites, pratiques, Actes du colloque international, Paris, 15-17 mars 2017, Ktèma* 23, Strasbourg, p. 153-158.

Greco E. 2005, « Ritorno a *Neapolis* greca », *in* E. Lo Sardo (éd.), *Eureka ! Il genio degli antichi*, Naples, p. 112-124.

Greco E. et Mertens D. 1996, « L'urbanisme dans la Grande Grèce », *in* G. Pugliese Carratelli (éd.), *Grecs en Occident*, Milan, p. 243-262.

Greco E. et Torelli M. 1983, *Storia dell'urbanistica: il mondo greco*, Rome.

Guzzo P.G. 2016, *Le città della Magna Grecia e di Sicilia dal VI al I secolo I. La Magna Grecia*, Rome.

Johannowsky W. 1960, « Problemi archeologici napoletani con particolare riferimento alle zone interessate dal 'Risanamento' », *in* G. Russo (éd.), *Napoli, contributi allo studio della città I. La città di Napoli dalle origini al 1860*, Naples, p. 485-505.

Johannowsky W. 1985, « L'organizzazione del territorio in età greca e romana », *in* E. Pozzi Paolini (éd.), *Napoli antica*, Naples, p. 333-339.

Lepore E. 1967, « Napoli greco-romana. La vita politica e sociale », *in Storia di Napoli I. Età classica*, Naples, p. 141-371.

Lerosier F. 2017, « *Neapolis*: approccio archeologico dello spazio periurbano in età greca. Le necropoli urbane », *in* A. Pontrandolfo et M. Scafuro (éd.), *Dialoghi sull'Archeologia della Magna Grecia e del Mediterraneo, Atti del primo convegno internazionale di studi, Paestum, 7-9 settembre 2016, I.1*, Paestum, p. 313-321.

Lerosier F. 2020, *Neapolis de la chôra à l'astu : définition du proasteion et relecture de la polis*, Thèse de doctorat, Université de Tours, Università degli studi di Salerno (inédit).

Lerosier F. (à paraître), « Le *proasteion* de *Neapolis* : premier état de la question », *in* L. Finocchietti et N. Lubtchansky (éd.), *Aux pieds des murs dans l'Italie préromaine. Pour une définition du périurbain dans les cités italiques et italiotes*, Naples.

Longo F. et Tauro T. 2016, « Costruire la città : riflessioni sull'impianto urbano di *Neapolis* », *in* F. Longo, R. Di Cesare et S. Privitera (éd.), *ΔΡΟΜΟΙ. Studi sul mondo antico offerti a Emanuele Greco dagli allievi della Scuola archeologica italiana di Atene*, Athènes-Paestum, p. 189-212.

Mele A. 1985, « La città greca », *in* E. Pozzi Paolini (éd.), *Napoli antica*, Naples, p. 103-108.

Mele A. 2014, *Greci in Campania*, I Quaderni di Oebalus 5, Rome.

Ménard H. et Plana Mallart R. (éd.) 2015a, *Espaces urbains et périurbains dans le monde méditerranéen antique*, Mondes anciens, Montpellier.

Ménard H. et Plana Mallart R. 2015b, « Le périurbain comme objet d'étude : état de la question », *in* H. Ménard et R. Plana-Mallart (éd.), *Espaces urbains et périurbains dans le monde méditerranéen antique*, Mondes anciens, Montpellier, p. 15-26.

Morel J.-P. 1981, *Céramique campanienne. Les formes*, Bibliothèques des Écoles françaises d'Athènes et de Rome 244, Paris.

Morel J.-P. 1986, « Remarques sur l'art et l'artisanat de Naples antique », *in Neapolis. Atti del venticinquesimo convegno di studi sulla Magna Grecia, Taranto, 2-7 ottobre 1985,* CSMG 25, Tarente, p. 305-356.

Napoli M. 1959, *Napoli greco-romana*, Naples, 1959.



Napoli M. 1967, « Napoli greco-romana. Topografia e archeologia », *in Storia di Napoli I. Età classica*, Naples, p. 375-507.

Plana Mallart R. et Belarte M.C. (éd.) 2012, *Le paysage périurbain en Méditerranée occidentale pendant la Protohistoire et l'Antiquité, Actes du colloque international, Institut Catalan d'Archéologie Classique, Tarragone, 6-8 mai 2009*, Documenta 26, Tarragone.

Pontrandolfo A. 1986, « Le necropoli urbane di *Neapolis* », *in Neapolis. Atti del venticinquesimo convegno di studi sulla Magna Grecia, Taranto, 2-7 ottobre 1985,* CSMG 25, Tarente, p. 255-271.

Pugliese L. 2014, *Anfore greco-italiche neapolitane: IV-III secolo a. C.*, Fecit te 6, Rome.

Tréziny H. 1986, « Cité et territoire : quelques problèmes », *in* M. Bats et H. Tréziny (éd.), *Le territoire de Marseille grecque, Actes de la table ronde d'Aix-en-Provence, 16 mars 1985*, Études massaliètes 1, Aix-en-Provence, p. 7-15.

Tréziny H. 2006, « L'urbanisme archaïque des villes ioniennes : un point de vue occidental », *Revue des Études Anciennes* 108/1, p. 225-247.

Tréziny H. 2012, « L'espace périurbain dans les villes grecques d'Occident », *in* R. Plana Mallart et M. C. Belarte (éd.), *Le paysage périurbain en Méditerranée occidentale pendant la Protohistoire et l'Antiquité, Actes du colloque international, Institut Catalan d'Archéologie Classique, Tarragone, 6-8 mai 2009*, Documenta 26, Tarragone, p. 33-45.

Vallet G. 1958, *Rhégion et Zancle: histoire, commerce et civilisation des cités chalcidiennes du détroit de Messine*, Bibliothèques des Écoles françaises d'Athènes et de Rome 189, Paris.

Vallet G. 1968, « La cité et son territoire dans les colonies grecques d'occident », *in La città e il suo territorio, Atti del settimo convegno di studi sulla Magna Grecia, Taranto, 8-12 ottobre 1967*, CSMG 7, Naples, p. 67-141.

Vélissaropoulos J. 1980, *Les nauclères grecs. Recherches sur les institutions maritimes en Grèce et dans l'Orient hellénisé,* Hautes études du monde gréco-romain 9, Genève-Paris.



Comptes-rendus

Greco E., *En Grèce et en Grande Grèce. Archéologie, espace et sociétés : quatre conférences au Collège de France (Paris, 2014)*, Naples, Publications du Centre Jean Bérard, 2020, 103 p., EAN (édition imprimée) : 978-2-3805-0023-3, EAN électronique : 978-2-3805-0028-8, DOI : 10.4000/books.pcjb.7619

Dès le titre, le lecteur comprend qu'il se trouve face à un ouvrage ambitieux s'attaquant à des sujets tels que l'espace et la société. Plus ambitieuse encore est l'utilisation privilégiée de la source archéologique pour étudier ces domaines. C'est en cela que se situe, en grande partie, la vision novatrice de cet ouvrage et ses apports essentiels. Cette impression est encore accrue lorsque l'on observe le champ géographique étudié : la Grèce et la Grande Grèce.

Les thèmes abordés et l'espace géographique examiné peuvent, de prime abord, paraître trop larges pour un seul livre, mais le format de l'ouvrage rend la chose possible. En effet, les chapitres sont la transcription de quatre conférences données au Collège de France en 2014 par E. Greco, archéologue italien. Il est aujourd'hui professeur d'archéologie classique à l'Université de Naples « L'Orientale », spécialiste des questions de topographie et d'urbanisme de Grande Grèce et de Sicile. Ces allocutions sont à l'initiative de J. Scheid et D. Knoepfler, alors tous deux professeurs au Collège de France[1].

Ce livre s'inscrit dans la lignée des travaux menés par E. Greco depuis ses premières recherches et, plus particulièrement, depuis une dizaine d'années. Sa thèse, *L'agora di Velia*, effectuée sous la direction de M. Napoli, A. Stazio et M. Marin, donnait déjà le ton. Citons ensuite trois publications, reprenant des problématiques et des thèmes similaires à ceux abordés dans l'ouvrage qui nous concerne, qui offrent un aperçu intéressant de la recherche d'E. Greco. En effet, dans son *Archeologia della grecità occidentale. Vol. 1 : La Magna Grecia*, daté de 2008, celui-ci met en avant la nécessité pour les archéologues, et les chercheurs de manière générale, d'être polyvalents. Dix ans plus tard, en 2018, il publie un ouvrage sur Hippodamos de Milet, *Ippodamo di Mileto. Immaginario sciale e piaificazione urbana nella Grecia classica* insistant sur le dialogue essentiel entre la littérature – les mythes notamment – et l'archéologie. Il réalise également une mise en regard entre les deux cités d'Athènes et Sparte. Un troisième ouvrage mérite d'être cité : *Cultura classica, archeologia e… chi le spara più grosse*, publié en 2019. L'auteur y développe un propos sur une utilisation erronée de l'Antiquité et de son histoire par les médias d'aujourd'hui. E. Greco nous livre ainsi des conférences, puis un ouvrage, s'inscrivant dans la continuité de ses préoccupations et, plus généralement, de la recherche actuelle.

Avant de s'intéresser plus particulièrement à ce travail, il convient de faire un point sur l'orientation méthodologique choisie par l'auteur. Il souhaite « analyser les contextes spatiaux, dans un cadre d'interaction entre les données archéologiques et les sources littéraires »[2] et souligne ainsi l'importance et la prédominance de la première source sur la seconde. Les recherches et les fouilles qu'il a pu mener en Italie, à Paestum ou encore à Sybaris, ainsi que la direction de l'École italienne d'Athènes entre 2000 et 2006, lui ont fourni une expérience privilégiée pour mener ce type d'étude. Il se décrit d'ailleurs lui-même comme un « archéologue classique » et un « archéologue de terrain »[3]. Mais l'étude n'en reste pas à une vision purement archéologique :

1 On peut apprécier le fait que l'ouvrage soit consultable en ligne parmi les publications en *open access* du Centre Jean Bérard.

2 « Avant-Propos », p. 5.

3 Référence et précédente : « Avant-propos », p. 5.



E. Greco procède à des examens poussés des sources textuelles mettant en évidence les décalages observables entre les deux types de documentation, littéraire et archéologique. Il insiste aussi sur l'intérêt pour le chercheur d'avoir un regard critique sur l'historiographie d'un site ou d'un sujet : les cités d'Athènes et de Sparte sont particulièrement représentatives dans ce cadre. Nous sommes, encore aujourd'hui, influencés par les fouilles précédemment menées et par les analyses dominantes alors proposées. Il est complexe d'aller plus loin et de sortir de cette spirale, à moins de repartir des données de base, « les seules qui importent »[4]. Ainsi, pour E. Greco, « la visite d'un site ou la discussion sur un détail se trouvent toujours insérées dans une approche globale, historique et historiographique »[5].

Le livre, *En Grèce et en Grande Grèce. Archéologie, espace et sociétés*, se divise en quatre chapitres, conservant le format des conférences originelles. « Athènes : histoire archéologique des espaces publics à l'époque archaïque jusqu'à la chute des tyrans », premier chapitre de cet ouvrage, s'interroge sur les espaces publics athéniens à l'époque archaïque et, plus particulièrement, de la partie est de la zone qui devient, à l'époque classique, l'agora athénienne. Une étude chronologique progressive de l'espace, cohérente avec la volonté de l'auteur de « périodiser les phases d'occupations de cette zone »[6], est menée et son rapport avec les tyrans est mis en évidence. Dans ce cadre, les interprétations de quelques bâtiments archaïques, retrouvés sous les structures de l'agora classique, sont questionnées. L'édifice F est ainsi longuement présenté. Il en va de même pour les gradins et l'*orchestra* mis au jour dans la même zone. Deux autres bâtiments, légèrement plus récents, complètent l'analyse : l'autel des douze dieux et la fontaine sud-est. L'étude diachronique menée par E. Greco permet de bien visualiser la progression structurelle et fonctionnelle de ces édifices : aménagés par les tyrans, ils adoptent après la chute de ces derniers une fonction démocratique.

Le second chapitre, « Sparte : Prémisses à la recherche d'une agora oubliée », est à lire en lien avec le premier. L'auteur rassure immédiatement le lecteur qui pourrait s'interroger sur la fiabilité des résultats, se justifiant ici par une approche historiographique qui repose sur une comparaison entre les deux cités. E. Greco explique : « Pour comprendre, nous devons nous rapporter, forcément de manière sommaire, au cadre politique et culturel des débuts des années 1930, quand la fouille de l'Agora d'Athènes vient de commencer »[7]. En effet, cette dernière a été fouillée dans sa quasi-intégralité par les Américains qui se voyaient comme les légitimes héritiers de la démocratie athénienne. Au contraire, Sparte est assimilée au nazisme qui avait pris la cité lacédémonienne comme modèle. Nous sommes donc face à un témoignage plus que parlant de l'impact de l'historiographie et des études antérieures sur la recherche actuelle. Passé cela, l'importance méthodologique de l'utilisation des sources devient plus que jamais évidente. En effet, le témoignage principal sur l'agora de Sparte est celui de Pausanias[8] et il ne peut malheureusement pas être comparé aux résultats de fouilles archéologiques, encore circonscrites à une superficie trop restreinte. Deux bâtiments sont analysés par E. Greco pour tenter d'identifier et de localiser l'agora spartiate : l'édifice circulaire, d'une part, et la *Persikê Stoa*, d'autre part. Il doit s'agir des limites sud et ouest de la place.

Le troisième chapitre s'intitule « La colonisation grecque en Occident : contribution au débat en cours » et met en exergue le débat opposant deux grands courants de l'historiographie : les négationnistes, d'un côté, et les révisionnistes, de l'autre. E. Greco apporte sa pierre – l'archéologie – à l'édifice : « Ce qui m'intéresse ici est encore une fois de questionner le rapport entre archéologie et histoire, comme nous allons le voir »[9]. En effet, les cités appelées coloniales peuvent apporter un éclairage intéressant sur le phénomène communément nommé colonisation. Pour illustrer cela, l'auteur fait une première mise au point sur le vocabulaire : il faut préférer le terme d'*apoikismos*, plus approprié que celui de colonisation. Le rapport entre la cité « colonisée » et la *polis* de Grèce continentale est examiné dans le cadre d'études comparatives. Les résultats sont ensuite mis en lien avec les témoignages littéraires à la fois des *apoikia* occidentales et des *mêtropolis* : « À bien regarder, sous ce profil, l'Occident a enseigné quelque chose à la mère-patrie »[10].

Le quatrième et dernier chapitre suit la même mise en forme que les deux premiers. « De Sybaris à Thourioi : de la ville archaïque à la ville hippodaméenne » explore le cas de deux cités superposées de l'Occident grec. Les témoignages littéraires, parfois indispensables, sont utilisés en complément de l'archéologie, surtout lorsque les vestiges confirment les dires des textes. L'étude est menée à plus vaste échelle que dans les deux premiers chapitres puisque ce sont deux villes installées successivement dans une continuité topographique, et non plus seulement les *agorai* de ces dernières qui sont examinées. On y observe, tout comme à Athènes, des superpositions chronologiques très intéressantes datées entre la fin du VII[e] s. et la période ro-

4 « Préface », p. 9.
5 « Préface », p. 9.
6 Chap. 1, p. 16.
7 Chap. 2, p. 41.
8 Pausanias, III, 11, 2.
9 Chap. 3, p. 63.
10 Chap. 3, p. 77.



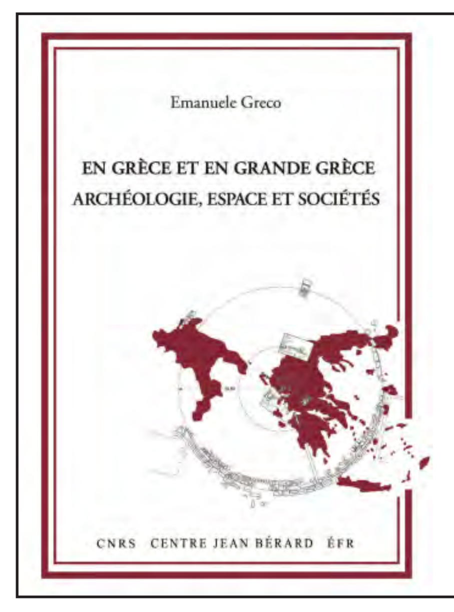
maine. Mentionnons la très intéressante digression qui est faite sur Hippodamos de Milet, personnage étudié plus en détail dans l'ouvrage de 2018 mentionné plus haut.

Avec ce livre, E. Greco souhaite analyser les espaces à la fois grâce à l'archéologie et à la littérature. Pour cela, l'approche de la première source a été privilégiée, soulignant l'inexactitude, voire les erreurs parfois présentes dans les textes. Toutefois, l'auteur ne manque jamais de recourir à la littérature disponible lorsque son utilisation est justifiée et appropriée. Nous ne pouvons que saluer cette entreprise, si difficile à mener, dans une recherche encore si dépendante des textes littéraires et réticente à l'idée de se détacher de ces derniers. E. Greco explique bien dans sa conclusion que les données matérielles sont « par définition muettes »[11]. Privilégiant la source archéologique, l'auteur examine les différentes interprétations des bâtiments étudiés détaillant les arguments confirmant ou réfutant telle ou telle théorie. L'analyse est réalisée sans préconçu ou préjugé, à partir des faits. La bibliographie est très complète bien que non exhaustive, seuls les travaux de synthèse ayant été retenus. Pour chaque partie, le texte est par ailleurs enrichi par un choix de plans et d'illustrations particulièrement cohérents et permettant une bonne visualisation des propos de l'auteur et des situations rencontrées. L'insertion de ces réflexions dans l'historiographie permet de donner un relief inédit à cette publication, témoignage que les fouilles archéologiques sont parfois moins le reflet d'une étude de l'Antiquité que de la situation géopolitique contemporaine. Finalement, l'auteur va plus loin et s'interroge sur le futur de la recherche dans les différents contextes examinés. Il espère ainsi que l'exclusion spartiate pourra bientôt être outrepassée afin que la cité soit « finalement reportée à la lumière »[12].

La longueur de l'analyse, la multiplication des arguments et la présentation très détaillée qui est faite de chacun rendent parfois la lecture complexe. Dans la version écrite du moins, débuter les différents chapitres par les conclusions aurait fourni au lecteur un fil auquel se raccrocher : indiquer ses interprétations dès le commencement de l'argumentation, aurait permis à l'auteur d'accompagner le lecteur tout au long d'un raisonnement très précis et détaillé. Cela n'ôte toutefois rien à la qualité de cet ouvrage et à ses apports, notamment historiographiques et archéologiques. Bien que publié six ans après les conférences, ce travail et ses problématiques sont, plus que jamais, d'actualité.

Éléonore Favier

Doctorante à l'université Lumière Lyon 2, HiSoMA (UMR 5189)



En Grèce et en Grande Grèce. Archéologie, espace et sociétés : quatre conférences au Collège de France (Paris, 2014)
EMANUELE GRECO (trad. A. Schnapp-Gourbeillon)
10 €
2020
ISBN 978-2-3805-0023-3
103 p.
Broché
Publications du Centre Jean Bérard - Études 11
Naples

11 « Conclusion », p. 99.
12 Chap. 2, p. 43.



Kopf J., *Römische Soldaten in Brigantium. Das militärische Fundmaterial und die Chronologie der Militäranlagen der frühen Kaiserzeit*, Horn, Berger & Söhne, Vorarlberg Museum, 2020, 160 p., ISBN (édition imprimée) : 978-3-85028-935-1, ISBN électronique : 978-3-85028-946-7

L'ouvrage proposé par Julia Kopf[13] (J.K.) intitulé Römische Soldaten in Brigantium Das militärische Fundmaterial und die Chronologie der Militäranlagen der frühen Kaiserzeit constitue l'aboutissement d'un travail de thèse soutenue en 2016 à l'Institut für Klassische Archäologie de l'Université d'Innsbruck. Il porte sur l'occupation militaire romaine de Bregenz (Brigantium) au début du Haut-Empire, ville située dans la province de Rhétie (Autriche actuelle). Cette publication est le fruit de recherches menées de longue date par l'autrice. Celles-ci jalonnent l'ensemble de son parcours universitaire et l'ont déjà menée à proposer une importante littérature scientifique à ce sujet. La thématique de l'exercitus romanus et de son implantation dans cette partie du limes rhénan relève d'une tradition historiographique bien connue, du fait de sa position géographique aux confins de l'Imperium romanum avant son expansion sur le Danube. Sans revenir en détail sur l'histoire de la recherche régionale, rappelons simplement que de nombreux sites à vocation militaire ont été identifiés sur les contreforts alpins, particulièrement en Suisse où ils ont fait l'objet d'études de grande ampleur (Augst, Windisch, Dangstetten, Zurzach). Avec cet ouvrage, J.K. s'inscrit donc clairement dans cette tradition et nous prouve que cette dernière demeure toujours vivace en nous offrant une approche du sujet à la fois rigoureuse et riche d'enseignements. L'ouvrage démontre aussi de manière édifiante l'apport des fouilles récentes et des nouvelles méthodes de terrain liées à l'archéologie préventive dans la compréhension de sites connus depuis longtemps.

L'ouvrage est composé de 9 chapitres auxquels est adjoint un catalogue détaillé du mobilier, ainsi que 21 planches illustratives. La partie introductive (chap. 1 et 2) permet de replacer l'établissement de *Brigantium* dans son environnement géographique, topographique et chronologique. On remarque d'emblée la qualité de synthèse et de concision de ce chapitre qui permet de saisir tout de suite les enjeux de la recherche locale. L'agglomération est installée dès l'époque augustéenne sur la rive orientale du lac Constance (Plateau de l'Ölrain), ce qui lui offre une position privilégiée à la croisée des Alpes et de l'Italie au sud, au carrefour du Rhin et du Haut Danube. Le site est avant tout connu pour son agglomération civile, qui s'organise le long d'une rue principale (*via principalis*) dans un maillage orthonormé. Les limites chronologiques de l'étude sont également bien énoncées. Installée dès l'époque augustéenne, l'agglomération semble progressivement décliner dès la fin du IIe s. apr. J.-C. et se transférer au cours du IIIe s. vers un habitat de hauteur encore assez mal connu situé à l'ouest du site du Haut-Empire, de l'autre côté du vallon du Thalbach.

L'objectif principal du travail de J.K. est défini sans ambiguïté (chap. 3). Selon une démarche qui se veut synoptique, l'autrice tente de proposer une caractérisation de l'occupation militaire de *Brigantium*. Dans cette optique, deux approches sont privilégiées. D'une part, l'étude des *militaria* d'époque romaine comme marqueur d'une occupation pérenne de l'armée ; d'autre part une analyse des contextes et des structures mises au jour lors des fouilles les plus récentes (2009-2012), permettant de proposer des jalons chronologiques fiables et de déterminer les dynamiques d'implantation militaire romaine sur le site. L'hypothèse de la présence d'un camp militaire préfigurant l'agglomération civile à Bregenz avait déjà été formulée par A. Hild au début du XXe s. Cependant, l'idée n'avait jusqu'alors pas remporté une adhésion décisive de la part de la communauté scientifique, les arguments en sa faveur étant jugés trop faibles. J.K. comble amplement ce vide grâce à une reprise exhaustive des données anciennes, mais surtout à l'exploitation des données récentes issues des fouilles de l'ancien hôpital *Böckle*.

L'étude de l'armement et de l'équipement militaire romain, constituant la première partie de l'analyse, se fonde sur un corpus important (chap. 4). Au total, ce sont 304 objets qui ont été examinés, 83 d'entre eux étant issus des fouilles récentes de la *Böckleareal*. Chacun de ces artefacts fait l'objet d'un catalogue détaillé et d'excellentes illustrations en fin d'ouvrage. Cependant, pour le mobilier issu des fouilles récentes, on peut déplorer que certaines informations contextuelles (type de structure, taphonomie, datation, phasage) n'apparaissent pas au sein des notices. J.K. souligne la part importante d'armement (offensif et défensif) en regard des éléments d'équipement et de harnachement équestre. Ces proportions, même si elles doivent toujours être nuancées, confèrent à *Brigantium* un fort degré de militarisation. Chaque catégorie fonctionnelle liée aux *militaria* est développée de manière limpide et rigoureuse. L'auteur s'appuie sur une bibliographie solide et des réflexions pertinentes. On ne peut que louer la prudence avec laquelle J.K. formalise ses attributions. Le propos est certes synthétique, mais très agréable à la lecture et n'élude pas les écueils et incertitudes auxquels se heurte la plupart des spécialistes de l'*instrumentum* militaire. L'autrice souligne dès le départ le fait que l'essentiel des artefacts est issu des fouilles anciennes et donc dépourvu de contexte précis, ce qui rend leur apport pour la chronologie du site et sa caractérisation parfois limités. Le cas des projectiles d'artillerie ou

13 Post-doctorante à l'*Institut für Klassische Archäologie* à l'Université de Vienne (Autriche).



encore des fers de lance montre bien la difficulté à laquelle s'est confrontée l'autrice en termes d'identification. En l'absence de contexte stratigraphique, leur attribution soit à des armes d'époque romaine, soit à des objets postérieurs d'époque médiévale est parfois ardue. Intégrer ces objets dans le corpus relève donc somme toute d'un choix purement méthodologique, mais on aurait peut-être préféré qu'ils fassent l'objet d'un développement à part afin de ne pas induire le lecteur en erreur. Par ailleurs, certains autres fragments étudiés peuvent ponctuellement être sujet à discussion en ce qui concerne leurs attributions. On pense notamment à certains fragments de *pila* (objets A26 et A27), d'éléments de ceintures (C41) ou de harnais (D7). Si J.K. reste toujours très prudente dans son écrit, une catégorie d'objets dédiée aux fragments incertains aurait été, de notre point de vue, sans doute plus appropriée. Passées ces quelques réserves, force est de constater que l'étude est d'une qualité indéniable, tant sur la forme que sur le fond. De par la diversité du mobilier recensé, elle peut constituer pour les spécialistes de *militaria* romains une nouvelle référence de poids pour la période julio-claudienne.

À partir de son corpus, l'autrice tente ensuite une caractérisation des troupes militaires stationnées à Bregenz. Elle détermine donc des grandes tendances du mobilier militaire en se fondant principalement sur des critères typo-chronologiques. Les *militaria* de Bregenz témoignent ainsi d'une solide cohérence d'un point de vue chronologique en se concentrant sur la première moitié du Ier s. apr. J.-C. Une fois encore, la déconnexion d'une partie du mobilier avec les données de terrain rend l'exercice périlleux, mais on aurait sans doute reproché à l'autrice de ne pas entreprendre une telle démarche. L'autrice bute à nouveau sur une difficulté inhérente à la discipline, à savoir la distinction entre l'équipement du légionnaire et celui de l'auxiliaire. J.K. fait preuve, à raison, d'une certaine réticence à faire parler les objets au regard du caractère très hétéroclite de la panoplie militaire au début du Haut-Empire. La présence de troupes montées semble en tout cas attestée, tout comme celle de légionnaires à travers quelques indices ténus (*dona militaria, umbo* de bouclier rectangulaire…), certains objets étant sans doute liés à la sphère d'influence du camp légionnaire de *Vindonissa*. Plus significative est la cartographie du mobilier militaire sur le plateau de l'Ölrain. Les cartes proposées sont lisibles et pertinentes. À l'exception du harnachement équestre, pour lequel la porosité entre sphère civile et militaire est très grande, l'écrasante majorité des trouvailles militaires se concentre au sud-ouest de l'agglomération. Ces données constituent dès lors un indice indirect de l'éventuelle présence d'un camp militaire romain dans cette zone, dont la limite nord-est se situerait au niveau du complexe thermal de l'agglomération civile. Le chapitre consacré aux *militaria*, bien que riche d'enseignement, se clos donc sur certaines incertitudes et révèle que l'étude de l'*instrumentum* militaire ne peut se suffire à elle-même. Elle ne peut avoir de sens sans un dialogue étroit avec les structures archéologiques. C'est ce que propose J.K. dans le chapitre suivant.

Bien que relativement restreinte en superficie, la fouille de sauvetage menée sur la zone de l'hôpital *Böckle* entre 2009 et 2012[14] a livré un ensemble de vestiges précoces se rapportant aux premières phases d'occupation de *Brigantium* (chap. 5). Ces structures correspondent majoritairement à un réseau de fossés défensifs à profil en V et à des structures légères en terre et bois. La description synthétique qui en est faite est assez claire, bien qu'un plan par phase ou quelques clichés photographiques auraient pu rendre le propos plus lisible. J.K. s'appuie sur ces vestiges pour proposer à cet emplacement l'implantation de plusieurs camps militaires successifs entre l'époque augustéenne et le début du principat de Claude. Elle propose ensuite une analyse critique des vestiges découverts anciennement par A. Hild qu'elle tente de rattacher au phasage élaboré à partir des fouilles récentes. En raison du caractère très morcelé des découvertes, la vision du site d'époque julio-claudienne demeure très partielle, notamment en ce qui concerne les aménagements internes du camp supposé. Pour cette raison, l'autrice n'expose pas ses conclusions de manière péremptoire et fait preuve de nuance en explorant d'autres hypothèses. Elle rappelle ainsi que la présence de fossés en V peut également s'appliquer à certaines installations civiles d'époque augustéenne, comme c'est le cas par exemple sur le site de Walgirmes en Allemagne.

Pour conforter ses interprétations, et afin d'asseoir un peu plus la chronologie des vestiges, J.K. porte une attention particulière aux autres catégories de *realia* à sa disposition (chap. 6). Pour chaque phase, elle propose ainsi une analyse synthétique, mais toujours bien venue, du mobilier céramique et numismatique. La partie consacrée au monnayage est particulièrement intéressante et convaincante. Une comparaison de faciès avec d'autres sites militaires (Kaiseraugst, Zurzach, *Vindonissa*, Augburg-Oberhausen ainsi que le col du Septimer) apporte de nouveaux arguments à sa thèse initiale. L'autrice s'attèle enfin à tenter de cerner l'étendue géographique des différents camps, avec une attention particulière portée à celui d'époque tibérienne. Elle estime ainsi une surface de camp comprise entre 5,3 et 6,5 ha, ce qui classerait Bregenz parmi les bases militaires les plus étendues pour la période considérée, avec un effectif de 1 500 à 2 500 hommes (légionnaires et auxiliaires).

14 Fouilles réalisées par la société Talpa GnbR sous la direction de M. Bader.



Enfin, le chapitre 7 permet à l'autrice de replacer le site de Bregenz dans son environnement historique et archéologique pour l'époque augusto-tibérienne. L'ensemble des installations militaires situées à une échelle locale ou supra-locale dans la région du Haut-Rhin et sur les contreforts des Alpes fait l'objet d'une synthèse claire et concise, utile pour les lecteurs non avertis. Ces développements débouchent sur un schéma de déploiement et de maillage logistique des troupes militaires lors des campagnes en direction du Danube et de la Vindélicie.

C'est donc cette approche globale qui fait toute la qualité de l'ouvrage proposé par J.K. Cette étude est une invitation à suivre avec attention la poursuite des recherches de l'autrice, une grande partie du site militaire de Bregenz restant à découvrir.

Lucas Guillaud

Docteur en Archéologie romaine, Archeodunum, *Chercheur associé au laboratoire ArAr (UMR 5138)*



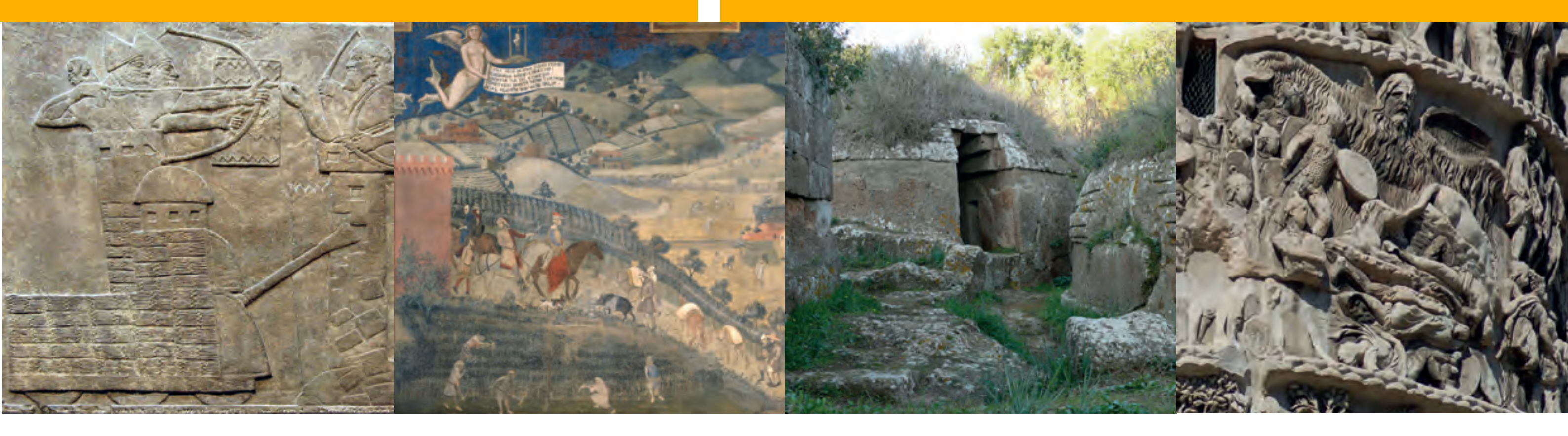
Römische Soldaten in Brigantium. Das militärische Fundmaterial und die Chronologie der Militäranlagen der frühen Kaiserzeit
JULIA KOPF
24,90 €
2020
ISBN 978-3-85028-935-1
160 p.
Broché
Verlag Berger - Vorarlbergmuseum
Horn



Frontière·s

publications-prairial.fr/frontiere-s

Revue d'Archéologie, Histoire & Histoire de l'art



Ce quatrième numéro a été l'occasion pour les auteur·rice·s d'interroger les modalités d'investissement et d'appropriation de la frontière. Les contributions réunies mobilisent une grande variété de sources (notariales, juridiques, sacrées, littéraires, iconographiques, archéologiques et épigraphiques) et couvrent un large spectre chronologique.

Les auteur·rice·s ont mis en valeur la pluralité des stratégies d'investissement, inconscientes ou volontaires, qui donnaient sens aux frontières établies à l'échelle d'un territoire mental ou physique. Qu'elles reposent sur l'impôt (Michaël Girardin), les échanges commerciaux (Margault Coste, Laura Déchery), le genre romanesque (Anthony Revelle) ou les cultes locaux (Audrey Ferlut), ces stratégies servent avant tout à mettre en scène des identités culturelles, religieuses, civiques, mémorielles ou biologiques.

Le numéro présente également deux *varia* issus de la *Première rencontre des doctorants et jeunes docteurs sur l'Italie préromaine* qui s'est tenue à Paris en juin 2017.

N° 4 : Investir la frontière

Numéro dirigé par

Marine LÉPÉE (ArAR-IASA/UNIL) et Gaëlle PERROT (HiSoMA-CMJ)

Contributions de

Margault COSTE (Université de Perpignan Via Domitia, FRAMESPA UMR 5136, GHS)
Michaël GIRARDIN (Université du Littoral – Côte d'Opale, HLLI UR 4030)
Anthony REVELLE (University of Michigan, Ann Arbor)
Laura Déchery (EHESS, AnHiMA UMR 8210)
Audrey FERLUT (HiSoMA, UMR 5189)
Clément BELLAMY (CReAAH UMR 6566)
Flore LEROSIER (Université de Tours, CeTHiS EA 6298)

Frontière·s. *Revue d'archéologie, histoire et histoire de l'art* est soutenue par la Maison de l'Orient et de la Méditerranée (FR 3747) et hébergée par la pépinière de revues Prairial. Elle est librement consultable et téléchargeable à l'adresse https://publications-prairial.fr/frontiere-s.







